

Bilan d'activité 2023



Panorama régional

Patrimoines

Création

Économie culturelle

Transmission et
démocratisation



Sommaire

Patrimoines 9

1 — Patrimoine monumental	12
I. Protection	12
II. Restauration	16
2 — Architecture et patrimoine	19
I. Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine	19
II. Les Sites patrimoniaux remarquables	22
III. Onze territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire et neuf biens Unesco (dont 3 en série)	23
IV. Patrimoine et transition écologique	25
3 — Archéologie	26
I. Sauvegarde par l'étude du patrimoine archéologique et aménagement du territoire	27
II. Recherche et valorisation	27
III. Etude et conservation	27
4 — Musées	29
I. Une forte activité dans le domaine des musées	31
II. Travaux engagés en 2023	31
III. FRAM	32
IV. Les expositions en PACA	33

Création 35

1 - Arts visuels	37
2 - Spectacle vivant	42
3 - Licences d'entrepreneur de spectacles vivants	46
4 - Le déploiement du plan de relance en 2023 - La poursuite du soutien à la transition écologique	46
5 - Transitions en scènes : accompagner la transition écologique du spectacle vivant	47

Économie culturelle 49

1 - Industries culturelles et créatives	51
2 - Cinéma et audiovisuel	52
3 - Livre et lecture publique	54
I. Lecture publique	54
II. Economie du livre et vie littéraire	56

Transmission des savoirs et démocratisation culturelle 59

1 — Priorités ministérielles 2023	62
2 — Politiques interministérielles	64
I. Territoires prioritaires	64
II. Publics spécifiques	65
3 — Enseignements artistiques	68
4 — Education aux médias et aux images	69

Annexes cartographiques	70
Organigrammes	79
Les dispositifs subventionnés par la DRAC PACA	85

Panorama régional

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une région culturellement riche

Patrimoine, lieux de visite et de spectacle, médiathèques, bibliothèques et points de lecture, librairies labellisées, etc., on dénombre près de 4 000 équipements, lieux ou espaces culturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus d'un quart d'entre eux sont situés dans les Bouches-du-Rhône, un sur cinq dans les Alpes-Maritimes. Les quatre autres départements sont moins pourvus et ce sont les deux départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, les moins densément peuplés, qui en comptent le moins.

Parmi ces quelque 4 000 lieux et équipements, plus de 2 300 sont des monuments historiques classés ou inscrits et un peu plus de 200 sont des édifices datant de moins d'un siècle, labellisés Architecture contemporaine remarquable (ACR).

Dans le domaine des patrimoines, qui rassemble un peu plus du quart de l'offre de lieux et d'équipements culturels de la région, on compte 121 musées de France. Autre label patrimonial présent dans la région, les 17 maisons des Illustres - de la maison de Nostradamus à Salon-de-Provence à celle d'Alexandra David-Néel à Digne - sont des lieux de mémoire de personnages qui ont marqué la vie artistique et culturelle du territoire. Au-delà du bâti, le patrimoine s'incarne aussi dans l'art des jardins. On dénombre une cinquantaine de jardins remarquables labellisés.

La région comprend également 8 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco - dont les fortifications Vauban à Briançon et à Mont-Dauphin - et 10 sites Villes et Pays d'Art et d'Histoire, de la vallée de la Roya au Comtat Venaissin.

La région compte également 90 services d'archives communales, départementales, régionales et le ser-

vice d'archives nationales d'Aix-en-Provence dédié aux archives de l'Outre-mer.

On dénombre 700 lieux de lecture publique, dont 60 % sont situés dans des zones peu ou très peu denses, qui correspondent à la définition du monde rural. Cette dispersion permet de garantir aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'accès au livre sur une grande partie du territoire.

La région dispose de près de 200 cinémas dont une quarantaine de multiplexes, pour 520 écrans et 87 000 fauteuils. Près de la moitié de ces cinémas sont classés Art et essai. Ces salles Art et essai sont plus présentes dans les zones de densité intermédiaire où elles représentent 6 établissements sur 10. Dans le Vaucluse, plus de 8 cinémas sur 10 en zone rurale sont classés Art et essai.

Enfin, près d'un millier de festivals contribuent à l'attractivité culturelle de cette région pionnière dans ce domaine avec plusieurs événements de renommée internationale : le festival de théâtre d'Avignon, le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Rencontres internationales de la photographie d'Arles, le festival de jazz de Juan-les-Pins, etc.

La culture : un secteur économique dynamique

Avec 40 900 actifs qui déclarent une profession culturelle au titre de leur activité principale, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 2,1 % de professionnels de la culture parmi l'ensemble de ses actifs. C'est dans les Alpes-Maritimes que la part de professions culturelles est la plus élevée (2,4 %), suivies par le département le plus peuplé de la région, les Bouches-du-Rhône (2,3 %). Toutefois, la position culturelle dominante des Bouches-du-Rhône s'illustre par la forte concentration des professions culturelles de la région au sein du département. Ainsi, le département concentre 45 % de l'ensemble des professions culturelles de la région (contre 42 % des actifs toutes professions confondues), plus de la moitié des cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles (53 %) et près

d'un architecte sur deux. Dans une moindre mesure, les Alpes-Maritimes rassemblent près d'un quart des professions culturelles de la région.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte environ 6 800 entreprises des secteurs culturels, soit 3,4 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchand et non marchand dans la région, une part légèrement supérieure à la moyenne des régions hors Île-de-France (3,3 %).

Les industries culturelles et créatives ont représenté 1,2% du PIB régional en termes de valeur ajoutée en 2018.

Les dépenses culturelles publiques - Plus d'un milliard d'euros en 2023

Les dépenses culturelles brutes de l'Etat et des collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur totalisent 1,07 milliard d'euros en 2023 en fonction-

nement et investissement, essentiellement assumées par le bloc communal.

Entités administratives	Fonctionnement	Investissement	Total	Ratio de dépenses culturelles/habitant
Région	42 030 000 €	20 000 000 €	62 030 000 €	12,02 €
Départements	107 810 031 €	35 522 400 €	143 332 431 €	28,09 €
Agglo/villes	605 434 500 €	116 000 000 €	721 434 500 €	139,81 €
État	111 618 580 €	30 607 091 €	142 225 672 €	27,56 €
Total	866 893 111 €	202 129 491 €	1 069 022 603 €	207,17 €

Les dépenses culturelles de ce bloc communal, composé des communes de 3 500 habitants ou plus et de leurs groupements à fiscalité propre, s'élèvent en effet à 605 millions d'euros soit près de 140 euros par habitant. Celles des 6 départements se montent à 140 millions d'euros soit 28 euros par habitant et la collectivité régionale a mobilisé un peu plus de 62 millions d'euros soit près de 12 euros par habitant. Les

dépenses du Ministère de la Culture se sont élevées à près de 142 millions d'euros en 2023 soit 27 euros par habitant. Comme pour toutes les régions, les transferts de subventions et participations existantes entre ces différents niveaux de collectivités conduisent à une surestimation du total.

Mettre en œuvre une compétence partagée : co-construire et accompagner

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC), service déconcentré du ministère de la culture exerce des compétences régionales et départementales, sous l'autorité hiérarchique du Préfet de région. Dans chaque département une unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) est notamment chargée, en application du code du patrimoine, de la délivrance d'avis sur les autorisations de travaux dans les espaces protégés. La DRAC prend ou instruit des décisions créant des effets de droit dans le domaine des patrimoines et assure un contrôle scientifique et technique des travaux de restauration effectués sur les monuments historiques protégés et des fouilles archéologiques. Elle contribue à l'élaboration des documents d'urbanisme par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale. Elle prend et instruit également de nombreuses autres décisions d'ordre réglementaire telles que, par exemple, les demandes d'attribution du label des musées de France et l'examen du projet scientifique et culturel de ces établissements, les labels ville et pays d'art et d'histoire, maison des illustres, jardin remarquable, patrimoine récent, les dossiers d'autorisation de cinémas multiplexes et en lecture publique, ceux qui relèvent du concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation.

Dans le domaine de la création, elle procède à l'attribution de labels nationaux ou d'intérêt national, aux classements des établissements d'enseignement spécialisé musique, de la danse et du théâtre, à l'instruction des demandes de bourses sur critères sociaux pour les jeunes inscrits en conservatoire, au traitement des demandes de licences d'entrepreneurs de spectacles vivants. Par ailleurs, elle accompagne la gestion et subventionne de nombreux projets et équipements culturels dans la région (environ 1 631 subventions instruites et délivrées en 2023). Elle assure, avec les collectivités territoriales, le suivi et le financement des établissements du spectacle vivant et des arts plastiques. Elle soutient aussi directement des compagnies artistiques et des artistes du

spectacle vivant ou des plasticiens en résidence, ainsi que des festivals. Dans le domaine du livre et des industries culturelles, la DRAC apporte subventions, conseils et expertise aux librairies et maisons d'édition, soutient des manifestations littéraires et contribue au développement de la lecture publique.

Enfin, elle participe aux actions interministérielles (éducation nationale, politique de la ville, santé, handicap, justice, agriculture, travail et emploi, jeunesse, sports) et travaille à l'éducation artistique et culturelle (EAC), qui figure dans les priorités de la ministre de la culture : l'objectif est de proposer à 100% des enfants des expériences de pratiques artistiques et d'éducation culturelle.

La DRAC a développé un large spectre de modalités de partenariat avec tous les niveaux de collectivités territoriales, souvent avec la nécessité de construire du «sur-mesure», pour mieux répondre aux réalités et aux besoins des territoires comme aux attentes des élus : conventions de développement culturel, contrats territoire lecture, contrats pluriannuels d'objectifs.

La DRAC offre une expertise technique et scientifique ainsi qu'un savoir-faire juridique nécessaires à la mise en œuvre de la réglementation, de la protection et de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel. Elle met également au service des élus qui le souhaitent une expertise artistique à même d'objectiver la qualité et la portée d'un projet, en le resituant dans le contexte national et international.

En raison de ces compétences, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est saisie du sujet de la transition écologique pour amorcer une réflexion collégiale régionale sur les transformations à opérer dans le secteur du patrimoine comme dans celui du spectacle vivant.

Dans l'approche de ce nouvel axe d'une politique publique culturelle le choix de la co-construction de projets est demeuré. Dans ce secteur comme

dans les autres la DRAC vise en effet à exercer un effet levier, même quand sa participation financière est largement minoritaire par rapport à celle des collectivités territoriales.

Il apparait en effet que si les élus sont attentifs au montant des crédits alloués ils sont aussi attentifs à la présence de la DRAC au tour de table qui en quelque sorte, vient «légitimer» les projets. Il en va de même pour les professionnels au regard de la «labellisation» de l'État qui vient reconnaître la qualité de leur démarche.

Dans une région aussi dynamique que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette méthode partenariale pour un développement culturel et patrimonial de qualité mobilise chaque jour les agents du service.



01

Patrimoine

ines

Chiffres clés

2367

Monuments historiques
(MH)

49

jardins remarquables

201

autorisations de travaux et
permis de construire traités par
la Conservation régionale des
monuments historiques (CRMH)

760

classés au titre
des MH

11

villes et pays d'art
et d'histoire

09

biens Unesco (dont 3 en
série)

1450

inscrits au
titre des MH

45

sites patrimoniaux
remarquables (SPR)

30

chantiers de jeunes
bénévoles
(250 participants)

157

protections
mixtes

216

édifices labellisés
« Architecture
contemporaine
remarquable »

235

subventions accordées

18728

objets mobiliers
protégés (dont 8569
objets classés)

04

secteurs sauvegardés (Aix-
en-Provence, Arles, Avignon
et Nice)

62

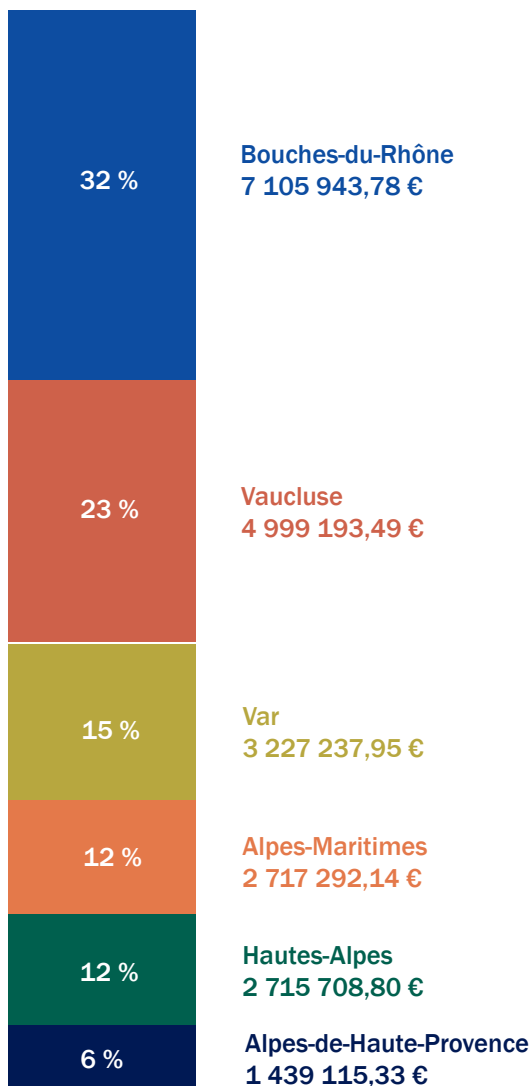
pour restauration

173

pour entretien

Programme 175 – Patrimoines

Crédits de paiement DRAC 2023 – 22 204 491,49 €



La région PACA compte la plus forte densité d'emploi culturel après l'Île-de-France en raison de sa forte attractivité touristique. Le secteur du tourisme engendrait en 2019 près de 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 13 % du PIB régional, plaçant PACA en 3e place après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Cette attractivité se fonde en partie sur la richesse de son patrimoine. La région compte 20 % des sites culturels français inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, des sites remarquables comme Arles, Orange ou la riviéra française. Elle accueille également 121 des musées labellisés « Musées de France ».

Les responsables publics accordent une importance toute particulière à la valorisation du patrimoine urbain, monumental ou muséal qui figure dans les stratégies de développement économique.

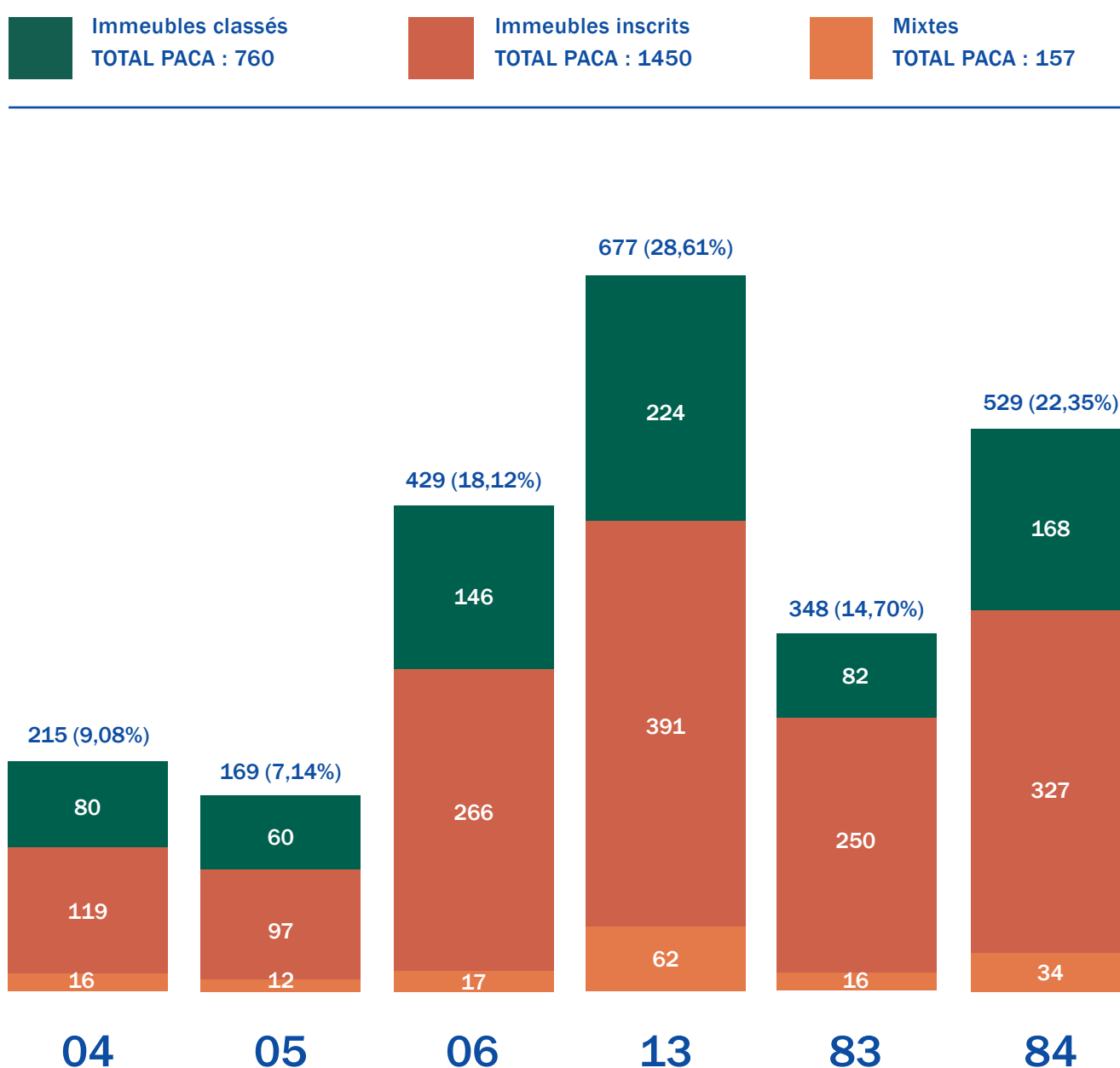
La DRAC accompagne la gestion et la valorisation du patrimoine à travers des actions sur les monuments historiques, les espaces protégés, l'archéologie, la promotion de l'architecture ou encore la gestion des musées.

	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
Crédits de paiement 2023	22 204 491,49 €	1 439 115,33 €	2 715 708,80 €	2 717 292,14 €	7 105 943,78 €	3 227 237,95 €	4 999 193,49 €
Crédits de paiement 2022	20 661 093,75 €	1 238 058,41 €	1 414 599,63 €	3 836,868,15 €	7 027 037,06 €	2 072 059,00 €	5 072 471,50 €
Variation	1 543 397,74 €	201 056,92 €	1 301 109,17 €	- 1 119 576,01 €	78 906,72 €	1 155 178,95 €	- 73 278,01 €

1. Patrimoine monumental

I. Protection

Classement et inscription au titre des Monuments historiques



A l'issue des différentes commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA), dont la gestion est confiée à la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH), le programme de protection s'est poursuivi en 2023, avec trois CRPA section 1 et une CRPA section 3, toutes regroupées sur la seconde moitié de l'année. Préliminaire à tout passage en commission plénière, deux délégations permanentes se sont tenues, la première particulièrement importante, et témoignent du dynamisme des demandes de protection reçues de toute la région.

28 dossiers de protection ont été présentés en commission plénière, pour reconnaître à terme 21 nouveaux Monuments historiques – 7 d'entre eux étant en effet des extensions de protection, c'est-à-dire des révisions de protections partielles existantes, qui permettent, dans une démarche de simplification, une approche globale d'un monument dans son ensemble et l'installation d'un régime juridique unique.

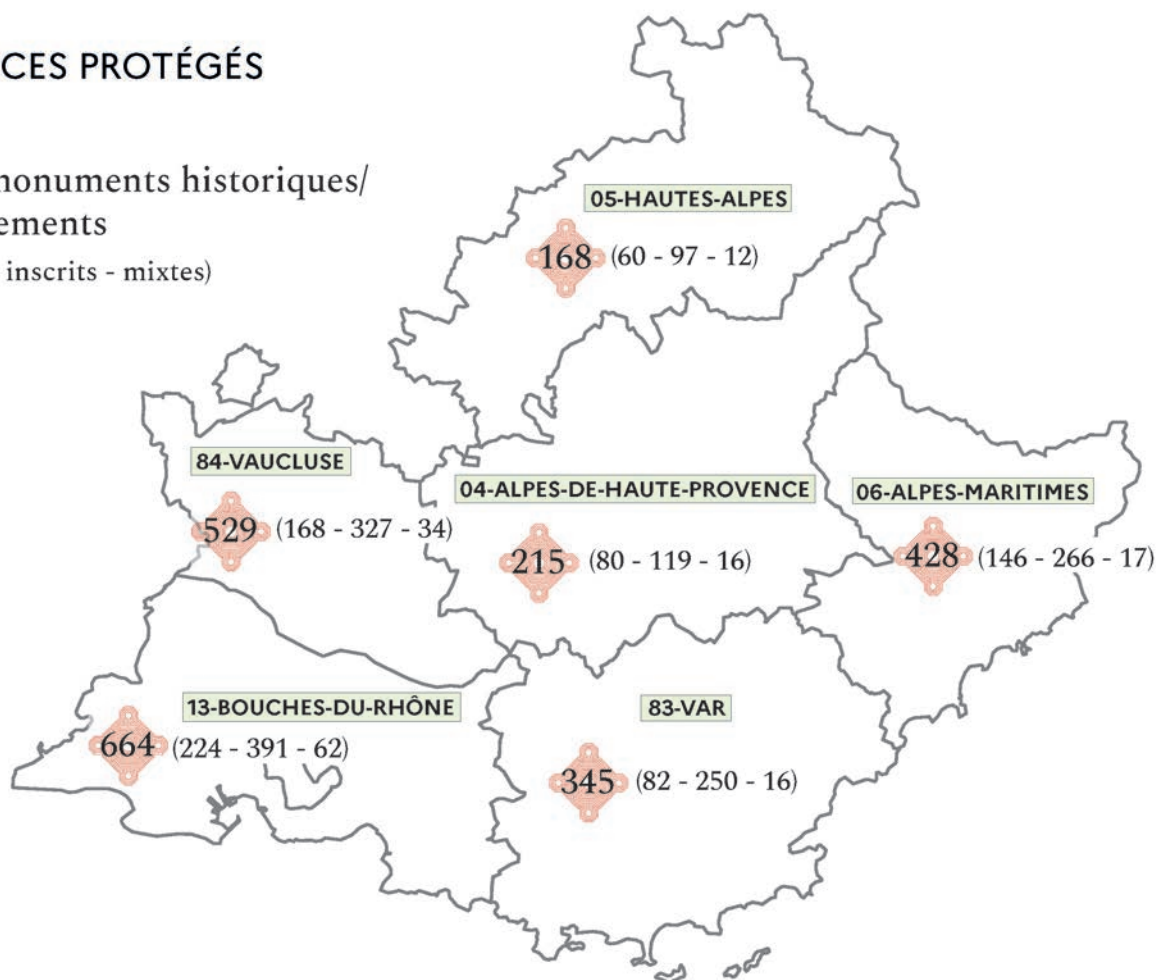
Ces 28 dossiers montrent une grande diversité patrimoniale et dessinent un panorama presque complet

de ce qui entre dans le champ du patrimoine aujourd'hui en France : patrimoine archéologique à Trescléoux (05) ; patrimoine médiéval à Avignon, à Courthézon (84), à Cotignac (83), à Marseille, à Verquières (13) ou à Lagrange-Montéglin (05) ; patrimoine de l'époque moderne à La Seyne-sur-Mer avec un fort (83), à Aix-en-Provence, avec un grand domaine seigneurial et agricole (13), à Ménerbes, avec une chapelle de Pénitents (84), à Châteauneuf-Grasse, avec un château en cœur de village (06) ; patrimoine du XIXe s. ensuite, à Avignon avec un parc urbain (84), à Arles avec une fontaine (13), à Nice avec une villa de la Promenade des Anglais (06), à Marseille avec toute une série de monuments commémoratifs, fontaines et édifices religieux (13). Au XIXe s., deux monuments emblématiques en cœur de bien UNESCO, le Jardin du Rocher des Doms à Avignon, œuvre de l'éminent paysagiste Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873) et une extension de protection, la Villa Masséna à Nice, elle aussi en cœur de zone UNESCO, due aux architectes Hans-Georg Tersling et Aaron Messiah et au paysagiste Édouard André.

2 367 ÉDIFICES PROTÉGÉS



Total monuments historiques/
départements
(classés - inscrits - mixtes)



Il faut également noter la présence relativement plus rare du patrimoine industriel, avec une carrière à Cassis (13), qui permet de protéger le dernier lieu d'extraction préservé de la fameuse pierre de cassis. Enfin, il convient de signaler la présence du patrimoine du XXe s., avec les chalets Prouvé à Château-Arnoux-Saint-Auban, trois monuments marseillais d'importance et le Musée de l'Annonciade de Saint-Tropez, chapelle réaménagée en musée, pour la qualité de cette transformation des années 1950.

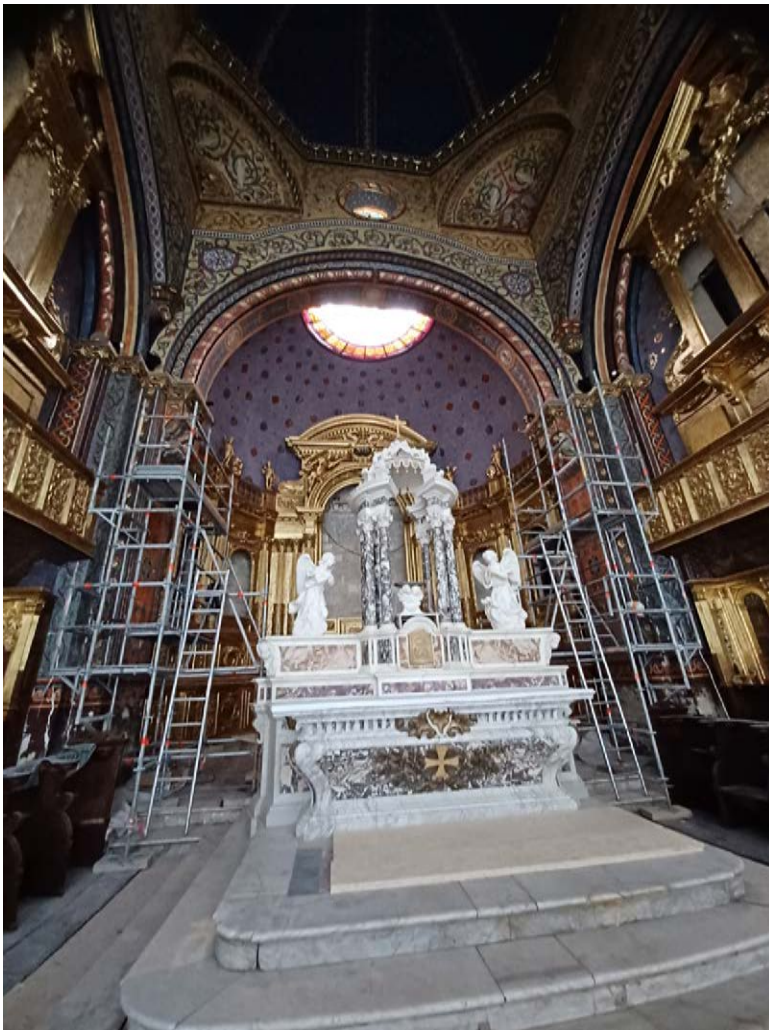
La DRAC PACA a initié une campagne de protection pour les édifices relevant du patrimoine culturel. Les résultats sont déjà visibles sur la fin de l'année 2023, avec six dossiers dont le couvent des Célestins à Avignon, la chapelle Saint-Blaise à Ménerbes, la chapelle Saint-Georges et l'église Saint-Denis à Courthézon, la chapelle Saint-Martin à Cotignac, l'église Saint-Vérand à Verquière, les églises Saint-Ferréol et Saint-Charles, basilique du Sacré-Cœur du Prado à Marseille.

Coté objets mobiliers, l'année 2023 s'est inscrite dans la continuité des précédentes avec la poursuite des

campagnes de protection, notamment dans la Provence-Verte-Verdon (à Pontevès et Tourves, 83), et dans le Sud-Var (à Solliès-Pont), ainsi que dans le Vaucluse avec l'ancienne cathédrale Notre-Dame Saint-Véran à Cavaillon, avec l'église Notre-Dame de Pitié de Saignon et avec l'église Saint-Maurice de Caromb. La protection du mobilier des cathédrales appartenant à l'Etat se maintient avec Notre-Dame des Doms à Avignon, et un orgue a également été inscrit (à Aix-en-Provence). Deux dossiers se distinguent par leur originalité : le patrimoine pictural et graphique de l'artiste Marcelle Gallois, en religion Mère Geneviève Gallois (1888-1962), conservé à l'abbaye Notre-Dame de Fidélité à Jouques, et représentatif de certaines tendances modernes du dessin de la première moitié du XXe s. ; ainsi que le mobilier du Musée de l'Annonciade à Saint-Tropez, issu de son réaménagement des années 1950 – notons qu'exceptionnellement, immeuble et mobilier, conçus ensemble, ont été présentés à l'inscription au titre des Monuments historiques.

Enfin, en amont d'une grande manifestation régionale consacrée à la figure du peintre Jean Daret (1613-1668) durant l'été 2024, trois toiles de l'artiste, redécouvertes récentes, ont été protégées à Varages et Gréoux-les-Bains. Deux d'entre elles sont visibles dans le parcours et dans le catalogue de l'exposition du Musée Granet d'Aix-en-Provence (13 juin-29 septembre 2024). Via la protection au titre des Monuments historiques, le rôle de l'Etat en termes d'expertise mais également de levier reste essentiel à la conservation du patrimoine régional pour les générations futures, et déterminant dans le maintien des activités de conservation et de restauration du patrimoine, dynamisant ainsi le réseau des métiers d'art, vivier de savoir-faire à préserver.

Le programme de protection s'est poursuivi en 2023 avec la protection d'éléments majeurs du paysage monumental marseillais, comme le Musée Grobet-Labadié, le Palais de la Bourse, l'escalier monumental de la gare Saint-Charles, les colonnes commémoratives du Premier Empire, ou le château Valmante mais également l'hôtel Pesciolini sur le cours Belsunce. La thématique Marseille sera poursuivie en 2024.



Restauration de la cathédrale de Cavaillon (84) © DRAC PACA/CRMH

Focus

La protection au titre des Monuments historiques de Marseille

Il revient à la Ville de Marseille d'avoir lancé, par sa demande en date du 14 octobre 2022, une vaste campagne de protection au titre des Monuments historiques du patrimoine installé sur son territoire : faisant le constat que la deuxième ville de France ne possédait que 93 Monuments historiques, et dressant une liste de plus d'une centaine d'édifices potentiels, elle nous engageait dans un travail de longue haleine, réalisé en parfaite concertation entre les élus et les différents services de la Ville d'un côté, et trois des services de la DRAC de l'autre (CRMH, Architecture et UDAP 13).

La première étape fut de resserrer la sélection autour de sept catégories : histoire de l'eau dans la ville, monuments publics, patrimoine religieux, architecture civile, espaces verts, patrimoine scolaire, et édifices culturels et sportifs.

La délégation permanente de la CRPA a ainsi examiné 54 dossiers marseillais, donnant un avis favorable à la poursuite de 43 d'entre eux. Il faut noter l'importance donnée au patrimoine de l'adduction d'eau, avec la Citerne des Moulins et 10 fontaines ; importance accordée aussi au patrimoine scolaire, avec l'initiative d'une campagne de protections MH et de labellisation ACR ; enfin, attention portée au patrimoine religieux et notamment sur les églises du XIXe s.

Les trois CRPA de l'année 2023 ont permis de progresser très fortement dans cette campagne. Pour le

patrimoine de l'eau, cinq fontaines remarquables ont été protégées : fontaine Estrangin, fontaine d'Amphitrite, fontaine des Danaïdes et fontaines Coste, sans oublier la fontaine Cantini, place Castellane, monument majeur à l'échelle nationale, dont l'absence de protection représentait une anomalie. Pour les monuments commémoratifs, c'est le Monument aux Mobiles des Bouches-du-Rhône, situé en haut de la Canebière, qui a été retenu – œuvre remarquable en elle-même, elle est aussi une des rares à rendre hommage aux soldats tombés dans la défaite de 1870. Pour le patrimoine religieux, thématique nationale, trois édifices ont été passés en commission : l'église Saint-Ferréol, dont la façade sur le Vieux-Port est bien connue, qui est en réalité un rare vestige de Marseille de la fin du Moyen-âge; l'église Saint-Charles, exemplaire des constructions fameuses des deux évêchés des évêques Mazenod; et la basilique du Sacré-Cœur du Prado, étonnante construction consacrée à la commémoration des morts de la Grande Guerre. Enfin, le patrimoine scolaire s'illustre de deux monuments de première importance pour le XXe s., l'Ecole des Beaux-arts et d'architecture de Luminy, construction emblématique de l'architecte René Egger (1915-2016), réalisée en 1966-1969, et l'Ecole nationale de danse, chef d'œuvre de l'architecte Roland Simounet (1927-1996), bâtiment achevé en 1992.



Fontaine des Danaïdes, Marseille (13) © DRAC PACA/CRMH

II. Restauration

Au titre du contrôle scientifique et technique (CST) conduit par la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) en lien avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), 166 autorisations de travaux et avis sur permis de construire ont été délivrés pour des immeubles, et 62 autorisations de travaux ou avis favorables pour des objets. En outre, 234 demandes de soutien financier, immeubles et objets confondus, émanant de propriétaires privés comme publics, ont pu être instruites en vue de l'octroi d'une subvention.

L'approche territoriale, consubstantielle à ces missions et activités, demeure essentielle en 2023 : les monuments historiques (immeubles et objets protégés) couvrent la quasi-totalité des 963 communes de la région.

La programmation 2023 du BOP 175 – action 1 a été exécutée pour un montant total de 17 508 805,25 € en AE (pour 17 156 190,00 € de CP), en légère diminution par rapport à l'exécution de la programmation 2022 (17 937 013,14 € d'AE).

Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

- 3 760 000 € de crédits de fonctionnement / entretien
- 13 748 805,25 € de crédits d'investissement / restauration, comprenant notamment les crédits affectés à des dotations spécifiques :
 - o FIP : 707 150,94 €
 - o Mission Patrimoine en Péril : 776 388,38 €
 - o Protocole Culture-Défense : 1 025 000,00 €
 - o Plan sécurité cathédrales : 350 000,00 €.

Parmi les monuments bénéficiant de ces crédits, citons pour les Alpes-de-Haute-Provence, la citadelle d'Entrevaux et la Maison du Paraïs à Manosque ; pour les Hautes-Alpes, l'ancienne cathédrale d'Embrun et la place forte de Mont-Dauphin ; pour les Alpes-Maritimes, la citadelle Saint-Elme de Villefranche-sur-Mer et l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Eze ; pour les Bouches-du-Rhône, la collégiale Saint-Martin de Saint-Rémy-de-Provence et le fort d'Entrecasteaux de Marseille ; pour le Var, l'Opéra de Toulon et la citadelle de Saint-Tropez ; pour le Vaucluse, les Bains Pommer d'Avignon et le château de L'Hers à Châteauneuf-du-Pape. L'année a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine de subventionnement des Monuments historiques, pour lesquels la CRMH applique un taux de base, qui peut varier selon différents critères, de 40%

pour les classés, et de 20% pour les inscrits, concernant les immeubles, et de 40 à 50% pour les classés et de 30 à 40% pour les inscrits, concernant les objets. Malgré les adaptations inévitables de ce principe général aux réalités du co-financement des chantiers, les moyennes annuelles laissent déjà apparaître des taux proches de la doctrine affichée : 38% pour les immeubles classés, 29% pour les immeubles inscrits, 44% pour les objets classés, 37% pour les objets inscrits.

Ces budgets d'investissement ont été complétés par des moyens en fonctionnement d'un montant de 3 760 000,00 € afin d'améliorer la politique d'entretien. Cette dernière s'appuie de plus en plus sur des plans de gestion pluriannuels, établis pour des parcs et jardins mais également pour plusieurs ensembles monumentaux bâtis.

Pour les objets mobiliers, l'enveloppe initiale a été augmentée afin de faire face aux dépenses supplémentaires dues à la préparation de la manifestation consacrée au peintre Jean Daret (1613-1668), qui doit occuper l'été 2024. 272 431 € des crédits objets ont été investis en 2023 pour ce projet, dont les dépenses se sont étalées sur quatre années budgétaires de 2021 à 2024 – il s'agit de l'étude et de la conservation-restauration de 17 tableaux inscrits ou classés Monuments historiques. A cette dépense, doivent être ajoutés pour le même projet les crédits affectés à la restauration de l'escalier de l'Hôtel de Châteaurenard à Aix-en-Provence (classé Monument historique immeuble), entièrement peint par le même peintre, qui correspondent à 330 232 € pour l'année 2023.

Mise en œuvre du CPER

Les opérations retenues dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région 2021-2027, signé en 2021, ont représenté un montant total 1 399 896,45 € d'AE, répartis sur des monuments publics classés uniquement, de la manière suivante :

* 120 000,00 € pour les Hautes-Alpes, pour la restauration générale des fortifications de la ville haute (Fort du château) de Briançon, propriété de la commune ; montant total des travaux : 300 000,00 €, part Etat 120 000,00 € (40%).

* 1 279 896,45 € pour le Vaucluse, pour les opérations suivantes :

- la restauration des intérieurs, tranche 1/2 de l'ancienne cathédrale Notre-Dame et Saint-Véran de Cavaillon, propriété de la commune ; montant total des travaux : 1 749 741,12 €, part Etat 699 896,45 € (40%).

- la restauration du clos et du couvert de l'aile des Familiers, tranche 3/4, du Palais des Papes d'Avignon, propriété du conseil départemental de Vaucluse; montant total des travaux : 666 666,66 €, part Etat 200 000,00 € (30%).

- la restauration générale des parascenia,

tranche 8/8, du Théâtre antique d'Orange, propriété de la commune ; montant total des travaux : 950 000,00€, part Etat 380 000,00 € (40%).

Conformément à ses objectifs initiaux, le CPER 2021-2027 permet la restauration de grands monuments, d'une importance majeure et souvent classés sur les toutes premières listes des Monuments historiques, appartenant à des collectivités territoriales. Certains sont ici par ailleurs inscrits sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO (Briançon, Avignon, Orange).

Focus

La Mission Patrimoine en Péril (MPP)

La mission de Stéphane Bern, qui contribue à la sauvegarde du patrimoine en péril, peut contribuer selon différentes modalités à des chantiers de travaux sur des édifices emblématiques. La DRAC participe à cet effort sur ses crédits courants.

Ainsi, en 2023, des crédits fléchés MPP ont été programmés et engagés pour un total de 776 388, 38 € d'AE et 405 667,44 € de CP. Trois opérations en ont bénéficié :

- Pour les Hautes-Alpes, à EMBRUN, ancienne cathédrale Notre-Dame, édifice classé : Restauration façade ouest, tranche 3/3, montant total des travaux 875 000,00 €, part Etat 437 500,00 € (50%).

- Pour les Bouches-du-Rhône, à LA CIOTAT, Bastide Marin, édifice inscrit : Restauration façades Est et Sud-Ouest et menuiseries, tranche unique, montant total des travaux 375 616,00 €, par Etat 112 684,80 € (30%).

- Pour les Bouches-du-Rhône, à PEYROLLES-EN-PROVENCE, Château-mairie, édifice classé : AVP-PRO Restauration du château, montant total 565 508,96€, part Etat 226 203,58 € (40%).



Cathédrale Notre-Dame du Réal, Embrun (05) © Corinne Clivio - guide conférencière

...et la mise en œuvre du Plan Sécurité Cathédrales

L'année 2023 marque l'achèvement de travaux d'amélioration de la sécurité incendie engagés sur les années budgétaires antérieures, comme à la cathédrale Sainte-Réparate de Nice, à la cathédrale Saint-Léonce de Fréjus et à la cathédrale Saint-Arnoux de Gap. Une première étape de travaux a vu également un achèvement à la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence et à la cathédrale Notre-Dame de la Major de Marseille.

En revanche, 2023 a marqué l'engagement de ces travaux fondamentaux à la cathédrale Saint-Jérôme de Digne, pour un montant de 350 000,00 €.

En parallèle, il faut noter la poursuite des travaux de restauration des couvertures de la Major de Marseille, entreprise urgente qui participe de la sécurité générale du monument, pour un montant de 1 500 000,00 €.



Focus

La restauration des couvertures de la Major

Consacrée en 1897, la cathédrale Sainte-Marie-Majeure de Marseille, dite la Major, aura été le dernier grand chantier de construction de cathédrale en France, à quelques années seulement de la séparation des Eglises de l'Etat. Installée sur le front de mer du nouveau port créé au milieu du XIXe s., elle marque le paysage marseillais par ses cinq dômes monumentaux, par sa longueur imposante et par la couleur de ses pierres alternées de vert et de blanc.

Classée Monument historique dès le 09 août 1906, elle a été très tôt gérée par les agents du sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-arts, ancêtre du Ministère de la Culture. Conçue par Léon Vaudoyer (1803-1872), puis Henri Jacques Espérandieu (1829-1874), dans un style éclectique aujourd'hui fameux, son chantier commence en 1857 et s'achève en 1893 sous la conduite de Henri Révoil (1822-1900).

Si l'ouvrage a été parfaitement conçu et réalisé, trois facteurs ont contribué à en accélérer la dégradation, signalée dès le début du XX^e siècle :

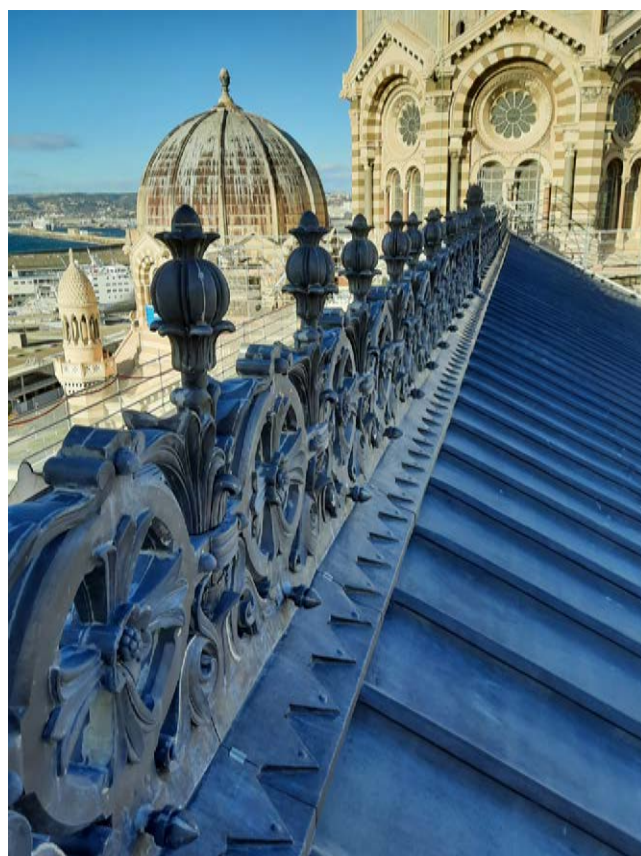
- Exposition au climat marin.
- Spécificité de certains matériaux (pierre de grès contenant des argiles gonflantes).
- Morphologie rendant l'accès difficile pour l'entretien (dômes).

Les couvertures, constituées de dalles de pierre et de plomb, sont dans un état préoccupant. Les corniches et chéneaux souffrent du manque d'habillage de protection. Les couvertures en plomb, sur la nef, les dômes et les ornements de faîtage, ont atteint leur limite d'espérance de vie. C'est la première priorité. Les tables de plomb ont déjà été déposées et refaçonnées et ne sont plus maintenables en l'état.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, conduite par la CRMH, le PRO DCE remis en mars 2021 a intégré une amélioration du système de sécurité incendie en établissant une colonne sèche, en cloisonnant le comble de la nef, et en traitant sa charpente métallique. Il a également été demandé de prendre en compte le problème structurel du déambulatoire extérieur qui entoure le chœur.

Les travaux de restauration des couvertures ont d'abord été financés grâce au Plan de relance, qui a permis de traiter la couverture de la nef, comprenant les améliorations de sécurité incendie.

Les travaux de restauration des couvertures du chœur et dôme du chœur ont été financés sur les crédits de 2023, à hauteur de 1 500 000,00€, pour un achèvement à l'été 2024. Ils ont été marqués par des découvertes qui ont nécessité la réactivité de la maîtrise d'œuvre et des entreprises : reprise d'un cerclage métal rompu sur le dôme, et reprises structurelles de la galerie du chœur. De 2024 à 2026, sur trois années budgétaires, la restauration des couvertures sera poursuivie, avec la restauration du dôme et des tourelles du transept ouest (2024), la restauration du dôme et des tourelles du transept Est (2025), et la restauration du dôme de la croisée du transept (2026).



Restauration de la couverture de la Major - Marseille (13)
© DRAC PACA / CRMH

2. Architecture et patrimoine

Architecture – Crédits de paiement DRAC 2023

Travaux espaces protégés	147 863,74 €
Etudes espaces protégés	49 952,90 €
Promotion et sensibilisation	327 080,00 €
Actions éducatives	104 905,00 €
Villes et pays d'art et d'histoire	114 611,00 €
Etudes Sites patrimoniaux remarquables	56 546,95 €
Etudes périmètres délimités des abords	116 348,01 €
Total	917 307,60 €

I. Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine

Implantées dans chaque département, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine. Elles ont des missions diverses. Les UDAP participent ainsi à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental. Elles veillent à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables. Au côté des autres services de l'État en région, elles participent également à la gestion des

sites et paysages, à l'aménagement du territoire et aux réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.

Volume d'activité

Le travail d'accompagnement et de conseils des UDAP s'opère en particulier dans les espaces protégés : sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits ou abords de monuments historiques. En 2023, le nombre des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou de démolir, déclarations préalables, etc.) est resté relativement élevé ; le nombre d'actes émis par les Architectes des Bâtiments de France (ABF) a

Nombre d'actes émis par UDAP entre 2019 et 2023

Départements	04	05	06	13	83	84	Total régional
2019	2784	1977	13760	11687	6205	4989	41402
2020	2705	1727	12181	10613	5770	4787	37783
2021	3326	2561	13932	11997	7285	6041	45142
2022	2477	1926	14495	11893	7133	6704	44628
2023	1911	1957	14336	12154	7413	6957	44728
Ecart 2022-2023	- 566	31	- 159	261	280	253	100

continué de progresser pour l'ensemble du territoire régional (100 actes supplémentaires à l'échelle de la région). Ce sont les départements du Var, des Bouches-

du-Rhône et de Vaucluse qui ont vu le nombre d'actes émis croître encore de manière sensible.

Types d'avis délivrés

Les avis conformes des ABF, sous forme d'accord avec prescriptions ou de refus d'accord, doivent être suivis par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. Ils sont émis dans les périmètres de 500 m en situation de visibilité avec les monuments historiques classés ou inscrits, dans les périmètres délimités des abords (PDA) ainsi que dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR) ; ils portent également sur les permis de démolir dans les sites inscrits en lien étroit avec les services de la DREAL.

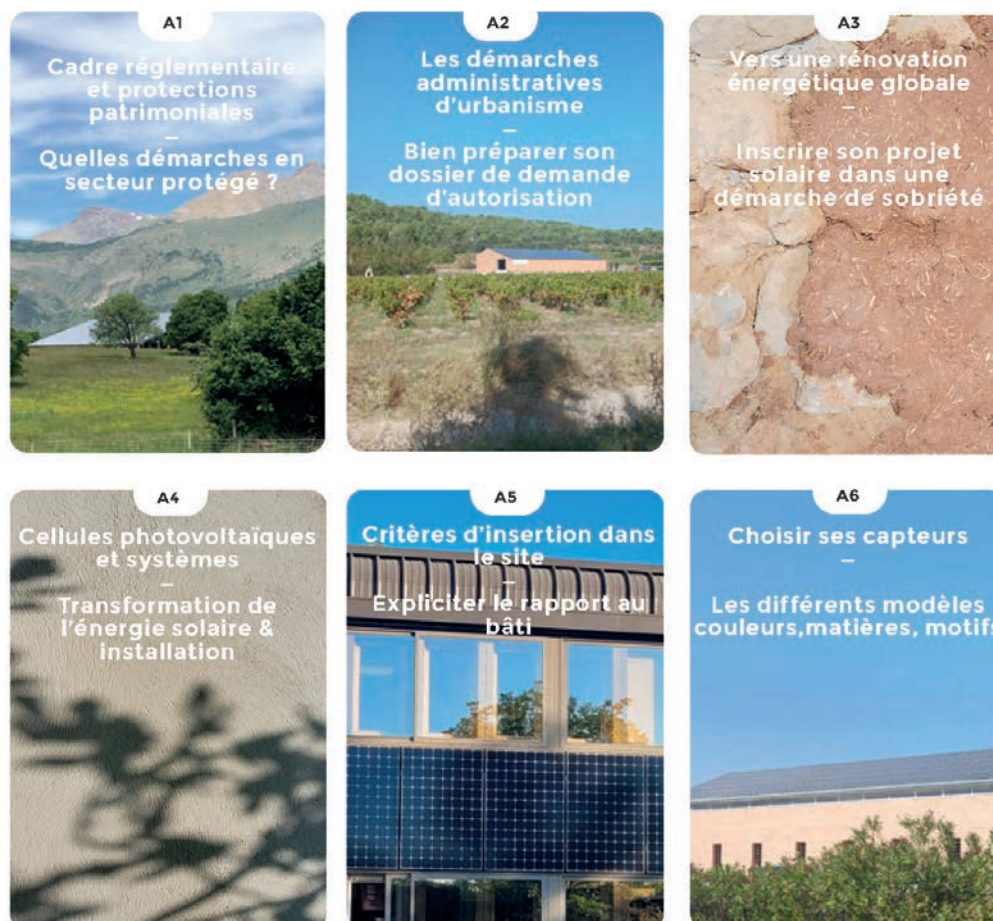
Les avis simples concernent les autres situations, principalement les sites inscrits et les périmètres des monuments historiques sans visibilité. La présence de SPR ou de PDA dans chaque département influence fortement la proportion d'avis conformes rendus par les ABF d'un département à l'autre. Les différentes demandes d'autorisation impliquent un suivi dont l'importance varie.

Ainsi, les permis d'aménager représentent un engagement conséquent, puisqu'il s'agit souvent de zones d'aménagement concerté ou de lotissements, dont les projets sont finalisés au terme de nombreuses

réunions de mise au point avec les concepteurs, les élus locaux, les promoteurs. Les permis de construire, correspondant à des immeubles complets, des surélévations, des extensions ou des maisons individuelles peuvent également donner lieu à plusieurs rencontres préalables avec les porteurs de projet. L'échange en amont et la concertation sont les maîtres-mots de l'action des ABF, dans un objectif toujours réaffirmé de maintien de la cohérence architecturale en espace protégé et de préservation des paysages.

En 2023, la hausse du nombre des déclarations préalables s'est poursuivie, les particuliers poursuivant l'aménagement de leurs biens dans un contexte d'évolution et de transformation du bâti en raison de la transition écologique et de l'adaptation nécessaire face au dérèglement climatique.

Le déploiement de la dématérialisation du droit des sols, quant à lui, s'est poursuivi en 2023 sur un rythme soutenu. L'application « Patronum » a permis de réaliser près de 60% des actes produits pas les UDAP contre un peu plus de 16% un an plus tôt.



Focus

Accompagner la transition écologique au cœur des espaces protégés, un enjeu majeur

La conciliation entre la sauvegarde du patrimoine et l'adaptation de la région aux changements climatiques constitue une question majeure pour la population comme pour les professionnels ou les élus locaux. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20% du territoire est protégé au titre des codes de l'environnement, du patrimoine ou de l'urbanisme. Les paysages, les sites historiques comme les bâtiments protégés sont le plus souvent des éléments clés du patrimoine culturel d'une ville, d'un département et de la région.

La conservation de ces ensembles remarquables, leur transmission aux générations futures participent du maintien de l'identité culturelle et historique du territoire régional. C'est pourquoi, dans le cas des énergies renouvelables, l'introduction des énergies solaires doit se faire avec précaution afin d'en minimiser l'impact sur l'intégrité architecturale et esthétique du patrimoine bâti.

L'énergie solaire, vecteur clé de la transition écologique, offre potentiellement une alternative durable aux sources d'énergie traditionnelles, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à atténuer le dérèglement climatique mais aussi à réduire la facture énergétique des ménages.

La filière photovoltaïque connaît notamment un essor important chez les particuliers avec plus de 18 000 nouvelles installations raccordées au réseau au cours de l'année 2023 dans la région.

Aussi, afin de mieux prendre en compte l'ancrage des projets dans chacun des territoires de la région, un groupe de travail composé de représentants de la direction

régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME), du parc national des Préalpes d'azur et du syndicat de l'énergie solaire renouvelable (ENERPLAN) s'est réuni tout au long de l'année 2023 ; il a eu pour objectif d'élaborer une doctrine commune aux services de l'État en région PACA. Et, il a produit un guide « Le Solaire en région PACA- Intégration architecturale de panneaux solaires en secteur protégé ». Ce dernier vient préciser les instructions ministérielles pour le territoire régional. Il est conçu sous forme de fiches-conseil et se destine à la fois au grand public, aux élus ainsi qu'aux professionnels ; il a pour vocation d'orienter les porteurs de projet pour concilier la transition écologique avec la promotion de la qualité architecturale et paysagère selon leurs lieux d'implantation, centre ancien, immeubles de ville, lotissements, périphérie avec des recommandations pour les départements littoraux et pour les territoires alpins.

La DRAC a, ainsi, posé en 2023 les premiers jalons d'une stratégie d'ensemble visant à accompagner l'ensemble des usagers face aux enjeux que représentent le dérèglement climatique et la nécessaire adaptation qui en résulte.



II. Les Sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) font l'objet de différentes procédures et études. Les trois dernières procédures de création d'AVAP concernent Carpentras (84), Pertuis (84) et Draguignan (83). Les études préalables à la création de nouveaux SPR ont concerné Castellane (04), Colmars-les-Alpes (04), et Entrevaux (04), Aix-en-Provence et Le Tholonet (13).

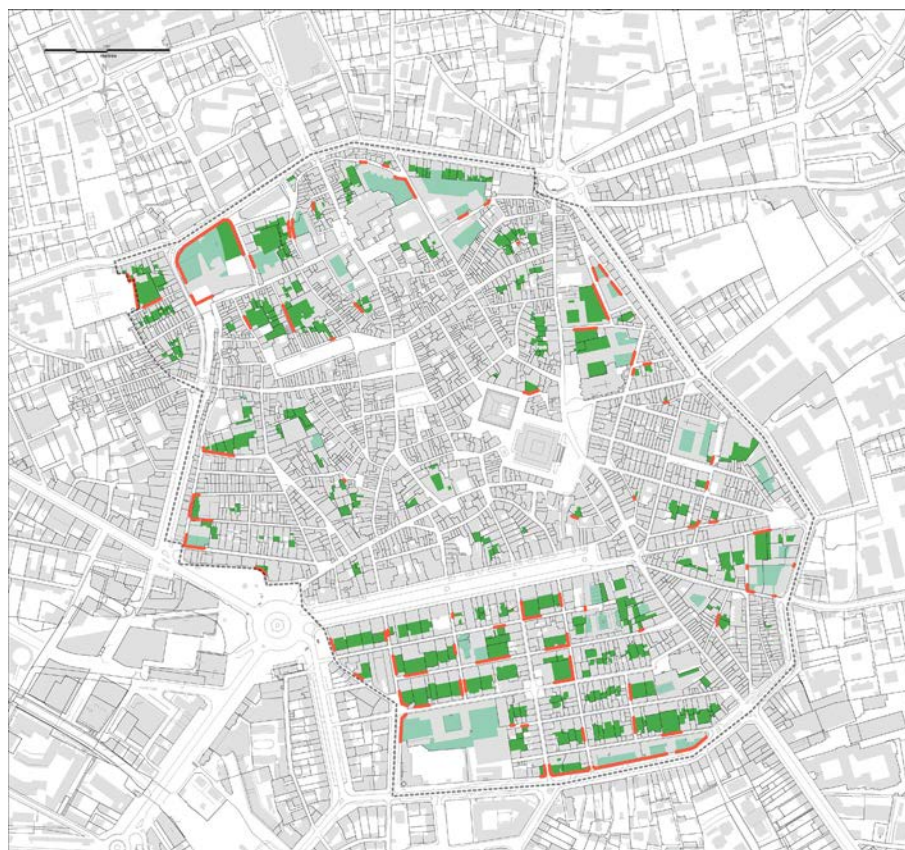
Les études de création de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) se sont déroulées à Saint Véran (05), Le Bar sur Loup (06), Barbentane (13), Saint Rémy en Provence (13), Les Baux de Provence (13), Saint Raphaël (83), Cavaillon (84), Orange (84). Les études et procédures concernant les PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) d'Aix-en-Provence (13), Brignoles (83) et Avignon (84).

La ville d'Aix en Provence, avec le soutien des services de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE, a entrepris de revisiter ses deux sites patrimoniaux remarquables, le PSMV du centre historique, et l'ancienne ZPPAUP d'Entremont. Deux modifications du PSMV d'Aix ont été conduites en 2023, qui portent sur les secteurs du couvent des prêcheurs et de la place des Cardeurs, tandis qu'une étude visant à mieux protéger le patri-



Ville de Carpentras, classée SPR en 2023 © Agence_Skala

moine végétal du centre historique, à limiter les activités commerciales du quartier Mazarin et à mieux organiser les terrasses commerciales dans l'espace public. L'ancienne ZPPAUP d'Entremont Saint Donnat a fait l'objet d'un diagnostic de son fonctionnement, qui va conduire en 2024 à sa transformation en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). L'analyse de ce territoire de la ZPPAUP a mis en évidence sa grande richesse patrimoniale, et confirmé la présence de très nombreuses bastides constitutives d'un paysage agricole de grande valeur patrimoniale.



AIX en Provence - PSMV

Trame végétale

PSMV

Ilot au sol perméable avec une trame arborée

Ilot au sol minéralisé avec une trame arborée ou sur dalle avec une végétalisation

Visibilité depuis l'espace public

Ville d'Aix-en-Provence - PSMV, îlot végétal © DRAC PACA

III. Onze territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) et neuf biens Unesco (dont 3 en série)

Le label villes et pays d'art et d'histoire a été créé par le ministère de la Culture pour développer avec les collectivités locales un projet de territoire mettant en œuvre une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture.

Depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat conventionnel entre le ministère de la culture et les collectivités locales, les « Villes et Pays d'art et d'histoire » mettent en œuvre une politique de connaissance, médiation, valorisation de leurs patrimoines en développant une politique des publics. La ville ou le pays labellisé doit être attentif à la qualité architecturale, urbanistique et paysagère de son territoire et mettre en œuvre une politique de développement durable.

Le réseau labellisé constitue un moyen de coopération et de dialogue avec les collectivités et contribue ainsi au développement des orientations de la politique culturelle grâce à un maillage fin du territoire. Cette préoccupation se traduit notamment par le soutien aux actions éducatives destinées aux jeunes et la mise en place par les collectivités, avec l'aide de l'État, d'outils tels les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui mettent en perspective la transformation de la ville actuelle et des paysages.

Aujourd'hui, 201 Villes et Pays d'art et d'histoire peuvent se prévaloir de ce label national.

En Provence Alpes Côte d'Azur, 8 villes ont le label Ville d'art et d'histoire : Briançon, Grasse, Menton, Nice, Arles,

Martigues, Fréjus et Hyères. 3 EPCI ont le label Pays d'art et d'histoire : la Provence verte Verdon, la Communauté d'agglomérations Ventoux-Comtat Venaissin et la communauté de communes Alpes Provence Verdon.

En 2023, la Communauté de communes Alpes Provence Verdon a présenté son dossier de candidature devant les membres de la CRPA avec succès. L'engagement de la collectivité a particulièrement été souligné. La signature de la convention entre la collectivité et l'Etat a été signée en janvier 2024.

Le label Pays d'art et d'histoire est un outil précieux, mais c'est aussi un engagement, une expérience collective forte. Le projet de développement du territoire Alpes Provence Verdon, qui représente un quart de la superficie du département des Alpes-de-Haute-Provence, a mis en avant différents axes, dont notamment, la poursuite de la connaissance du territoire au niveau des patrimoines, la préservation et la mise en valeur des spécificités architecturales (démarche du SCoT, projets de restauration), sensibilisation des publics au patrimoine (visites, conférences, mise en œuvre du CIAP).

En 2023 également, la ville d'Avignon a obtenu le label Ville d'art et d'histoire. La convention entre l'Etat et la collectivité est en préparation.

Focus

Les zones tampons autour des sites Unesco

Parmi les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la liste du patrimoine mondial comme Bien en série en 2008, 2 se trouvent dans les Hautes-Alpes à Briançon et à Mont-Dauphin. Dans le cadre de la révision de la zone tampon du Bien « Fortifications de Vauban » lancée au niveau national en 2021, la DRAC PACA a passé commande à un bureau d'études pour la révision des zones tampons des sites de Briançon et de Mont-Dauphin en associant les collectivités concernées de façon très étroite. Débuté en décembre 2021, l'étude a été rendue le 18 janvier 2023, en présence des élus et services des communes concernées et des services de l'Etat (DREAL, DDT, DRAC). La mise en place des outils

préconisés est en cours de réalisation. L'enquête publique, portée par l'Etat, pour les communes impactées dans le site de Mont-Dauphin se mettra en place au cours du 1er semestre 2024. La ville de Briançon, profitant de la révision de son PLU, intégrera le PDA en 2025.

Focus

Architecture Contemporaine Remarquable

Le label Architecture contemporaine remarquable, créé en 2016, signale les édifices et productions de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques. Aujourd'hui, 1392 édifices disposent de ce label au niveau national, dont 216 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2023, deux nouveaux édifices ont été labellisés ACR

issus d'une étude sur le logement collectif à Avignon extra-muros (la résidence La Traverso et l'ensemble Sixte Isnard).

L'école d'art et d'architecture de Luminy, labélisée en 2007, a reçu un avis favorable de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture pour une inscription au titre des monuments historiques.



Immeuble Sixte-Isnard, Avignon (84) © DRAC PACA/Architecture

IV. Patrimoine et transition écologique

Programme Transi'Pat

Le patrimoine et les servitudes règlementaires permettant sa conservation sont parfois perçus comme un obstacle à la transition écologique. La DRAC a donc souhaité mettre en place en 2023, un programme susceptible de mieux orienter, en amont, les élus, les pétitionnaires et les professionnels dans leurs démarches, mais également, de proposer, en aval, des solutions pertinentes et des innovations permettant de combiner conservation et transition écologique. Il s'agit également d'adapter progressivement les compétences de ces services afin qu'ils puissent intégrer les démarches écoresponsables dans leurs pratiques quotidiennes et renforcer leurs capacités de conseil.

Dans cette optique, une formation sur mesure a été suivie par les Architectes des Bâtiments de France sur les connaissances techniques et réglementaires en matière d'énergie adaptées au bâti ancien par l'école d'Avignon.

Un « tribunal pour les générations futures » a été organisé autour du thème « Est-ce au patrimoine de supporter la transition écologique ? ».

Un groupe de travail associant les services de la DREAL et de la DRAC mais aussi de la DDT, du CEREMA, de l'ADEME et des CAUE a été mis en place. Il a défini une doctrine régionale commune aux services de l'Etat en matière de développement des dispositifs photovoltaïques. Un guide de recommandations sera publié en 2024.

Un second groupe de travail associant les services de la DREAL et de la DRAC mais aussi DDT, CEREMA, ADEME et CAUE a été instauré sur les questions d'amélioration du confort thermique des bâtiments patrimoniaux. Il a permis d'identifier les bonnes pratiques en la matière. Des fiches conseils sont en cours de réalisation pour les diffuser. En 2024, des formations à destination des professionnels seront proposées.

Un atelier d'étudiants s'est tenu à Arles sur une semaine, en partenariat avec l'école d'architecture et de la ville de Marseille (ENSA_M) sur la thématique des îlots de chaleur en espace patrimonial. Il s'est poursuivi par une résidence d'architectes, paysagistes, ingénieurs et écologues professionnels, à Arles, première résidence d'architecture de la région, toujours sur ce thème. Ces travaux ont permis de faire émerger des premiers constats et idées sur les dispositifs d'aménagement à mobiliser pour adapter les centres-villes historiques au réchauffement climatique.

Un voyage d'étude, à destination des collectivités (élus et techniciens) de PACA s'est tenu en octobre dans le Var et a permis de découvrir des projets inspirants de rafraîchissement urbain.

Ces travaux seront poursuivis et amplifiés en 2024.

Biodiversité des clochers

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les monuments historiques représentent 2 349 bâtiments. Dans un contexte où l'effondrement de la biodiversité constitue une problématique majeure, le patrimoine bâti apparaît comme un refuge pour de nombreuses espèces, qu'elles soient urbaines ou rurales. Or la méconnaissance de celles-ci et les changements d'usage des bâtiments conduisent à la disparition de nombreux habitats. Par ailleurs, le ministère de la Culture et ses services déconcentrés (DRAC) sont régulièrement amenés à conduire des opérations de restauration et d'entretien. Dans ce cadre, ils peuvent participer, par méconnaissance, de la destruction d'habitats et/ou d'espèces protégées. Après un premier chantier test, sur la cathédrale Saint-Ar-

noux, à Gap, la DRAC a voulu se montrer exemplaire en intégrant dans ses processus internes la question de la biodiversité et en sensibilisant le grand public à la biodiversité urbaine et aux moyens de la préserver. Elle a pour cela lancé un marché pour une étude faune-flore sur les 7 cathédrales de l'Etat remporté par la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Cela va lui permettre d'intégrer cette dimension à sa programmation des chantiers et, plus généralement, de former ses agents à la prise en compte de la biodiversité afin qu'ils puissent l'intégrer dans leurs missions.

3. Archéologie

Chiffres clés

2 543

dossiers d'aménagement
instruits

48

fouilles préventives
prescrites

29

opérations et
programmes de
recherche financés

299

diagnostics
archéologiques prescrits

7,29

hectares de fouilles
préventives

Archéologie – Crédits de paiement DRAC 2023

Fouilles programmées	300 156,39 €
Subventions aux collectivités	2 257 796,22 €
Chantiers des collections	71 821,00 €
Dépôts archéologiques	51 403,86 €
Centres d'étude et de conservation	425 146,47 €
Publications, colloques	4 353,00 €
Total	3 110 676,94 €

I. Sauvegarde par l'étude du patrimoine archéologique et aménagement du territoire

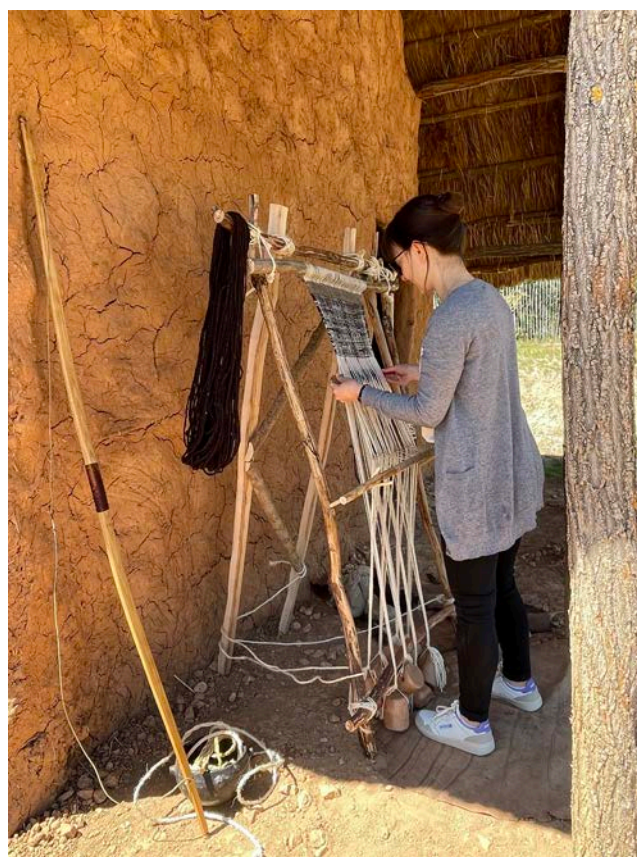
La prise en compte du patrimoine archéologique en lien avec l'aménagement du territoire se traduit par la mise en place d'arrêtés préfectoraux de présomption de prescriptions archéologiques sur 326 communes (documents disponibles sur le site internet de la DRAC). Ce dispositif permet un accompagnement par le service régional de l'archéologie des projets d'aménagement initiés sur le territoire au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Les données issues de ces opérations participent directement à l'enrichissement de l'inventaire archéologique régional qui comporte pas moins de 36 000 sites archéologiques et contribue à consolider et enrichir les connaissances sur l'histoire de l'occupation humaine, de la préhistoire à l'époque contemporaine.

II. Recherche et valorisation

A côté de la dynamique d'archéologie préventive, marquée par un nombre toujours important d'interventions en milieu urbain (opérations sédimentaires et de bâti), la région PACA se distingue par la permanence d'une forte activité de recherche programmée. Depuis plusieurs années, celle-ci se caractérise par la mise en œuvre de projets collectifs pluridisciplinaires et par un renouvellement d'approches thématiques, chronologiques et territoriales.

Au-delà d'un partage des connaissances acquises à terre et sous les eaux, notamment dans le Rhône, au sein de la Communauté archéologique par le biais d'articles, de monographies ou de colloques, les chercheurs consacrent un temps important à la transmission des savoirs auprès du public. Les Journées européennes de l'archéologie, du patrimoine, la semaine de la science ou les journées de la préhistoire à Quinson (Alpes-de-Haute-Provence) sont parmi ces temps forts.



Tissage aux Journées de la Préhistoire, Quinson (04) ©Musée de Préhistoire des gorges du Verdon

III. Etude et conservation

Le savoir archéologique se constitue sur une accumulation de données et en fonction des avancées de la recherche. Pour cette raison, et parce que le mobilier archéologique mis au jour dans le cadre des opérations archéologiques autorisées par l'État dispose d'un statut juridique renforcé depuis l'adoption de la loi LCAP en 2016, le Service régional de l'archéologie a

la responsabilité d'assurer la conservation pérenne de ces découvertes. Pour ce faire, il dispose d'un réseau de centres de conservation et d'études et de dépôt de fouilles. Ce dispositif sera prochainement complété par l'ouverture d'un centre de conservation et d'étude départemental dans le Vaucluse.

Focus

Quel temps faisait-il naguère en Provence ?

En explorant les archives du sol, les chercheurs bénéficiant du savoir de multiples spécialités apportent chaque année un lot considérable d'informations essentielles pour une meilleure perception, non seulement des sociétés humaines mais également sur l'environnement paysager et le climat. La documentation réunie sert la connaissance du passé mais participe également directement au débat contemporain, notamment les préoccupations sur l'évolution actuelle du climat.

Quel temps fera-t-il demain ? Chacun d'entre nous s'est posé cette question en oubliant parfois que, tout comme l'espèce humaine évolue, l'environnement et le climat connaissent de profondes mutations par une conjonction de paramètres naturels et anthropiques. Les découvertes archéologiques et les études spécialisées contribuent à une meilleure connaissance de ces sujets. Les restes osseux d'éléphant méridional, de rhinocéros mis au jour dans la grotte du Vallonnet (Alpes-Maritimes) occupée au paléolithique inférieur et les représentations peintes de pingouins dans la grotte Cosquer rappellent que le climat de la Provence au cours de la préhistoire a pu être chaud puis glacial. De même, les restes de rongeurs (Campagnol Les neiges) et d'oiseaux (chocard au bec jaune), découverts dans un aven à Monieux (Vaucluse) attestent également d'une période froide au pléistocène supérieur. Ces restes faunistiques retrouvés sont à la fois des témoignages

majeurs pour la connaissance environnementale et climatique des sociétés du passé mais aussi renseignent sur les pratiques alimentaires. Ainsi, les découvertes récentes de restes de tortues terrestres à Méthamis (Vaucluse) montrent pour la première fois en France que les néandertaliens consommaient ces animaux au Paléolithique moyen.

Dans le Var, les recherches menées en particulier dans la vallée du Jabron permettent grâce à des prélèvements microscopiques d'envisager une reconstitution paléo-environnementale du secteur. De même, les travaux collectifs conduits dans la plaine de Saint-Maximin ont permis de mettre en évidence l'existence d'un lac aujourd'hui colmaté. L'étude des carottages profonds permettra d'obtenir très prochainement la première courbe de référence climatique pour la séquence pré-historique en Provence.

De nombreux autres travaux engagés sur le territoire régional à l'instar des études géoarchéologiques et paléo-environnementales en cours dans la grotte du Lazaret (Alpes-Maritimes) ou bien encore la constitution d'une dendrothèque régionale dans le but d'élaborer une courbe de référence climatique pour les Alpes du sud montrent que la thématique « archéologie/environnement » s'inscrit comme l'un des sujets majeurs de la recherche scientifique régionale.



Etudes de coupes d'arbres, dendrothèque régionale © DRAC PACA/SRA

4. Musées

121

musées de France

05

projets scientifiques remis
en 2022

11

projets muséaux en cours

12,49%

taux de récolement

1 927 130,76 €

de subventions aux musées de la région
dont

1 132 130,76 €

de crédits d'investissement

25

œuvres ou ensembles
d'œuvres financés (pour un
total de 36 objets) grâce à
une subvention du FRAM
(Fonds régional d'acquisition
pour les Musées), au bénéfice
de 9 musées de France.

27

restaurations
d'œuvres
financées

05

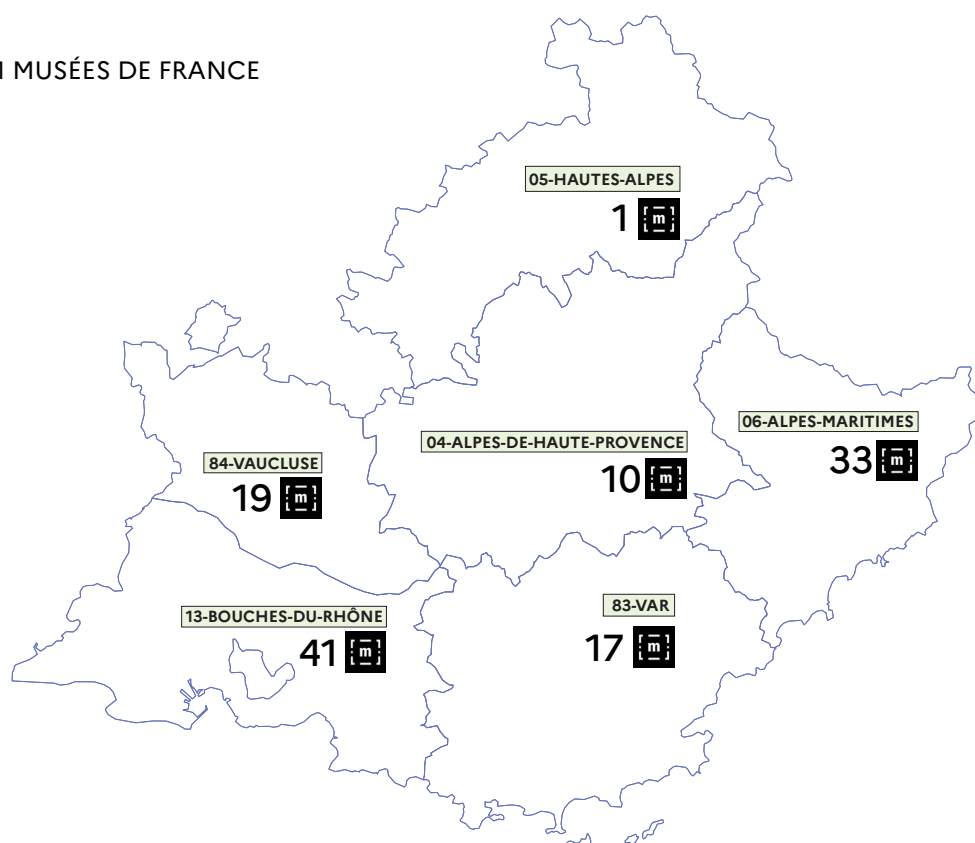
expositions
temporaires
soutenues

03

expositions
d'intérêt
national



121 MUSÉES DE FRANCE



Ventilation des crédits de paiement 2023 - Musées

Restauration, conservation, prévention	320 000,00 €
Acquisitions musées	140 000,00 €
Investissements Musées de France	1 132 130,76 €
Expositions, publications et projets de médiation	45 000,00 €
CICRP	290 000,00 €
Total	1 927 130,76 €

La région compte 121 musées, porteurs de l'appellation « Musée de France », sous tutelle de l'État, de collectivités territoriales, d'associations ou de fondations. Du point de vue de l'offre muséale, elle se démarque par le poids des musées nationaux, par la diversité et la richesse des collections et par des chiffres de fré-

quentation soutenus, la hissant de ce fait à la seconde place après l'Île-de-France. Autre particularité, plus de 60% des musées ont pour écrin un bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques, leur conférant ainsi un attrait supplémentaire.



Musée de l'Annonciade, Saint-Tropez (83) © DRAC PACA/Service des Musées

I. Une forte activité dans le domaine des musées

Le service des musées de la DRAC accompagne les musées dans l'élaboration de leur projet scientifique et culturel (PSC), véritable outil de pilotage incontournable pour mettre en place leur politique muséale. Depuis fin 2022, plusieurs musées de PACA se sont lancés dans la rédaction de ce document qui fait très souvent défaut bien que rendu obligatoire depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016. Cette impulsion s'est traduite en 2023 par cinq nouveaux PSC achevés et déposés à la DRAC pour instruction : le musée de l'Annonciade de Saint Tropez, le musée départemental de Toulon, le musée archéologique de Saint Raphaël, le musée départemental de la préhistoire à Quinson et le musée de la Vallée à Barcelonnette. Cette progression significative a permis de réduire le nombre de musées en PACA ne disposant d'aucun PSC.

Cette même dynamique se ressent dans la prise de conscience d'entamer le récolement décennal qui s'achèvera fin 2025. Le récolement est une obligation réglementaire pour les musées de France (L 451-2 du code du patrimoine) ; il est également un enjeu fondamental pour une gestion efficiente des collections. Afin de répondre aux multiples questions sur la méthodologie des opérations de récolement, le service des musées a organisé en collaboration avec le bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels du Service des Musées de France (SMF) une journée de rencontre professionnelle aux archives municipales de Marseille. Plus de 50 participants ont pu

ainsi partager leur expérience. Le taux de récolement est passé de 9,46% en 2022 à 12,49 % en 2023 soit une augmentation de 3%. Ce chiffre n'est pas représentatif des efforts consentis par les musées car il est tronqué par les collections dites « innombrables » des musées archéologiques et des muséums. Plus du tiers des musées en PACA ont dépassé les 80% d'œuvres récolées voire atteint la cible des 100%.

Dans la perspective de favoriser la professionnalisation et de créer des liens entre les musées, d'autres journées de rencontres professionnelles ont été initiées en 2023 : une présentation des missions du CICRP sur site en janvier, une sensibilisation sur la nécessité de la mise en place d'un Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) en collaboration avec le C2RMF au musée national du sport à Nice en novembre, des réunions en visio ou sur le territoire pour informer les musées des différentes subventions auxquelles ils peuvent prétendre.

Parallèlement, la diffusion des collections via les programmes de numérisation soutenus par la DRAC a progressé : les musées ont versé 2 249 notices d'œuvres sur la base nationale Joconde en 2023 contre 571 en 2022.

II. Travaux engagés et ouvertures en 2023

En 2023, onze musées bénéficient du soutien financier de la DRAC pour des travaux de restructuration, d'agrandissement, de création de réserves ou d'études de programmation. Le montant de subvention dépasse rarement les 18% du coût global de l'opération hormis pour les études de programmation qui peuvent être financées pour moitié. L'engagement de la DRAC est subordonné à la validation du PSC.

2023 a donc vu le démarrage des travaux d'agrandissement du musée Frédéric Mistral de Maillane, la

finalisation du parcours des collections au musée de l'Inguimbertaine de Carpentras dont l'inauguration est fixée en avril 2024, et le lancement des études de programmation du musée de l'Annonciade de Saint-Tropez et du musée des Beaux-Arts / Palais Carnolès de Menton. Ces deux projets remarquables notamment du point de vue patrimonial (collections et bâtiment) devraient être réalisés entre 2025 et 2027.

Focus

Après plusieurs années de travaux importants, l'ancien musée de Draguignan s'est transformé en musée des Beaux-Arts mettant en lumière l'art ancien à la lumière d'une approche encyclopédique dans la lignée des

philosophes des Lumières. Inauguré le 16 novembre, il s'affirme comme un maillon essentiel de la vie culturelle de la Provence verte.



Salle de la demi-armure, Musée des Beaux Arts de Draguignan (83) © DRAC PACA/Service des Musées

III. FRAM

Le Fonds régional d'acquisitions pour les musées (FRAM), réparti à part presque égale entre la DRAC et le Conseil régional, est destiné à soutenir les acquisitions des musées bénéficiant de l'appellation « musée de France » qui ont obtenu un avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Acquisitions (CSRA).

La DRAC a ainsi affecté son enveloppe de 140 000 eu-

ros à l'enrichissement des collections de neuf musées. Force est de constater qu'en 2023 plusieurs musées ont renoué avec une politique d'acquisition soutenue à l'instar des musées de Marseille et du musée des Beaux-Arts de Draguignan.

Focus

Un tableau ingresque pour les collections publiques marseillaises

Parmi les achats d'envergure, le très beau portrait d'Aimée Luce de Dominique Papety (1815-1849), peintre marseillais emblématique du néo-classicisme, complète la section du musée des Beaux-Arts de Marseille mettant en lumière les figures de la sociabilité marseillaise du XIXe siècle.



Dominique Papety, *Portrait d'Aimée Luce*,
Huile sur toile, 116,5 x 88,5cm

© Ville de Marseille, musée des Beaux-Arts - Claude Almodovar-
Michel Vialle

IV. Les expositions en PACA

En 2023, le label d'exposition d'intérêt national a été décerné à trois musées. Le musée Matisse à Nice a dévoilé une période artistique cruciale dans la production de Matisse, les années 1930, qui marque un tournant voire une rupture (Matisse cahiers d'art. Le Tournant des années 1930 ; du 23 juin au 24 septembre 2023). Au Château Borely - musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode à Marseille c'est la fascination pour les arts du Moyen et de l'Extrême Orient en Europe qui fut mis en exergue (L'Asie fantasmée. Histoires d'exotisme dans les arts décoratifs en Provence aux XVIIIe et XIXe siècles ; du 16 juin 2023 au 19 mai 2024). Enfin deux ans après sa réouverture, la Banque - musée des cultures et du paysage - a obtenu pour la première fois cette récompense pour l'exposition « Man Ray, le beau temps » présentée du 8 juillet au 12 novembre 2023.

Patio des oranges, La banque - Musée des cultures et du paysage,
Hyères (83) © DRAC PACA/Service des Musées

Ces trois projets ont été retenus pour la qualité du propos scientifique, la sélection des œuvres et la pertinence de la médiation.





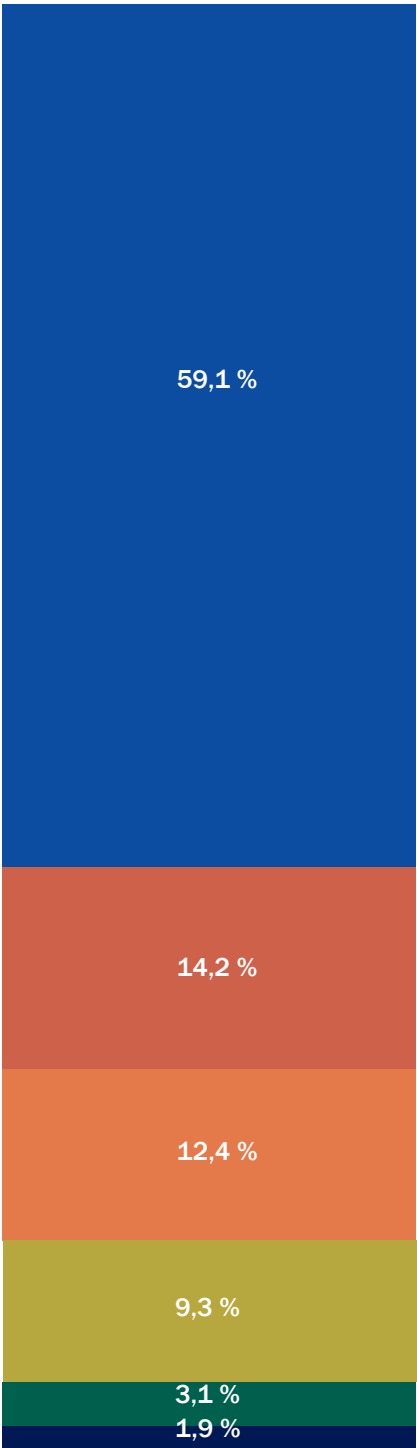
02

Créa tion

Programme 131 – Création

Crédits de paiement DRAC PACA 2023 – 34 759 514,34 €

Répartition départementale des
crédits de paiement
Création DRAC 2023



Bouches-du-Rhône : 20 559 106,74 €

Vaucluse : 4 977 791,70 €

Alpes-Maritimes : 4 292 283,30 €

Var : 3 216 400,01 €

Hautes-Alpes : 1 064 233,00 €

Alpes-de-Haute-Provence : 649 699,59 €

1. Arts visuels

06

Centres d'art labellisés
d'intérêt national (CACIN)

01

Fonds régional d'art
contemporain (près de
60 000 visiteurs en 2023)

19

Centres d'art ou
structures de promotion
de l'art contemporain

02

réseaux d'art
contemporain
(Boto(x) et Provence art
contemporain)

02

Écoles nationales
supérieures d'art et 4
écoles territoriales

65

plasticiens ayant
bénéficié d'une aide
à la création ou à
l'aménagement de leur
atelier

94 500 €

investis par la Drac au titre de la
commande publique

Arts visuels - crédits de paiement DRAC 2023

	Montant
Centres d'art conventionnés	1 967 000,00 €
Rencontres internationales de la photographie	702 000,00 €
Soutien aux réseaux professionnels	96 000,00 €
Soutien aux métiers d'art	337 000,00 €
Investissement bâtiments et petits équipements	125 142,10 €
Aides aux artistes, à la résidence et aux ateliers	578 521,00 €
FRAC - fonctionnement	743 000,00 €
Soutien aux festivals	173 000,00 €
Autres lieux	293 000,00 €
Acquisitions et commandes publiques	206 900,00 €
Total	5 221 563,10 €

L'offre régionale en matière d'arts visuels place la région en seconde position derrière l'Île-de-France et l'attractivité toujours aussi forte de Marseille favorise une intense dynamique régionale. On compte ainsi un FRAC, 19 lieux alternatifs tournés vers la diffusion et la production, mais encore quelques galeries, 6 écoles supérieures d'art dont 2 nationales, et plusieurs manifestations à dimension internationale. Les arts visuels contemporains jouent un rôle de valorisation et d'attractivité, c'est pourquoi certaines entreprises désireuses d'être associées à ces valeurs créent leur propre fondation d'art contemporain. C'est ainsi qu'en 2021 puis en 2022 les fondations Luma et Lee Ufan ont ouvert respectivement leurs portes à Arles. Enfin, les musées, visant à élargir leurs publics, proposent régulièrement des expositions d'art contemporain qui participent au regroupement des arts visuels, patrimoniaux ou contemporains. Pour autant, ce secteur reste fragile et pour faire face à la précarité de leurs conditions, de nombreux artistes se rassemblent en collectifs de production, mettant ainsi en commun espaces et matériels de création, principalement à Marseille et à Nice.

En 2023, le nombre des demandes d'aide aux artistes reste élevé, avec un total de 199 demandes. 189 dossiers ont été déclarés recevables (73 % provenant de Marseille et des Bouches-du-Rhône, 8% du Var, 7,5% des Alpes-Maritimes et 6,3% du Vaucluse) dont 142 demandes d'aide individuelle à la création et 47 demandes pour l'allocation d'installation d'ateliers et l'achat de matériel.

Le montant total des demandes recevables s'élevait à 1 173 528 €. Si le nombre de dossiers demeure légèrement en recul par rapport au pic de 2021 lié à la crise sanitaire, il reste élevé et représente un quasi triplement par rapport à 2020, 75 dossiers. L'augmentation des aides aux artistes depuis deux ans donne la possibilité d'améliorer l'installation des artistes sur le territoire, en particulier à Marseille. L'enveloppe disponible de 260 000 € a ainsi permis de soutenir 41 artistes au titre de l'aide à la création pour un montant total de 198 500 € ainsi que 24 projets pour ce qui concerne l'allocation à l'installation d'ateliers et à l'achat de matériel, pour un montant total de 61 500 €.

Des actions structurantes ont particulièrement marqué l'année 2023.

Le réseau des labels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est consolidé en 2023 avec la labellisation d'un nouveau centre d'art : Ambulo à Digne-les-Bains.

C'est par arrêté du 23 août 2023 qu'Ambulo (pôle artistique et muséal) s'est vu attribué le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » (CACIN). Ce label est venu distinguer le projet singulier et remarquable de production et de diffusion de l'art contemporain que conduit Ambulo, articulé autour de trois sites : le musée Gassendi, la maison de l'écrivaine Alexandra David-Néel et le centre d'art Le Cairn. Ainsi, à partir des collections muséales, de la nature environnante et de l'histoire de l'exploratrice et orientaliste Alexandra David-Néel, les artistes en résidence et les commandes artistiques ont tissé des liens entre patrimoine local et art contemporain. Fruit de cette approche originale, la collection pionnière d'art en montagne est composée de 120 œuvres pérennes installées en milieu naturel et réparties sur un territoire rural étendu regroupant 47 communes. Digne-les-Bains est par ailleurs reliée à Caraglio en Italie par une route de l'art contemporain. Une attention forte en direction de tous les publics – touristiques, scolaires et locaux – a été développée grâce à la médiation autour des œuvres et des collections de sciences naturelles, d'histoire locale et d'art contemporain du musée Gassendi et du patrimoine d'Alexandra David-Néel.

La labellisation du pôle artistique et muséal Ambulo de Digne-les-Bains porte désormais à six le nombre de centres d'art labellisés « centres d'art contemporain d'intérêt national » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Participant à la politique nationale de soutien à la création artistique, les centres d'art contemporain d'intérêt national jouent un rôle majeur dans la professionnalisation des arts visuels et dans la construction de carrière des artistes et participent pleinement à la politique nationale de soutien à la création artistique. Leurs activités d'expérimentation, de production et d'exposition, de diffusion et de médiation auprès des publics, contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle ainsi qu'au dynamisme de la scène française et à son rayonnement international.

Le centre d'art Les Capucins à Embrun (05), quant à lui, constitue un lieu de référence, tant dans l'exigence de ses propositions artistiques, d'accompagnement des artistes que dans la qualité de son travail avec les publics. En 2023, le centre d'art a pu proposer une programmation variée et a poursuivi ses actions en direction du public scolaire. Ce faisant, sa fréquentation annuelle dépasse peu à peu les 6000 visiteurs.

Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) a, en 2023, fêté ses quarante ans d'existence. Sur cette année, il a atteint une fréquentation de près de 60 000

visiteurs. Proposant près de huit expositions annuelles et jusqu'à 13 expositions hors-les-murs, il héberge une collection de 1400 œuvres pour un budget total d'un peu plus de 2,2 millions d'euros. La DRAC contribue à son financement à hauteur de 743 000€. Le FRAC a, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, réussi à dévelop-

per un réseau de partenaires particulièrement dense. Il accompagne et propose des actions hors-les-murs dans près de 120 lieux sur tout le territoire régional, établissements scolaires et bibliothèques notamment.

Focus

Le centenaire de la villa Noailles

L'année 2023 a vu le centenaire du Clos Saint Bernard à Hyères, dit villa Noailles, conçu en 1923 par l'architecte Robert Mallet-Stevens pour les mécènes Charles et Marie-Laure de Noailles. Outre le centenaire de la conception de l'immeuble par Mallet-Stevens, la Villa Noailles a célébré les 50 ans de la destination privée du bâtiment (coïncidant avec l'histoire du couple Noailles), les 50 ans de sa destination publique (qui commence avec l'acquisition de la demeure par la Ville de Hyères en 1973) et les 20 ans de sa reconversion en centre d'art (qui accompagne depuis 2003 la création artistique actuelle et pluridisciplinaire, en cohérence avec l'esprit des commandes faites par les Noailles eux-mêmes). Ainsi, afin d'honorer la mémoire des créateurs de la

villa, un ensemble d'événements a été programmé en 2023, que ce soit sous la forme de commandes artistiques d'une programmation culturelle ou d'une programmation événementielle avec notamment une création musicale sur la vie des Noailles.



Villa Noailles, Hyères (83) © Villa Noailles

Théâtre et disciplines associées labels nationaux et appellations

02

Centres dramatiques nationaux (CDN)

06

Scènes nationales (SN)

01

Pôle national cirque (PNC)

02

Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)

16

Scènes conventionnées pluridisciplinaires

Autres lieux

Aides aux équipes

08

Lieux de création et de diffusion

26

Équipes indépendantes conventionnées sur trois ans

15

Compagnies soutenues au titre de l'aide au projet

Musique et danse

02

Centres chorégraphiques nationaux (CCN)

01

Centre national de création musicale (CNCM)

01

Centre de développement chorégraphique national (CDCN)

Autres lieux

05

Scènes de musiques actuelles (SMAC)

02

Orchestres nationaux en région

13

Lieux de création et de diffusion

Équipes

37

compagnies ou ensembles conventionnés (3 ans)

20

compagnies et ensembles soutenus au titre de l'aide au projet et à la création

02

établissements d'enseignement supérieur

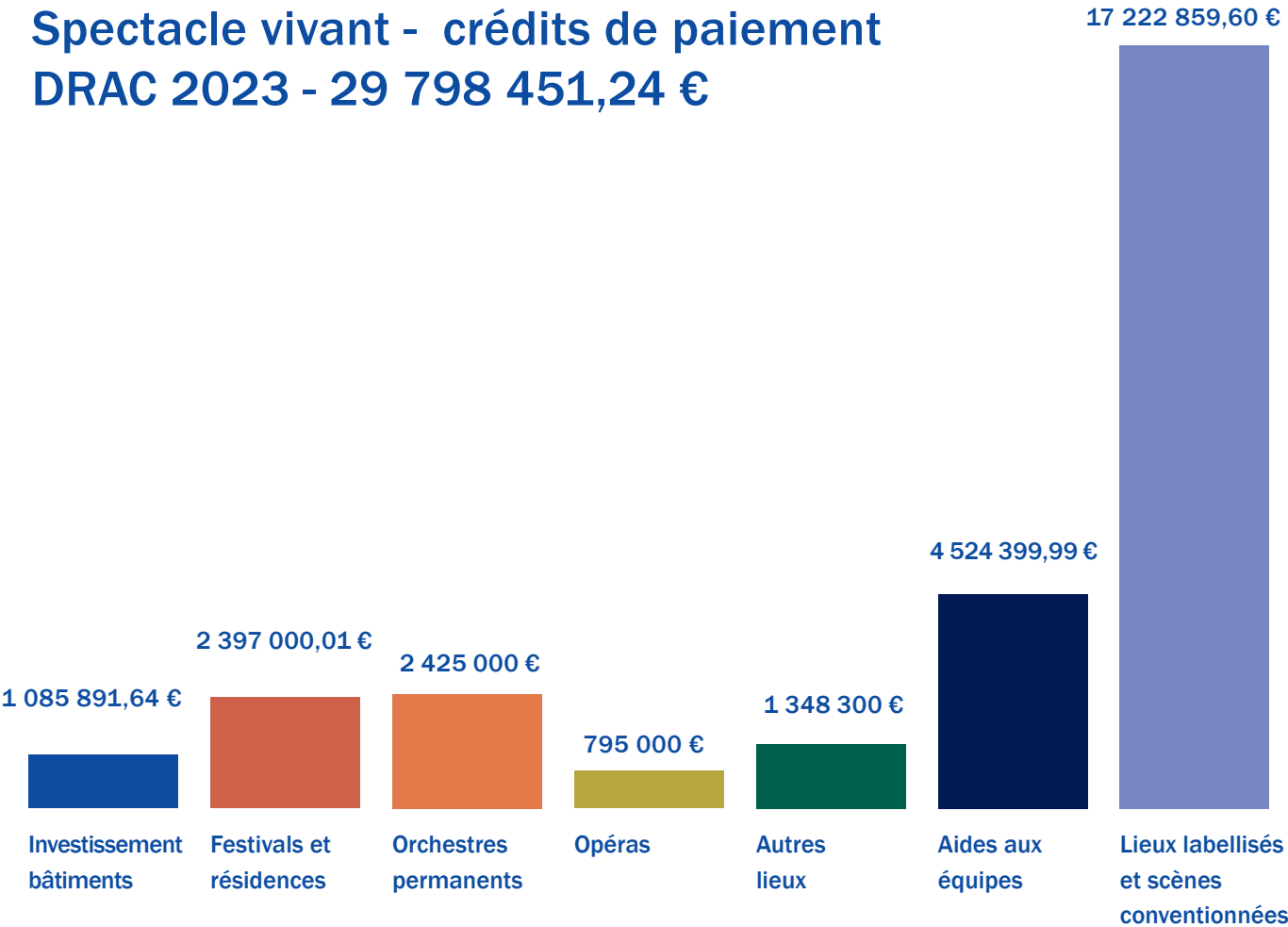
06

centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse

27

établissements d'enseignements artistiques classés

Spectacle vivant - crédits de paiement
DRAC 2023 - 29 798 451,24 €



2. Spectacle vivant

En matière de spectacle vivant, l'année 2023 a été marquée, sur l'ensemble de la région, par une fréquentation dynamique des festivals et équipements de diffusion dans un contexte où l'offre et les propositions en matière de création artistique ont été recalibrées, en raison notamment des tensions budgétaires. La vitalité artistique des opérateurs du territoire de la région a été au rendez-vous, tout comme le public. Les saisons se sont majoritairement terminées avec de très bons taux de fréquentation, le public semble désormais durablement de retour. Malgré cette affluence, dans la région comme ailleurs, la réalité reste contrastée, et le retour du public ne parvient pas à effacer les difficultés du secteur.

L'amélioration du suivi et de l'instruction pour les structures de la création

La DRAC a construit, entre 2022 et 2023, un outil de suivi informatique complet et partagé entre les services sectoriels et financiers, la « Base d'Instruction et de Suivi des Engagements » (BISE), afin de répondre de façon immédiate et analytique aux besoins. Ainsi, grâce à cet outil, en 2023, la Direction « Création, publics et territoires » a instruit plus de 1600 dossiers de demande de subvention. Le traitement de ces dossiers relevant des programmes 131, 361 et 334 fait l'objet d'une procédure de traitement centralisée. Ainsi, l'instruction des demandes, le suivi et le pilotage du budget de ces programmes se sont trouvés facilités par l'amélioration des fonctionnalités de l'outil qui permet à l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de traitement d'interagir sur cet outil partagé.

Par ailleurs, le recollement des comptes certifiés 2022 a permis d'analyser la situation et de signaler les difficultés financières traversées ponctuellement ou plus structurellement par certains opérateurs de la région.

La relation de la DRAC avec les collectivités en région PACA est constructive, aucun retrait ou baisse de financement significatif n'est à signaler.

Des collectivités réceptives et mobilisées

La DRAC a organisé le 14 septembre 2023 un Conseil local des collectivités pour la culture (CLTC) en préfecture de région. Ce temps de concertation a été l'occasion de présenter le plan « Mieux produire, Mieux diffuser » (MP-MD) qui se réalisera en 2024. Toutes les collectivités présentes ont signifié leur volonté de concertation autour des constats et objectifs du plan MP-MD. D'une façon générale, la concertation avec les collectivités territoriales a permis de maintenir les financements croisés pour le

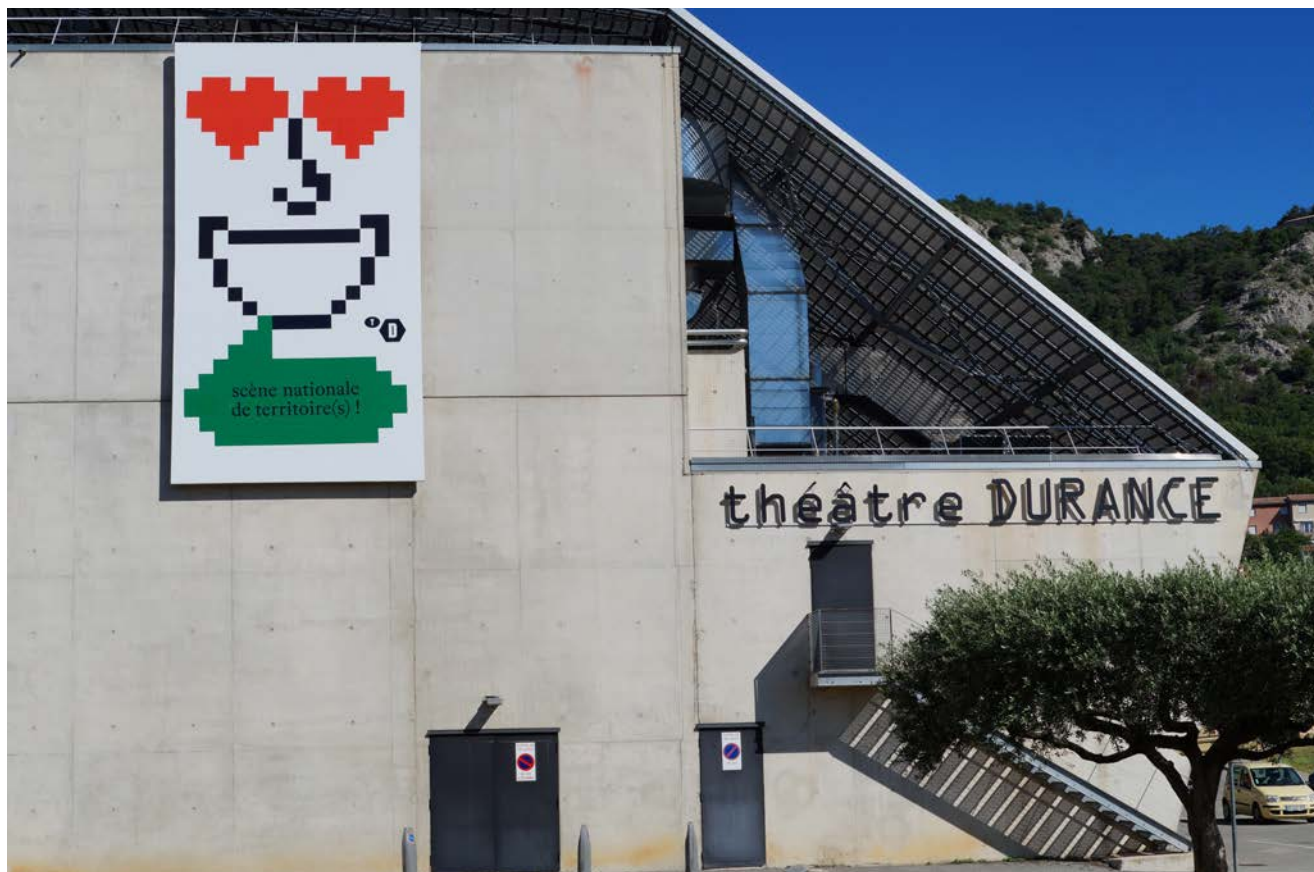
secteur de la création sans baisse significative à noter. La culture, compétence partagée, trouve dans ce dialogue constant sa plus parfaite illustration.

Le Théâtre Durance - Une nouvelle Scène nationale en ruralité

Inauguré en 2007, le Théâtre Durance est situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, sur la rive droite de la Durance au cœur du département des Alpes-de-Haute-Provence. Dans la perspective de la labellisation en scène nationale, et avec le soutien affirmé des collectivités territoriales déjà partenaires, la directrice a entrepris des concertations avec de nouveaux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département afin de déployer son projet artistique sur un territoire élargi. Elles ont conduit à l'adhésion de quatre nouvelles intercommunalités qui se sont engagées à être signataires de la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs (CPO). Les 5 EPCI désormais partenaires regroupent 185 communes et représentent 94% de la population du département. Les projets sur ces territoires sont mis en œuvre en 2023.

Ce travail de maillage territorial dans un département rural dépourvu à ce stade de tout établissement labellisé par le ministère de la Culture, faiblement doté en équipes professionnelles, est soutenu et reconnu par l'ensemble des partenaires ; il contribue au développement économique et touristique du territoire et joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale et le vivre-ensemble en allant à la rencontre des populations.

La labellisation « Scène Nationale » était une étape essentielle dans le travail de structuration des équipements culturels du département des Alpes-de-Haute-Provence.



Théâtre Durance, Châteauneuf-Arnoux-Saint-Auban (04) © Théâtre Durance

Focus

(La) Horde au Ballet National de Marseille

(LA) HORDE composé de Marine Brutti, Jonathan De-brouwer et Arthur Harel sont nommés à la direction du CCN-BNM depuis septembre 2019. Le projet de (LA) Horde s'appuie sur un tryptique composé de pièces pour plateau, de performances pour l'espace public et de films. Leur répertoire est constitué de créations de différents formats aux esthétiques variées à l'échelle du patrimoine chorégraphique et de l'art contemporain. Ils questionnent le ballet à l'ère du numérique avec des créations tenant compte des enjeux politiques de notre époque telles que la diversité et l'inclusion. Le ballet donne à voir une jeunesse d'aujourd'hui constituée de danseurs et danseuses de plusieurs nationalités. Après le succès de leur première création *Room with a view* au théâtre du Chatelet, le collectif confirme son talent avec la création *Age of content*, leurs chorégraphies parcourent les plus grandes scènes françaises et mondiales.

Room with a view a été jouée sur le Vieux Port de Marseille le 11 juillet 2023 en ouverture de l'Été Marseillais, des milliers de personnes ont assisté à cette unique représentation qui conte la réaction d'une génération face au chaos de la fin du monde. L'année 2023 a vu naître un nouveau

spectacle du collectif, *Age of content* avec 16 danseurs et danseuses du ballet, où il est question des contenus virtuels, des réseaux sociaux aux jeux vidéo. Créée à la Biennale de la danse de Lyon, la pièce est coproduite et diffusée sur les plus grandes scènes françaises à MC2 à Grenoble, au Théâtre de la Ville-Paris, à la Comédie de Valence, au Grand Théâtre de Provence ou encore lors du Festival de Marseille.

Renouvelés pour un second mandat à la direction du Centre Chorégraphique National (CCN) de Marseille, le collectif a su mettre en lumière le ballet national de Marseille à l'international et rendre le Centre chorégraphique national ouvert sur sa ville et ses habitants.



(LA) Horde - CCN BNM © Gaëlle Astier-Perret

Les aides déconcentrées au spectacle vivant

Les aides déconcentrées au spectacle vivant constituent le socle de la politique du ministère de la Culture en faveur des équipes artistiques. Chaque année, ce sont plus de 1400 équipes (compagnies de théâtre, danse, cirque, arts de la rue, ensembles musicaux...) qui sont accompagnées par le ministère de la Culture.

Ce dispositif vise à accompagner les artistes dans les différentes étapes de leurs parcours, tout en prenant en considération l'articulation des temps de recherche, de création, de diffusion et d'action culturelle de leurs projets.

Deux catégories d'aides

Destinées à soutenir la création et la diffusion au public de spectacles vivants dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque, les ADSV se déclinent en deux aides financières : l'aide au projet et le conventionnement.

- L'aide au projet est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir la production d'une nouvelle création ou pour permettre la reprise ou la recréation d'un spectacle après une période d'interruption.
- Le conventionnement est une aide pluriannuelle dont l'enjeu est d'apporter, dans la durée, un soutien adapté au cycle d'activité de l'artiste ou de l'équipe artistique.

D'une durée de 2, 3 ou 4 ans consécutifs, selon le parcours de l'artiste et le degré de structuration et de maturité de son projet artistique et culturel, cette aide est destinée aux équipes les plus innovantes et confirmées sur le plan artistique et dont les réalisations ont un rayonnement au minimum national.

En 2023, la DRAC PACA a disposé d'un budget de 3.785 M€ à ce titre. Ces crédits sont répartis par esthétique musique (1.135 M€), théâtre (1,581M€) et danse (1.068M€). 90% de ce budget est consacré au conventionnement d'équipes alors que l'aide au projet représente 10%.

Au total la DRAC accompagne sur plusieurs années 16 compagnies chorégraphiques, 22 ensembles musicaux et 26 compagnies de théâtre.

Les décisions d'attribution de l'aide au projet ou l'entrée en conventionnement résultent des avis d'une commission d'experts de chacun des secteurs musique théâtre et danse. La recherche d'un équilibre entre les générations, les hommes et les femmes et les différentes esthétiques à l'intérieur d'une même discipline sont au cœur des débats des commissions.

Le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 – Investir au service du spectacle vivant

Les contrats de plan signés entre l'État et les conseils régionaux permettent une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque région. Le contrat de plan en région Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte une mesure relative à la culture dont un volet spécifique permettant l'émergence de projets structurants en matière de spectacle vivant. Ce volet est doté sur la période allant de 2021 à 2027 d'une enveloppe financière de 4 millions d'euros à parité avec le conseil régional. Il permet de co-financer des projets culturels d'envergure pour les territoires.

L'année 2023 a vu le financement des études visant à transformer l'ancien cinéma Le Top en tiers-lieu culturel et en salle de spectacle à Digne-les-Bains. 75 000 € ont

ainsi été versés à

l'association Potes of the Top. Il vient compléter l'offre de salles de spectacle, à côté de l'Espace René Char et du palais des congrès. Il contribuera également à l'animation comme à la vitalité du centre-ville bénéficiant du programme Action cœur ville, actuellement en pleine transformation. Outre ce projet, 2023 a vu également l'engagement de la seconde tranche de travaux de la Friche de la Belle de Mai, pour un montant de 150 000 €. 300 000 € sont donc désormais investis, sur un total prévu de 950 000 €. Les travaux prévus portent sur la mise aux normes et l'aménagement de vastes espaces. Après les premières études lancées en 2022, les travaux proprement dits ont été initiés en 2023. Ils s'étaleront par phase sur toute la durée du contrat de plan. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la SCIC Friche de la Belle de Mai, le maître d'œuvre étant l'agence d'architecture BK CLUB Architectes.

Focus

Le fonds Festival

Avec près de 770 festivals sur son territoire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) occupe, ramenée à son territoire, une place majeure au plan national. Pour soutenir cette activité le ministère de la Culture depuis deux ans accompagne ce dynamisme en donnant aux DRAC et au Centre national de la musique (CNM) la possibilité de subventionner des festivals qui ont plus de deux éditions.

Ainsi la DRAC a bénéficié d'une enveloppe de 1,039 M€ sur le dispositif, en reconduction par rapport à 2022. En 2023, près de 200 dossiers de demande de subvention - soit une augmentation de 33% par rapport à l'année précédente - ont été examinés par un comité. Ces demandes représentaient un montant total de 4 548 648 €.

Au total, 110 festivals ont été aidés cette année contre 92 en 2022. Au-delà des critères d'éligibilité, une attention toute particulière a été portée à l'équilibre territorial, à la complémentarité des aides publiques, à la représentation des disciplines artistiques soutenues: théâtre, cirque, danse, art visuel, musique de répertoire et contemporaine. La diffusion en zone rurale, les festivals à destination du jeune public sont également des critères importants.

Ainsi, parmi les festivals soutenus, la ventilation par département a été la suivante en 2023 :

- 49 festivals aidés, pour un montant de 430 000€ dans les Bouches-du-Rhône ;
- 19 festivals aidés, pour un montant de 260 000€ dans le Var ;



Festival Les Suds, Arles (13) © Florent Gardin-Les Suds

- 19 festivals aidés, pour un montant de 107 000 € dans le Vaucluse,
- 15 festivals aidés, pour un montant de 121 000€ dans les Alpes-Maritimes,
- 10 festivals aidés, pour un montant de 52 500€ dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- 7 festivals aidés, pour un montant de 68 500 € dans les Hautes-Alpes.

3. Licences d'entrepreneur de spectacles vivants

671

licences ont été validées en 2023

pour 2 058 demandes traitées

1 172

202

654

316

licences attribuées

dont :

licences de catégorie 1

licences de catégorie 2

licences de catégorie 3

886

263

370

252

renouvellements de licences

dont :

licences de catégorie 1

licences de catégorie 2

licences de catégorie 3

L'activité du service des licences est constante cette année au regard du nombre de dossiers traités. La Drac reçoit en moyenne 2000 demandes par an. Dans ce cadre, 671 licences ont été validées dont 402 représentent des premières demandes et 269 des renouvellements de licence. Par ailleurs, les premières demandes sont en hausse avec 1172 dossiers, en raison de la reprise progressive de l'activité à la suite de la période du COVID qui a profondément impacté le secteur culturel. Par ailleurs, la DRAC est sollicitée pour avis pour les demandes d'ouvertures tardives des débits de boissons

dont l'un des principaux préalables est d'être titulaire d'une licence en cours de validité. Enfin, deux principaux chantiers ont été lancés cette année à savoir la refonte de notre plateforme d'instruction « ATALIE » (nouvelle interface, nouveaux formulaires, échanges directs avec les utilisateurs etc...) et la rédaction d'une convention nationale contre le travail illicite dans le champ du spectacle vivant dont le pilotage au niveau local pourra être mené par le Comité régional des professions du spectacle (COREPS).

4. Le déploiement du plan de relance en 2023 - La poursuite du soutien à la transition écologique

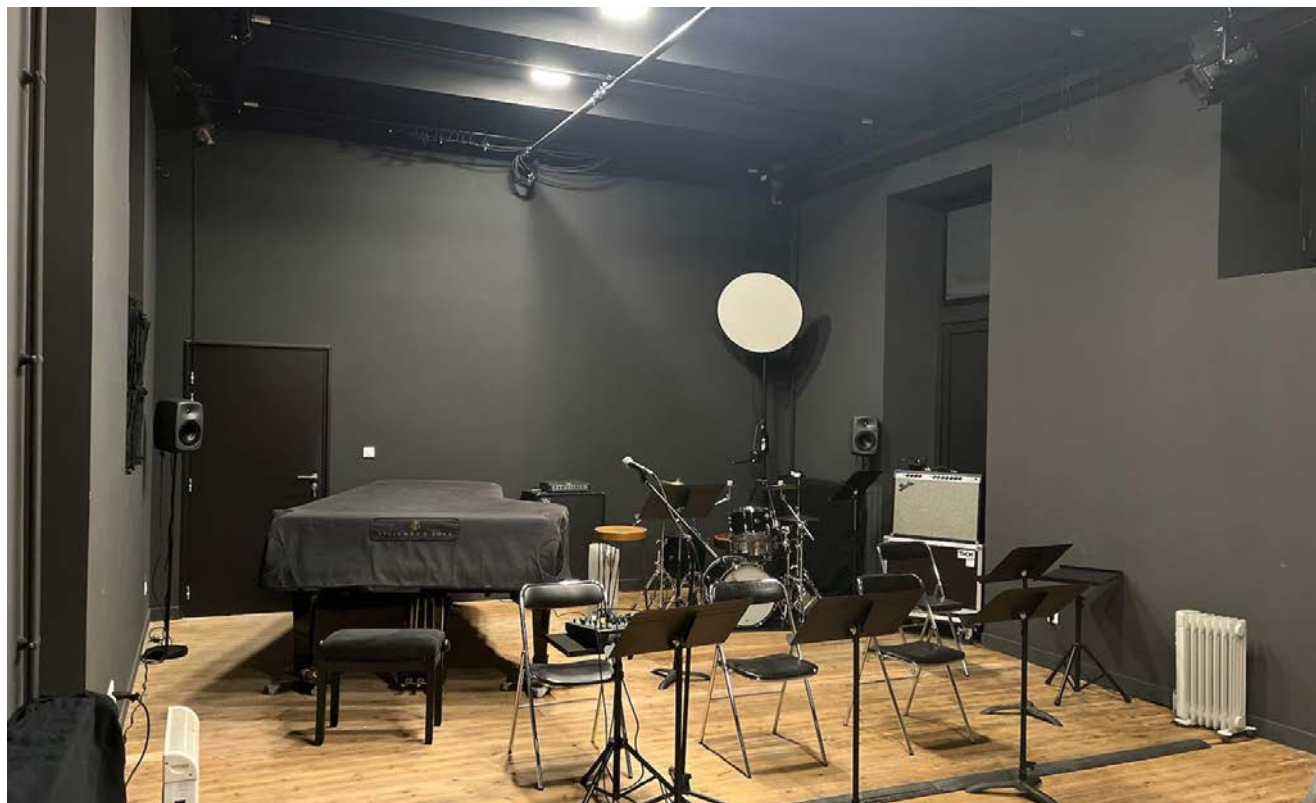
En matière de soutien à l'investissement, l'année 2023 a permis de poursuivre ou d'achever plusieurs des chantiers engagés en 2021 au titre du plan de relance. Ils ont en majorité avancé à un rythme soutenu. La priorité donnée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a été maintenue.

Dans le Vaucluse, les travaux du futur tiers-lieu le M[i] lieu, à Sault, porté par la municipalité ont connu un rythme d'engagement intense. La commune s'est engagée à transformer l'ancien collège du village en équipement culturel. Le bâtiment sera livré à l'automne

2024. L'équipe du Phare à Lucioles, ensemble porté par le compositeur Loïc Guénin, disposera alors d'un lieu adapté à la proposition artistique qu'il porte. Le M[i] lieu pourra notamment accueillir des compositeurs et des ensembles en résidence. L'ensemble de Loïc Guénin développe un projet de création et de développement artistique en milieu rural. Le dialogue avec la municipalité, les habitants, le tissu associatif local et les commerçants est particulièrement nourri. Le plan de Relance permet donc de réaménager un bâtiment, d'en assurer la rénovation thermique et d'asseoir un

projet de développement local exemplaire.
Dans les Alpes-Maritimes, les travaux de mise en accessibilité du château abritant l'Espace de l'art concret

(EAC) ont été engagés à la mi-2023 et se sont étalés jusqu'à l'hiver.



Plateau de répétition - Le M[lieu] à Sault (84) © Vincent Beaume

5. Transitions en scènes : accompagner la transition écologique du spectacle vivant

Le ministère de la Culture a fait de la transition écologique l'une de ses grandes priorités. Il a pour cela adopté un Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture qui s'adresse à l'ensemble des acteurs et des lieux du secteur culturel. Dans ce contexte et alors que le spectacle vivant représente en PACA le premier secteur culturel en matière d'impact environnemental - en raison de sa vitalité mais aussi, notamment, des mobilités qu'il induit - la DRAC s'est fixée pour objectif prioritaire de diminuer l'empreinte environnementale du secteur et d'outiller les acteurs pour accompagner leur transition.

En 2023, l'Etat et la Région ont adopté une convention actant la réalisation d'un pacte d'engagement pour la transition écologique du spectacle vivant. Un groupe de travail associant l'agence régionale ARSUD et le Collectif des festivals éco-responsables et solidaires (COFEES) a été mis en place. Des prestataires spécialisés dans le domaine (éco conseillers) ont été recrutés et une première version du pacte a été élaborée.

Cinq ateliers de concertation ont été organisés dans cinq départements différents afin de recueillir les

initiatives et les réactions dans les territoires. Plus de 420 acteurs culturels y ont participé. Ils ont ainsi pu contribuer au projet de Pacte régional en apportant leurs commentaires et en partageant les actions qu'ils avaient entreprises ainsi que les contraintes auxquelles ils étaient confrontés.

Le projet de pacte reprend et complète le Cadre d'actions et de coopération pour une transformation écologique (CACTE) porté par le ministère de la Culture, dans une logique de territorialisation. Il sera décliné par typologie d'acteur (lieux, festivals, artistes, compagnies, producteurs et collectivités) afin que les actions soient adaptées aux compétences et aux moyens de chacun et de mobiliser l'ensemble de la filière. Il permettra de valoriser les démarches les plus vertueuses. Un «kit d'accompagnement» permettant de répondre aux besoins concrets des structures dans leur démarche de transition (formation, références, contacts utiles, aides financières, groupes de travail initiés, etc.) sera adossé au pacte.

En 2024, le Pacte sera finalisé et soumis à de nouvelles concertations avant d'être généralisé en 2025.



03

Écon omie culturelle

Chiffres clés

9 582 367 €

de dotation d'investissement en faveur des bibliothèques en 2022 soit une hausse de 7,517 M€ par rapport à 2021 (DGD)

18

collectivités bénéficiant d'un contrat Territoire-Lecture (CTL) ou d'un contrat départemental lecture-itinérance (CDLI)

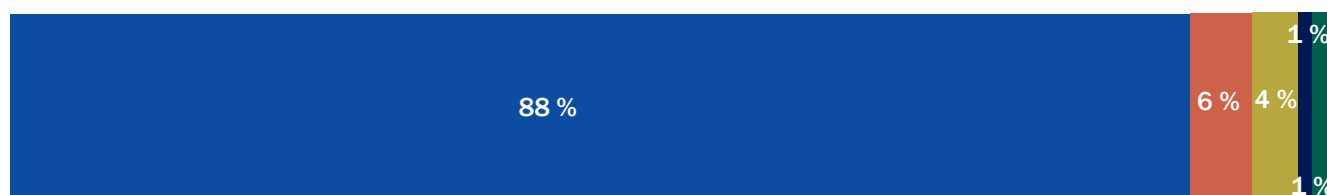
130 000

élèves touchés par les dispositifs École, Collège, Lycée et apprentis au cinéma

Programme 334 – Économie culturelle (hors DGD)

Crédits de paiement 2023 – 486 665 €

	Bouches-du-Rhône 431 465,00 €		Alpes-de-Haute-Provence 27 000 €		Alpes-Maritimes - €
	Var 19 200 €		Hautes-Alpes 4 000 €		Vaucluse 5 000 €



1. Industries culturelles et créatives

Les industries culturelles et créatives représentent 1,2% du PIB régional en 2018 et 4,6% du CA généré par la filière en France soit 4 Md€ de CA et 2,04M€ de VA en 2018. L'emploi culturel représente ainsi 43 000 actifs en 2022 soit 2,3% de l'emploi régional. Ce qui classe la région au 2ème rang des régions hors Île-de-France. C'est dans les Alpes-Maritimes que la part de professions culturelles est la plus élevée (2,4 %), suivies par le département le plus peuplé de la région, les Bouches-du-Rhône (2,3%).

La région compte environ 6 800 entreprises dans les secteurs culturels, soit 3,4 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands et non marchands dans la région. Le tissu se compose principalement de structures de très petite taille avec 90 % des établissements sans salariés. Les secteurs de l'édition (presse, livre) et de la mode comptent entre 1800 et 2000 établissements. Les établissements de plus grande taille se retrouvent davantage dans l'audiovisuel, le patrimoine et la publicité.

Les industries culturelles et créatives (ICC) - accompagner la structuration d'une filière régionale

Sous l'impulsion de France 2030, 2023 a été une année intense. La DRAC a entrepris une immersion dans la filière afin d'en connaître les acteurs, les dynamiques et les besoins. Elle a réalisé un premier recensement des entreprises ICC et des acteurs privés comme publics mobilisés sur le sujet et proposé une première analyse stratégique des enjeux et du rôle souhaitable à jouer par l'Etat en région pour accompagner la structuration de la filière.

Elle a assuré la diffusion des dispositifs France 2030 et animé, en partenariat avec le Conseil régional, une cellule technique ICC chargée de repérer et d'accompagner les porteurs de projets dans leur candidature aux appels à projets. Avec 29 lauréats et plus de 86 M€ programmés, la région se classe désormais, fin 2024, au second rang des régions hors Ile-de-France soutenues par le plan France 2030.

Parmi ces lauréats, le campus des métiers et des qualifications ICC doit permettre de fédérer et d'animer

les sujets d'enseignement, de formation et d'insertion dans les ICC. En 2023, la DRAC s'est mobilisée aux côtés du Campus pour l'aider à poursuivre sa structuration. Elle a également accompagné les candidatures de pôles territoriaux lancés dans le cadre de France 2030. 3 pôles territoriaux ICC ont été sélectionnés à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêts : Marseille, Toulon et Arles.

La DRAC a également animé un groupe de travail réunissant différents observateurs des dynamiques ICC. Il a conduit à la réactualisation de l'étude sur les emplois culturels par l'INSEE dans le but d'améliorer la connaissance de la filière.

Le forum régional « Entreprendre dans la culture » s'est tenu pour la première fois à Avignon, au Grenier à sel, à l'occasion du Festival qui a permis de réfléchir sur la création en environnement numérique.

2. Cinéma et audiovisuel

Quatrième région de France pour ce qui est du nombre d'établissements cinématographiques en activité (hors Île-de-France), la région a connu une croissance importante des demandes d'autorisation de création ou d'extension de cinémas ces cinq dernières années (22 depuis 2017 ; 5 nouveaux cinémas au moins ont ouvert en 2023). Cette croissance est due à un effet de rattrapage en termes d'offre sur l'ensemble du territoire régional, en particulier sur les trois métropoles et les départements côtiers. Lors de l'instruction des dossiers par la DRAC, une priorité a été donnée à la préservation de l'équilibre géographique de l'offre cinématographique afin de favoriser la répartition homogène des projets sur le territoire.

Par ailleurs, un travail important est engagé avec les exploitants en direction du public jeune. De fait, le public régional reste le plus âgé de France. Tout au

long de l'année 2023, les effets de la crise sanitaire se sont progressivement dissipés et la situation d'un grand nombre de cinémas s'est nettement améliorée.

En matière d'enseignements de spécialité cinéma, le travail de rééquilibrage de l'offre sur le territoire régional est désormais finalisé. Le travail d'articulation avec l'offre de formation professionnelle postbac engagée en lien avec les deux académies se poursuit avec pour objectif de mieux structurer l'offre de formation.



Passeur d'images - Le Cercle Rouge, Nice (06) © Le Cercle Rouge

Focus

Le rôle de la Commission départementale d'aménagement cinématographique

La Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) est une commission qui relève du Code du cinéma et de l'image animée. Celle-ci délivre, ou non, une autorisation d'exploitation cinématographique. La CDACi statue sur les demandes d'autorisation d'aménagement cinématographique qui lui sont présentées en application des articles L. 212-7 à L. 212-9 du Code du cinéma.

En 2023, la DRAC a instruit deux dossiers relevant de la CDACi. Ainsi, dans les Hautes-Alpes, la commission a rendu un avis positif pour l'extension du cinéma « Le

Cosmo » à Briançon qui se situe au sein du quartier Berwick dans la ville basse et se trouve à proximité immédiate de la médiathèque « La Ruche ». Ce nouveau quartier en plein aménagement devient ainsi le principal pôle culturel de la ville. La nouvelle salle sera labellisée Art et Essai et viendra nettement amplifier l'offre cinématographique locale au sein d'un bassin de population de plus de 20 000 habitants.



Cinémas Cosmo - Briançon (05) © Vincent Aurouze

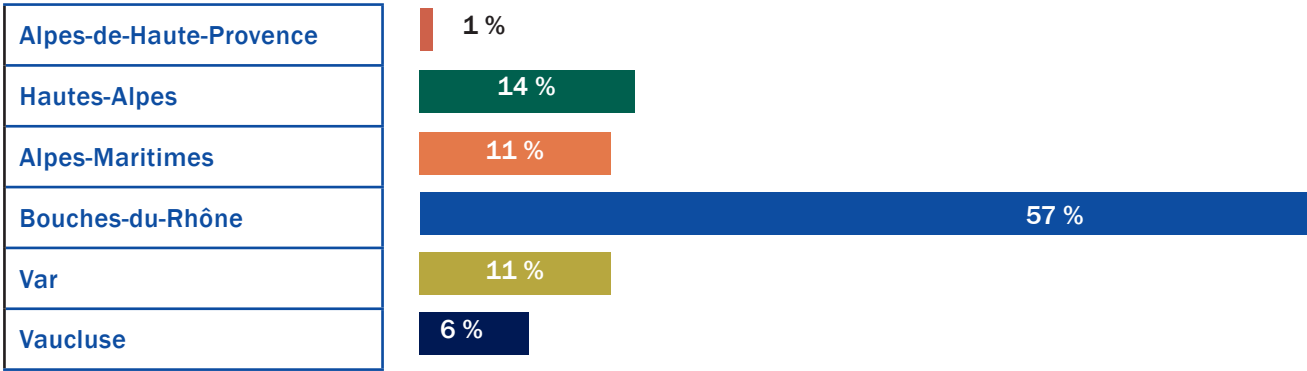
3. Livre et lecture publique

I. Lecture publique

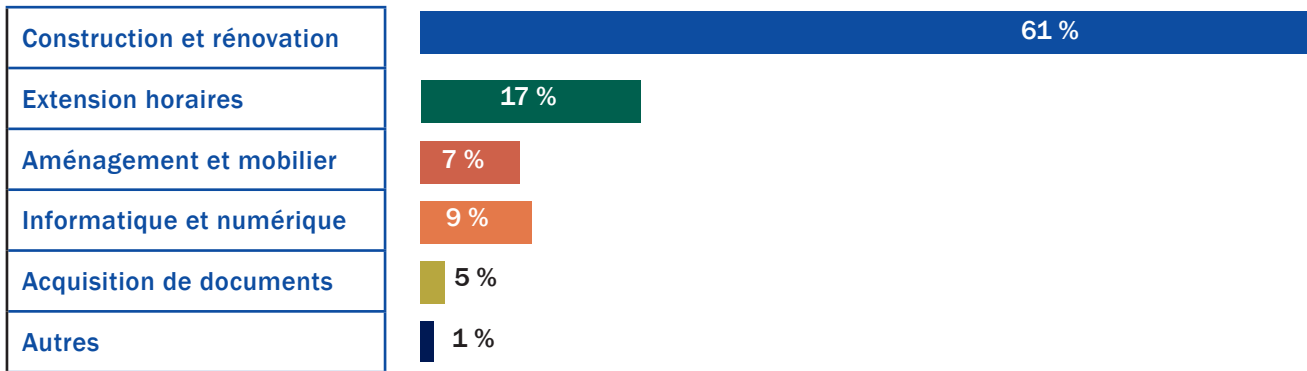
Présente autant en ruralité qu'en contexte urbain, la lecture publique continue de représenter un puissant outil d'aménagement du territoire. Grâce à la Dotation globale de décentralisation (DGD) dont le montant, pour 2023, a atteint 9,582 M€, l'Etat permet, en lien avec les collectivités territoriales, d'assurer le dernier kilomètre de service public culturel sur le territoire régional. L'inauguration de la bibliothèque du Mas blanc des Alpilles dans le département des Bouches-du-Rhône ou du Fablab de Septèmes-les-Vallons témoignent de tout l'intérêt des communes pour un service public culturel renouvelé et accessible pour tous. En écho aux orientations nationales, les départements provençaux, fortement soumis au changement climatique ont souhaité s'emparer de cet enjeu en construisant des bâtiments moins énergivores et inscrits dans une transition écologique plus prégnante. L'inauguration du

centre culturel L'Étincelle de la commune de Venelles, construit dans une démarche bas carbone et au sein d'un quartier écoconçu, tout comme la médiathèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur témoignent de l'intérêt croissant des collectivités locales pour ces enjeux. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue ainsi par une dynamique d'investissement conséquente sur l'ensemble de ses départements d'un montant de 5,817 M€, soit un budget en hausse de plus d'1 M€ pour les opérations de construction et de rénovation par rapport à 2022. Les ressources humaines des collectivités territoriales au travers du dispositif d'extension des horaires d'ouverture se voient doter d'1,582 M€, gage d'une accessibilité plus large du service public sur le territoire.

Crédits d'investissement bibliothèques - DGD 2023 par département



Crédits d'investissement bibliothèques - DGD 2023 par type de dépense





«Jeunes en librairie» avec la librairie Au Coin des Mots Passants - Gap (05) © Librairie Au Coin des Mots Passants

Le développement de la lecture s'appuie sur une forte mobilisation des collectivités territoriales, des réseaux associatifs ainsi que des établissements de lecture publique, autre acteur pivot de l'action culturelle en territoire. PACA compte, en 2023, plus d'une vingtaine de Contrats territoire lecture (CTL) actifs répartis sur les six départements de la région, matérialisant l'accompagnement de collectivités investies dans un projet de soutien au développement de la lecture.



Inauguration de la bibliothèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur (05) © DRAC PACA 2023

Ces contrats visent à renforcer les réseaux de médiathèques et le développement de l'action culturelle autour du livre. Beaucoup de CTL prennent appui sur la formation partagée des équipes pour assurer une montée en compétences des équipes. La DRAC veille également à ce que les CTL représentent une aide indirecte aux auteurs et illustrateurs intervenant dans ce cadre, avec de nombreuses résidences de création et de médiation.

La labellisation « Premières Pages » et les projets « Des livres à soi » continuent de rencontrer un vif succès et constituent un complément indispensable au dispositif des CTL.

Outre les collectivités comme Marseille, Gap ou la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, les bibliothèques départementales de l'ensemble de la région participent au dispositif Premières pages qui permet de proposer des actions pour la petite enfance. Les projets Des livres à soi, quant à lui, se déroulent principalement en quartier relevant de la politique de la Ville. Pour exemple, l'association Eclat de Lire a engagé de nombreux projets autour des très jeunes enfants et de la parentalité sur le territoire de Manosque et de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération.

II. Économie du livre et vie littéraire

Les soubresauts de la crise covid se trouvant désormais derrière nous, l'économie du livre en région a continué de montrer son dynamisme, particulièrement manifeste au travers de l'installation de librairies. La DRAC, en lien avec la Région et le Centre National du livre (CNL) propose d'accompagner les libraires dans leur politique de création, de développement et de diversification, via une aide à l'investissement, à l'innovation ou la commercialisation. Marseille continue d'attirer des candidats potentiels pour des librairies jeunesse et généralistes, mais la volonté de la DRAC d'assurer plus d'équité territoriale sur les six départements a permis le démarrage de projets en zone urbaine et rurale notamment dans le Var et les Alpes-Maritimes. Ce travail de maillage s'est fait de manière complémentaire avec le soutien financier pour les acteurs de l'édition tels JEDI SUD ou Editeurs du Sud accompagnant les promoteurs du livre locaux. Près de 100 000 € ont ainsi pu bénéficier à l'écosystème provençal.

Le premier rendez-vous à Aix-en-Provence des Assises de l'édition indépendante, coorganisé par la fédération des éditions indépendantes, le collectif des Editeurs du Sud et l'Agence Régionale du Livre (ARL), a prouvé la

volonté des éditeurs en région de s'organiser. Dans une dynamique similaire, le réseau de résidences d'écrivains coanimé par l'ARL, participe de cet écosystème qui assure ainsi un meilleur accès des auteurs et offre aux 6 départements la possibilité de promouvoir localement la culture auprès de leurs habitants. Par ailleurs, 754 auteurs installés en région ont été recensés par l'ARL en 2023.

Enfin, le dialogue avec des acteurs de la formation comme le Centre Régional de la Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) continue de se structurer. Initié dès 2023, ce travail de longue haleine permet de jeter les bases d'une coopération constructive entre acteurs locaux de la formation.

Focus

L'opération « Jeunes en librairie »

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle qui permet de faire découvrir aux élèves du second degré (collèges, lycées généraux, techniques, professionnels, agricoles, CFA) l'univers des librairies indépendantes, et d'encourager leur fréquentation. Ce dispositif régional est financé par la DRAC. Il bénéficie de l'aide technique et de l'expertise des délégations académiques à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) des rectorats de Nice et d'Aix-Marseille.

Il permet aux élèves, par l'intermédiaire de médiations, de découvrir l'ensemble de la chaîne du livre et ses acteurs. Chaque médiation est portée par un enseignant ou une équipe pluridisciplinaire et construit en partenariat avec un libraire indépendant de proximité. Les élèves sont sensibilisés au rôle de chaque profession, à la diversité de la création éditoriale ainsi qu'à son économie. La forme des projets est diverse (interventions de professionnels en classe, parcours pédagogiques etc.) ; elle se termine obligatoirement par un temps privilégié : chaque élève peut dépenser un bon d'achat de 30 € le jour de la visite de la librairie

partenaire. Le libraire partenaire est encouragé à intervenir dans l'établissement pour parler de son métier. Il peut associer pendant ce temps d'échanges, un autre acteur du livre, auteur, éditeur, imprimeur ; ce dispositif permet d'accueillir en librairie des collégiens, des lycéens, des apprentis ainsi que des jeunes scolarisés placés sous-main de justice.

L'édition 2022-2023 « Jeunes en librairie » a permis de recueillir 313 projets et d'en retenir 255 ; sur les deux académies, 184 établissements scolaires sont accompagnés dont 126 collèges, 23 lycées généraux et 35 lycées professionnels. Ce sont en tout près de 12 654 élèves qui ont pu bénéficier de l'opération. Les achats de livre ont représenté un montant global de plus de 506 000 €.

Ce dispositif a rencontré un succès très important. L'appel à projets lancé mi-2023 a également permis de recueillir de très nombreuses demandes, pour un dispositif plébiscité.



«Jeunes en librairie» avec la librairie L'Arbousier - Oraison (04) © Librairie L'Arbousier



04

Transmission des savoirs et démocra tisation culturelle

Chiffres clés

+ 600 000

bénéficiaires d'actions culturelles

+ 23

conventions d'éducation artistique
et culturelle (EAC)

+ 20

projets d'Itinérance

+ 600

projets d'éducation
artistique et culturelle

27

conservatoires classés,
dont 8 soutenus par la
DRAC en 2022

112

enseignements
artistiques

dont :

soit

4480

lycéens (2022-2023)

42

Enseignements de
spécialité

1680

lycéens

70

Options facultatives

2800

lycéens

Programme 361 – Transmission et démocratisation

Crédits de paiement 2023

Total - 17 738 418,40 €

Enseignements et action culturelle - Crédits de paiement 2023 – 17 738 418,40 €

Conservatoires (hors pratiques artistiques)	685 000,00 €
Enseignement supérieur	4 920 641,00 €
Pratiques artistiques en temps scolaire	2 964 267,00 €
Pratiques artistiques hors temps scolaire	1 682 066,00 €
Été culturel	2 240 000,00 €
Politique de la ville	396 000,00 €
Partenariats	200 000,00 €
Soutien à l'innovation numérique et numérisation	192 919,00 €
Livre et lecture dont CTL	921 854,00 €
Education aux médias	395 800,00 €
Autres	227 627,40 €
Accompagnement des acteurs culturels	992 100,00 €
Pratiques amateurs	87 000,00 €
Publics hôpitaux	328 700,00 €
Publics justice	412 744,00 €
Ruralité (hors EAC)	541 000,00 €
Publics handicap	57 000,00 €
Formation des acteurs de l'action culturelle	349 700,00 €
Soutien à la langue française et aux langues régionales	144 000,00 €
Total	17 738 418,40 €

La DRAC poursuit un travail de fond en collaboration avec les autres services de l'Etat, à travers notamment la déclinaison régionale de conventions interministérielles. Certains partenariats sont renforcés, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation, de la santé et de la justice. En outre, une attention particulière

a été portée aux territoires priorités par la DRAC dans la plupart des programmes ou dispositifs qu'elle propose, en particulier les territoires éloignés, territoires ruraux et relevant de la politique de la ville, les villes moyennes ainsi que la ville de Marseille.

Cette politique publique d'aménagement culturel du

territoire se construit jour après jour dans un dialogue avec toutes les collectivités territoriales. Elle se déroule via des appels à projets déclinant les conventions nationales du ministère de la Culture.

La DRAC fait évoluer son mode de contractualisation avec les territoires et cherche à renforcer la cohérence

entre les interventions de l'Etat et celles des collectivités territoriales sur la base de contrats avec des villes ou des agglomérations.

1. Priorités ministérielles 2023

Le déploiement du pass Culture en PACA est pris en charge par les services de la direction « Création, Publics et Territoires ». Fin décembre 2023, le pass Culture, offre individuelle, touchait plus de 176 000 jeunes, dont 95 000 de plus de 18 ans et près de 81 000 jeunes de 15 à 17 ans. 1501 partenaires culturels ont fait au moins une offre dans l'année.

121 collectivités avaient rejoint le pass culture fin 2023. La part collective du pass Culture qui concerne le second degré a donné lieu à la création d'une commission régionale interministérielle de référencement des offres pour le temps scolaire, 778 dossiers de demande de référencement ont été instruits dont 65% ont été validés.

148 000 élèves ont bénéficié d'au moins une offre collective du pass Culture en 2023, soit 35% des élèves du second degré scolarisés en PACA répartis dans 83% des établissements collèges et lycées.

Les contractualisations avec les collectivités et certains acteurs touristiques et culturels se sont poursuivies ; plusieurs conventions sont arrivées à terme et ont pu être renouvelées. Les collectivités, dans leur ensemble, ont poursuivi et amplifié leur action en élargissant progressivement les catégories de bénéficiaires à la petite enfance, aux temps de loisirs de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'aux adultes en situation de précarité.

Données pass Culture - décembre 2023

Département	Nombre de jeunes touchés	Dont 18 ans et plus	Taux de couverture	Dont jeunes de 15 à 17 ans	Taux de couverture régionale	Structures culturelles inscrites	% de la population scolaire touchée par la part collective	Nombre d'élèves ayant participé à une offre collective
Alpes-de-Haute-Provence	4 850	2 407	87 %	2 443	38 %	63	27 %	3 467
Hautes-Alpes	4 358	2 123	93 %	2 235	40 %	68	50 %	5 625
Alpes-Maritimes	38 055	20 750	81 %	17 305	47 %	205	31 %	28 243
Bouches-du-Rhône	72 182	40 553	81 %	31 629	46 %	650	31 %	56 943
Var	35 718	18 788	86 %	16 930	45 %	192	39 %	32 332
Vaucluse	21 113	10 862	88 %	10 251	46 %	229	47 %	24 867
Total	176 276	95 483	80,0 %	80 793	45 %	1 407	38 %	148 010
National	3,7 M	1,4 M	79 %	1,3 M	56 %	20 000	40 %	2,4 M

Focus

Rouvrir le monde - L'été culturel

2 240 000 €

1 220

artistes mobilisés

+ 47 000

bénéficiaires

722

semaines de
résidences

88

résidences en
territoires

Enfance / Jeunesse

1 890 000 €

22 000 bénéficiaires environ

Politique de la ville

500 000 €

11 000 bénéficiaires environ

121 projets

Zones rurales

659 000 €

16 000 bénéficiaires environ

185 projets

Pour la quatrième année consécutive, le ministère de la Culture a mobilisé des budgets spécifiques « été culturel » destinés à favoriser pendant tout l'été 2023 une présence et une activité artistique et culturelle sur le territoire.

La DRAC a invité des artistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Rouvrir le Monde à nouveau avec les enfants, les jeunes, les familles et tous les habitants pendant l'été 2023. Il s'agissait pour les artistes de prendre un temps pour la création artistique et de partager dès l'été et jusqu'en automne leur travail en cours, en développant une pratique artistique avec les habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le programme *Rouvrir le Monde* s'est décliné en deux axes majeurs sur l'ensemble du territoire, afin de lier culture et loisirs pour tous les enfants, jeunes et adultes éloignés des pratiques culturelles, et également d'associer le plus possible d'habitants ou touristes à des démarches participatives artistiques et culturelles de territoires :

1. Les *Résidences en structure d'accueil #RLM* ont permis d'installer des artistes pour deux semaines de création et transmission dans tous les lieux accueillant des habitants pendant l'été, partageant ainsi leur temps entre création artistique personnelle et ateliers de pratique artistique avec les résidents.

2. Les *Résidences en territoire #RLM* ont permis d'encourager des projets de territoire directement en lien avec les collectivités. Ces résidences prenaient lieu dans diverses structures de la ville ou de la communauté d'agglomération dans le but de toucher l'ensemble des habitants.

L'été culturel «Rouvrir le Monde» en PACA a rempli son objectif en permettant le soutien de 1220 artistes. Il a contribué à irriguer le territoire régional de résidences artistiques et de projets d'action culturelle dans plus de 550 lieux, répartis dans toutes les zones, urbaines, rurales, notamment dans les quartiers classés en Politique de la Ville ainsi que dans les zones rurales isolées.

Les écoles supérieures d'art en PACA ont été partenaires de l'été culturel pour la troisième année, en mobilisant et accompagnant 115 jeunes artistes récemment diplômés.

Retour sur les Résidence Pro Villa Medicis 2023

Les directions régionales des affaires culturelles et de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont contribué au projet innovant, « Résidence Pro » initié par l'Académie de France à Rome – Villa Médicis. Après huit mois de recherche et de travail en groupe dans leur établissement, les élèves des lycées agricoles de la région se sont rendus à Rome en mai durant une semaine de résidence à la

Villa Médicis, rythmée par un programme conçu sur mesure associant ateliers d'expérimentation, rencontres avec des professionnels de leurs filières, des artistes en résidence, des visites dans la ville autour des œuvres étudiées et des moments conviviaux. Cette initiative a permis de valoriser 12 « projets remarquables » réalisés par 255 élèves inscrits dans les 12 lycées publics d'enseignement agricole de toute la région.



Résidence Pro Villa Medicis 2023 © Margherita Nuti

2. Politiques interministérielles

Le partenariat et la contractualisation avec les collectivités continuent d'être, pour la DRAC, les principaux leviers de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle et territoriale (ACT) en direction des jeunes et de tous les habitants. Ces conventions EAC et ACT incluent systématiquement l'éducation nationale et sont également parfois rejointes par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou la Caisse d'allocations familiales. L'approche territoriale est importante, la collectivité partenaire y voit un moteur de développement et

d'attractivité ainsi qu'un outil de cohésion sociale au service de ses administrés. Près de trente conventions étaient en cours ou ont été signées en 2023. Elles associent systématiquement la DRAC, une collectivité ainsi que l'académie concernée. Outre le renouvellement des conventions EAC avec le Conseil régional, avec la Communauté d'agglomération de Provence verte, avec les communes de Fréjus et de Hyères, de nouvelles conventions ont pu être signées en 2023 avec les communes de Gap, Martigues, Vitrolles, et Istres.

I. Territoires prioritaires

Garante d'un égal accès à la culture, la DRAC priorise son intervention en faveur des habitants et habitantes des territoires qui peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques, et particulièrement dans les quartiers situés en politique de la ville ou les zones rurales.

La politique de la ville - L'appel à projets Culture et lien social

La politique interministérielle Culture - Politique de la ville a connu une relative stabilisation (budget comme

modalités d'interventions). Cette politique est clairement identifiée en DRAC. Et, la région PACA regroupe à elle seule 10% des QPV nationaux (128 QPV) qui eux-mêmes représentent plus de 10% de la population régionale. Le département des Bouches-du-Rhône concentre 65 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), raison pour laquelle la DRAC cofinance avec la préfecture un appel à projets « Culture et lien social ». Il est piloté conjointement avec les services du Préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC), dans le but de favoriser les liens entre les acteurs du

champ social (en particulier les centres sociaux) et les acteurs culturels. Une enveloppe globale de 200 000 € y est consacrée, financée à parité avec les services du Préfet délégué à l'égalité des chances. Plus de trente-cinq projets ont pu être soutenus en 2023, principalement situés à Marseille et dans plusieurs QPV du département des Bouches-du-Rhône, notamment

à Arles, Martigues, Port-de-Bouc, Miramas et Aix-en-Provence. Cet outil a permis de renforcer nettement l'offre d'accès à des propositions novatrices de pratique artistique et s'appuyant sur des structures culturelles bien identifiées, considérées comme étant de référence dans leur domaine artistique.

II. Publics spécifiques

Des appels à projets (AAP) récurrents (C'est mon patrimoine, Culture, Santé et Handicap, Culture Justice, Action culturelle et langue française), identifiés et reconnus par les partenaires culturels qui ont l'habitude d'y trouver le pendant de leur démarche de création, mettent l'accent sur des politiques envers les publics ou les territoires prioritaires.

La petite enfance constitue un chantier ouvert, en plein développement. De nombreux projets se déploient dans tous les départements. Il s'agit souvent de résidences d'artistes dans les crèches. Ils s'accompagnent souvent d'actions de formation. Dans ce domaine, la DRAC, en 2023, a poursuivi son soutien à plus d'une vingtaine de projets associatifs sur l'ensemble du territoire régional.

Justice

L'année 2023 a permis de réunir la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) et la DRAC autour d'objectifs partagés de pratique artistique : l'inclusion sociale, la réinsertion,

la lutte contre la récidive. Cet accord est désormais décliné en appels à projets spécifiques à chaque bénéficiaire. Le festival Vis-à-vis initié par la DISP de Paris et le Théâtre Paris Villette en 2016 s'est déroulé cette année en PACA, accueilli par la scène nationale Châteauvallon en mai 2023, ouvrant de nouvelles perspectives de décentralisation à l'avenir en PACA. En outre, la Drac a poursuivi le fléchage de moyens financiers significatifs pour les actions destinées au public sous-main de justice, en maintenant son effort de 2022. L'appel à projets Culture/Justice a été publié à l'automne. 41 projets ont été financés pour un budget dépassant au global 745 000 €. La DRAC a contribué à hauteur de 358 000 €. L'Agence régionale du livre a ainsi reçu un financement de 60 000 € pour des projets de développement de la lecture en prison comme dans les foyers de jeunes sous-main de justice.

Culture Santé et Handicap

L'appel à projets en direction des établissements relevant de la tutelle de l'Agence régionale de santé (ARS)



Festival Vis-à-vis, Châteauvallon (83) © Châteauvallon-Liberté

a rencontré un profond succès auprès des personnels soignants et des publics bénéficiaires. Les collectifs d'artistes et d'auteurs y trouvent un cadre d'intervention contraint mais les conduisant à réinterroger leur pratique dans un décalage volontaire et stimulant. A cela s'ajoute les actions financées également au titre du soutien au handicap. En 2023, la DRAC a ainsi pu mobiliser 385 700 € dans ce domaine. Cela a permis d'accompagner au total quarante-huit projets.

C'est mon patrimoine !

L'opération « C'est mon patrimoine ! » a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus

majoritairement de territoires prioritaires. A l'origine conçue sous forme d'appel à projet national, elle est désormais co-pilotée en région par la DRAC et les services de la cohésion sociale (DREETS). 38 projets ont été retenus à l'échelle régionale pour une enveloppe globale de 120 000 € (80 000 € DRAC et 40 000 € DREETS) en augmentation de 20 000 € en 2023. Les projets financés ont permis de toucher 3650 enfants et jeunes de 8 à 17 ans.

Focus

La Chouette, un projet soutenu au titre du Fonds d'innovation territoriale

Le Fonds d'innovation territoriale - lancé par le ministère de la Culture en mars 2022 - a été pensé comme un dispositif souple, ne reprenant pas les codes usuels des appels à projets. Il a pour ambition de permettre aux Directions régionales des affaires culturelles de signaler des projets de territoires n'entrant dans les cadres d'intervention habituels mais aussi de valoriser des actions atypiques soutenues en région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, douze projets ont pu être

financés en 2023 à hauteur de 260 000 € (contre sept un an plus tôt).

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, une opération exemplaire est ainsi largement soutenue ; elle se situe en territoire de montagne. L'association La Chouette - Arts et culture agit localement et déploie un projet d'animation culturelle au service des quarante et une communes de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon. C'est ainsi qu'ont pu être en-



Festival Les Mouvements'T - La Chouette, Entrevaux (04) © Creat-In entrevaux-mouvementTs_2023_RNigri

couragés l'animation du réseau de lecture publique, des résidences d'artistes, la diffusion de spectacles ainsi qu'un riche programme annuel d'actions culturelles et d'éducation artistique.

Le Fonds d'innovation territoriale s'est de nouveau accompagné d'un volet portant sur les tiers-lieux qui a

pu être reconduit en 2023 à hauteur de 180 000 €. Cet outil innovant constitue une rare occasion de renforcer des projets existants atypiques tout en valorisant des initiatives locales novatrices.

TIERS-LIEUX ET MICRO-FOLIES

La stratégie territoriale de la DRAC en 2023 a à nouveau consisté dans le renforcement du réseau de Tiers-lieux culturels et citoyens ainsi que dans celui des Micro-Folies.

Tiers-lieux

La stratégie de la DRAC s'appuie sur l'accompagnement et le déploiement des lieux labellisés « Fabrique de Territoire » et « Fabrique numérique de Territoire » (Agence nationale de cohésion des territoires - ANCT), « Quartier culturel Créatif » (Direction générale des médias et des industries culturelles - DGMIC) et « Manufacture de proximité » (ANCT) en assurant une complémentarité et une équité territoriale avec les Tiers-lieux culturels et citoyens repérés par un appel à projets régional en 2020, 2021, 2022 et 2023. L'occasion de reconduire cet appel à projets a permis de faire émerger de nouveaux tiers-lieux et d'en conforter d'autres. 20 projets de tiers lieux pour un montant total de 180 000 € ont pu être soutenus en 2023 au titre du fonds d'initiative territoriale. L'ambition est de réussir à constituer un véritable réseau irriguant le territoire régional. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une action concertée avec le réseau Sud Tiers-Lieux, l'aide au diagnostic, à la formation et à la cartographie d'Art Sud ainsi que sur l'analyse des besoins territoriaux des collectivités territoriales adressée aux sous-préfets. Toute nouvelle implantation est pensée en fonction de l'offre culturelle environnante existante afin d'être complémentaire et non en substitution. Ainsi, depuis 2022, la DRAC apporte son soutien au projet porté par la Maison Commune, située sur le territoire de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban ; La Maison Commune a également été labellisée quartier culturel créatif ; le soutien au titre des tiers-lieux a permis de recruter une coordinatrice à mi-temps démultipliant ainsi les activités au service de la population locale, d'accueillir la compagnie Mange en résidence longue de création et de médiation. Le tiers-lieu a pu également développer des ateliers de pratique artistique,



Maison commune - Château-Arnoux-Saint-Auban (04) ©

de couture et d'art culinaire. La labellisation apportée via la sélection au titre de l'appel à projets a permis de mobiliser un accompagnement complémentaire par le biais de France Active dans le champ du réemploi du verre. Enfin, sur la commune, le soutien a débouché sur la pérennisation d'un festival de proximité, de dimension socio-culturelle, jouant le rôle d'une animation de quartier, essentielle au bien vivre ensemble au sein de cette commune rurale.

Micro-Folies, musées numériques développés par l'Etablissement public de la Villette

Le travail de la DRAC en faveur du déploiement du dispositif Micro-Folies passe par le ciblage de territoires prioritaires, la mobilisation des réseaux des acteurs culturels (bibliothèques, musées, archives) et l'appui des préfectures de département. Cela est mené dans un réel souci d'aménagement culturel du territoire. Les appels à projets régionaux conduits en 2021 et 2022 ont permis de financer vingt projets via des crédits du Fonds national d'aménagement des territoires (FNADT) pour un total de 427 000 €. Parmi, les lauréats, deux projets dans les Hautes-Alpes, quatre dans les Alpes-Maritimes, cinq dans les Bouches-du-Rhône, quatre dans le Var et cinq dans le Vaucluse ont pu émerger. A fin 2023, la région comptait 26 Micro-Folies ouvertes sur l'ensemble du territoire ainsi que deux projets en cours d'ouverture.

3. Enseignements artistiques

Chiffres clés

02

écoles nationales
supérieures d'art

04

écoles territoriales

01

institut supérieur des
techniques du spectacle
(ISTS)

01

pôle supérieur de la
Danse (PNSD)

01

école supérieure d'art
dramatique (ERACM)

29

conservatoires

2 508

étudiants

433

étudiants diplômés en
écoles d'art

98

étudiants diplômés en
spectacle vivant

Le soutien aux conservatoires classés

Les conservatoires classés en PACA jouent un rôle central dans le déploiement des politiques d'éducation artistique et culturelle. L'année 2023 a été marquée par la finalisation du nouveau schéma national d'orientation pédagogique (SNOP), qui confirme la mission de service public des conservatoires visant à « l'épanouissement, l'accomplissement personnel des élèves et au droit de chacun d'accéder tout au long de sa vie à l'enseignement et à l'éducation artistique ».

11 conservatoires ont ainsi été soutenus en 2023, pour

un total de 807 000 €. La DRAC instruit également les aides individuelles aux élèves des conservatoires à rayonnement départemental et régional (56 672€ en 2023).

La DRAC a également poursuivi l'instruction d'une dizaine de dossiers de renouvellement de classement ou nouvelle demande. Tous les conservatoires classés sont concernés, l'instruction se poursuivra donc en 2024. Un nouvel arrêté précisant les critères de classement a été publié le 19 décembre 2023.



Enseignements artistiques, Ecole
supérieure d'art d'Aix-en-Provence
© esaaix Carlos Casteleira

L'enseignement supérieur

L'année 2023 a été marquée par la procédure de renouvellement de l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique qui permet l'inscription des diplômes dans le système LMD et favorise la circulation des étudiants. Tous les établissements publics d'enseignement supérieur étaient concernés. Cette procédure vérifie entre autres la qualité de l'offre de formation, la cohérence territoriale et nationale et la capacité à mobiliser les moyens nécessaires. Pour les écoles supérieures d'art et de design conférant le grade universitaire de licence et de master, l'instruction s'effectue de manière conjointe entre le MC/MESR après avis consultatif du CNESERAC et du CNESER. L'instruction sera finalisée en 2024. Les établissements doivent renouveler leur demande tous

les 5 ans au même titre que les universités.

En 2023 également, les écoles supérieures d'art ont bénéficié d'une aide d'urgence pour répondre aux difficultés structurelles liées au contexte inflationniste. La DRAC PACA a reçu une enveloppe de 220 000 € pour les 4 écoles territoriales (Aix, Marseille, Toulon et Avignon). 223 000 € de crédits complémentaires ont également permis d'accompagner les mesures étudiantes en matière de santé, de prévention des VHSS, et l'insertion professionnelle des diplômés (programme culture pro). Enfin, les écoles supérieures d'art et design ont participé, pour la 3ème année consécutive, au dispositif été culturel avec 115 diplômés mobilisés pour un montant de 230 000 €.

4. Education aux médias et aux images

Pour que les jeunes soient en capacité de comprendre et de s'appropriier l'environnement médiatique et informationnel dans lequel ils évoluent, la DRAC développe des actions d'éducation aux médias et à l'information, prioritairement à destination des publics jeunes, et hors temps scolaire. Les conseillers Éducation artistique et culturelle assurent, au sein de la DRAC, le suivi des dispositifs d'éducation à l'image, en temps scolaire (en lien avec les conseillers Cinéma et audiovisuel) et hors temps scolaire.

Dans le cadre des dispositifs «École et cinéma», «Collège au cinéma» et «Lycéens et apprentis au cinéma», la DRAC soutient la coordination des dispositifs d'éducation à l'image, proposés du primaire au secondaire, et accompagne leur mise en œuvre. Ils permettent à des classes de visionner, au minimum, trois films par an, choisis pour leur qualité artistique et leur potentiel d'exploration pédagogique. Les salles de cinéma sont invitées à s'adresser à la structure chargée de la coordination départementale ou régionale du dispositif concerné. En région PACA, les différentes coordinations sont assurées notamment par des structures variées présentes sur l'ensemble du territoire régional, dont Cannes Cinéma ou encore Les écrans du Sud à Marseille. Ces dispositifs rencontrent un réel succès et ont permis de sensibiliser au cinéma près de 122 000 élèves en 2023.

L'action de la DRAC passe également par l'éducation à l'information ; cela repose notamment sur l'organisation de résidences de journalistes et d'ateliers de sensibilisation aux médias et à la construction de

l'information. Chaque année, la DRAC organise un appel à projets qui permet de financer de nombreux projets d'éducation aux médias et à l'information. En 2023, 35 structures portant des projets d'une grande diversité ont été soutenues pour un total de 130 000 €. L'association Médiavivant a ainsi porté une résidence de journalistes intitulée « Tous en scène ». Cette résidence a permis pendant 28 jours d'accompagner une classe de quatrième du collège Jean-Claude Izzo interagissant avec des adultes suivant des cours de Français Langue Étrangère, dans l'objectif de produire une enquête journalistique présentée en fin de parcours sur scène.

Le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité

Parce qu'ils contribuent à la vigueur du débat démocratique local, qu'ils sont facteurs de cohésion sociale et permettent à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique, les médias dits de proximité font l'objet d'un fonds de soutien instauré en avril 2016. Les projets soutenus sont portés par les médias d'information sociale de proximité (publication papier, sites internet de presse, radios, télévision, webtélé, webradios, etc.). La qualité du projet éditorial ainsi que sa pertinence territoriale, sociale et économique font partie des critères de choix pour le soutien accordé. En 2023, 13 associations portant des médias variés ont été soutenues pour un total de 170 974 €. Tabasco Vidéo, Bleu Tomate ou encore Anonymal TV ont obtenu un financement permettant d'asseoir leur rôle d'outil d'information de proximité.

Annexes cartographiques

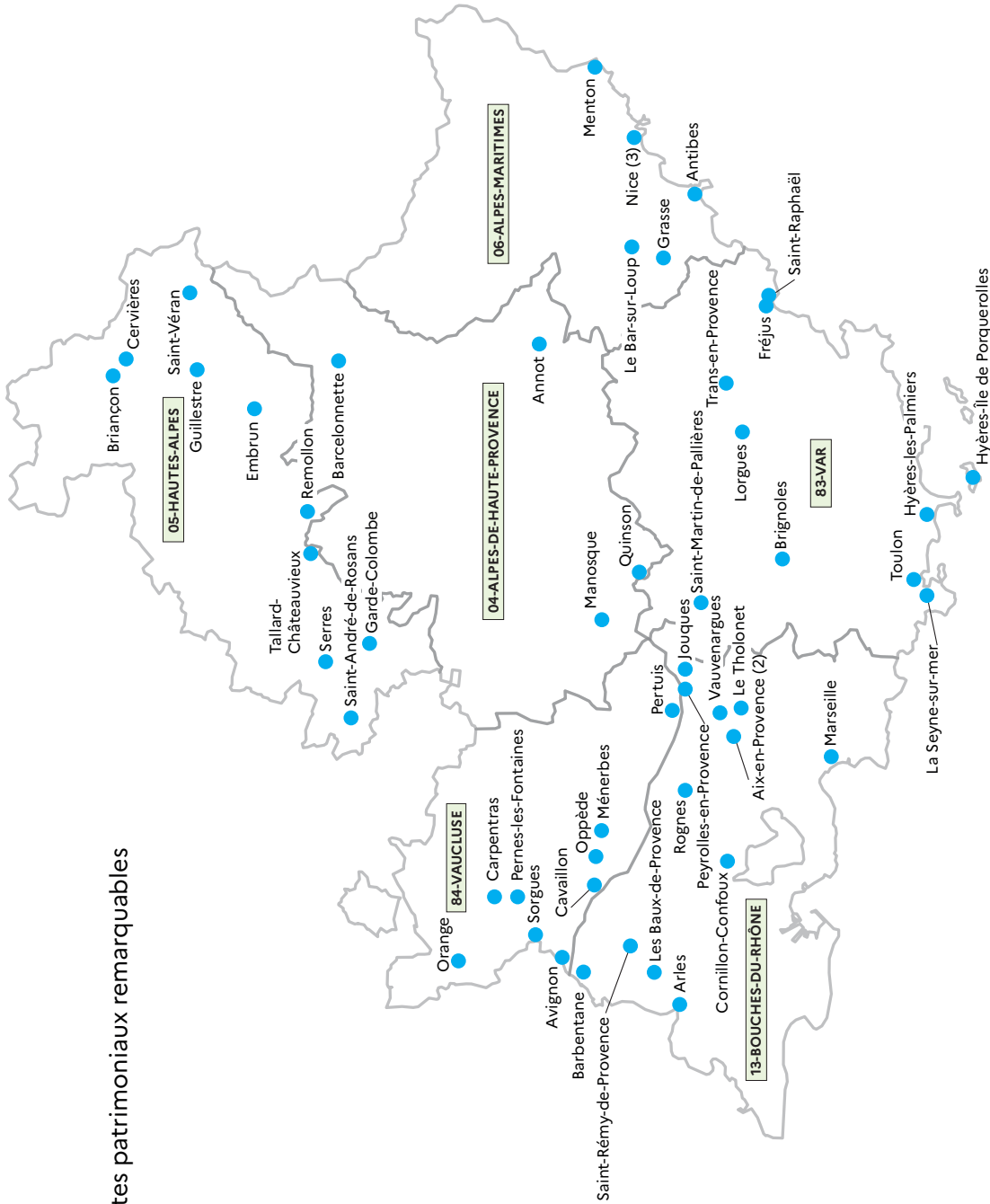
Patrimoines

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES de PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mai 2024

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES de PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

● Sites patrimoniaux remarquables



Direction régionale des affaires culturelles

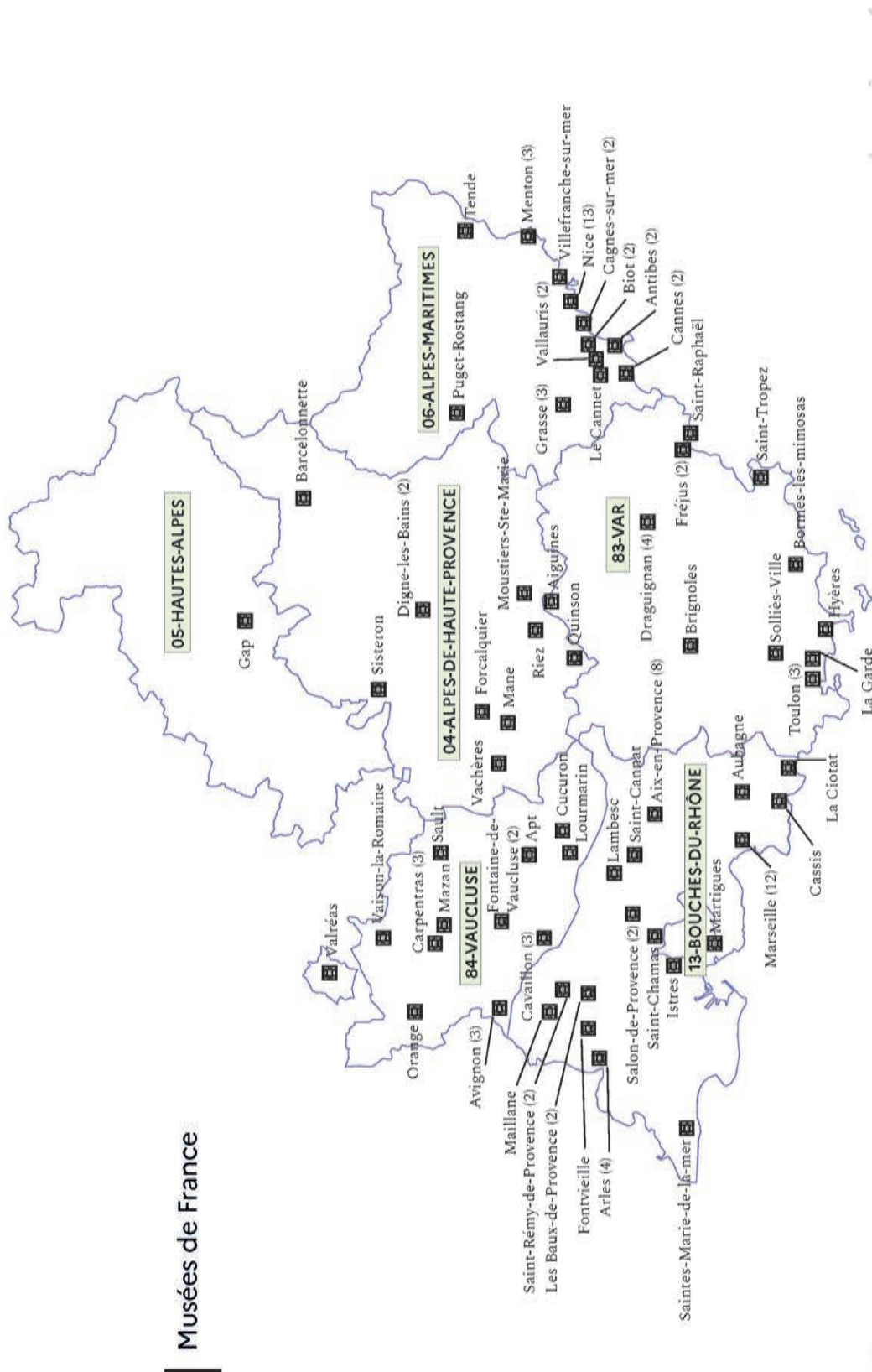
121 MUSÉES DE FRANCE en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Patrimoines



121 MUSÉES DE FRANCE en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Musées de France



Direction régionale des affaires culturelles

Février 2024

BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
et VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (VPAH)
en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

unesco
Convention du patrimoine mondial

BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
et VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (VPAH)
en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

VILLES
D'ART &
D'HISTOIRE

Biens inscrits au patrimoine mondial

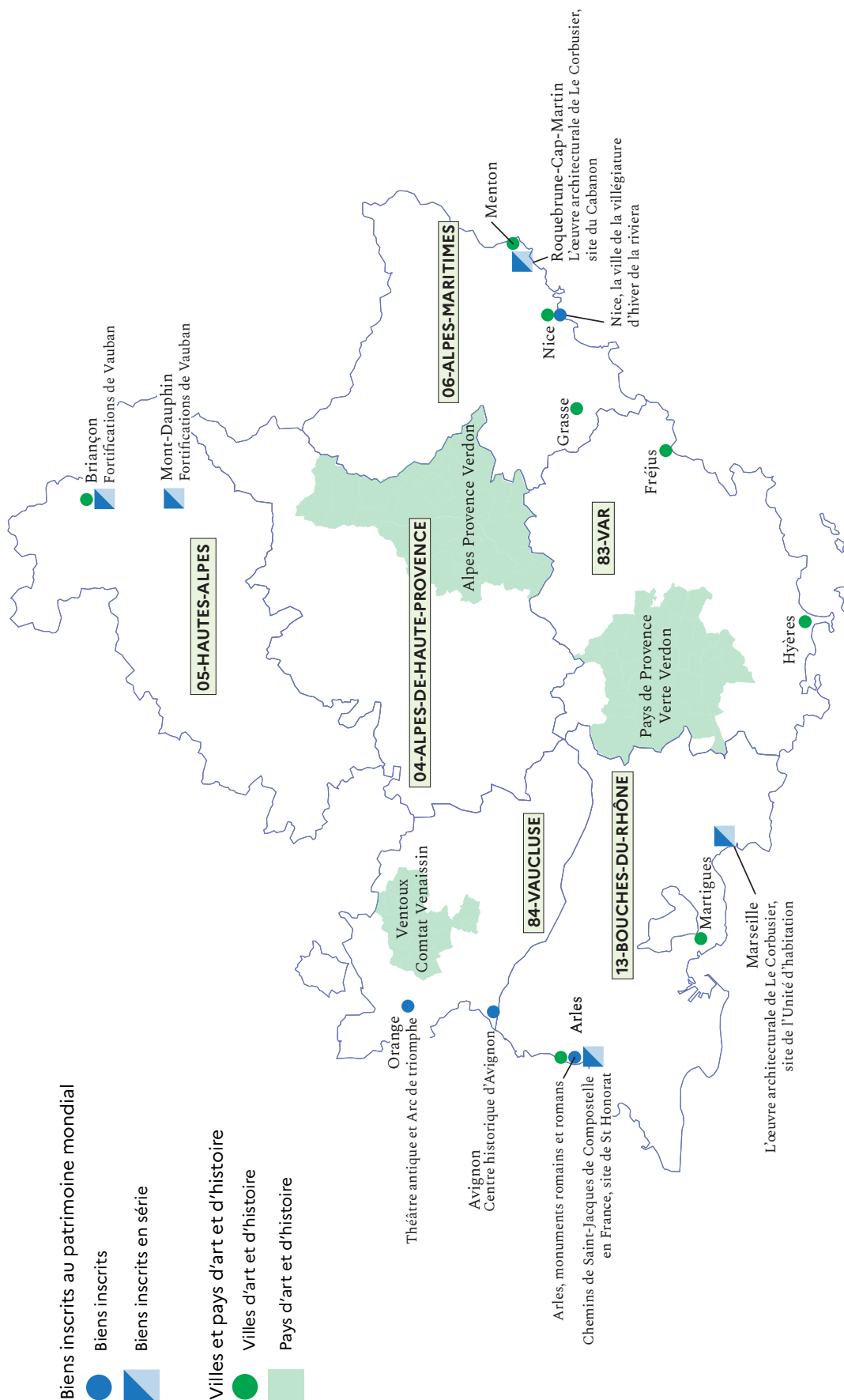
● Biens inscrits

■ Biens inscrits en série

Villes et pays d'art et d'histoire

● Villes d'art et d'histoire

■ Pays d'art et d'histoire



0 20 40 km
© IGN 2014

Janvier 2024

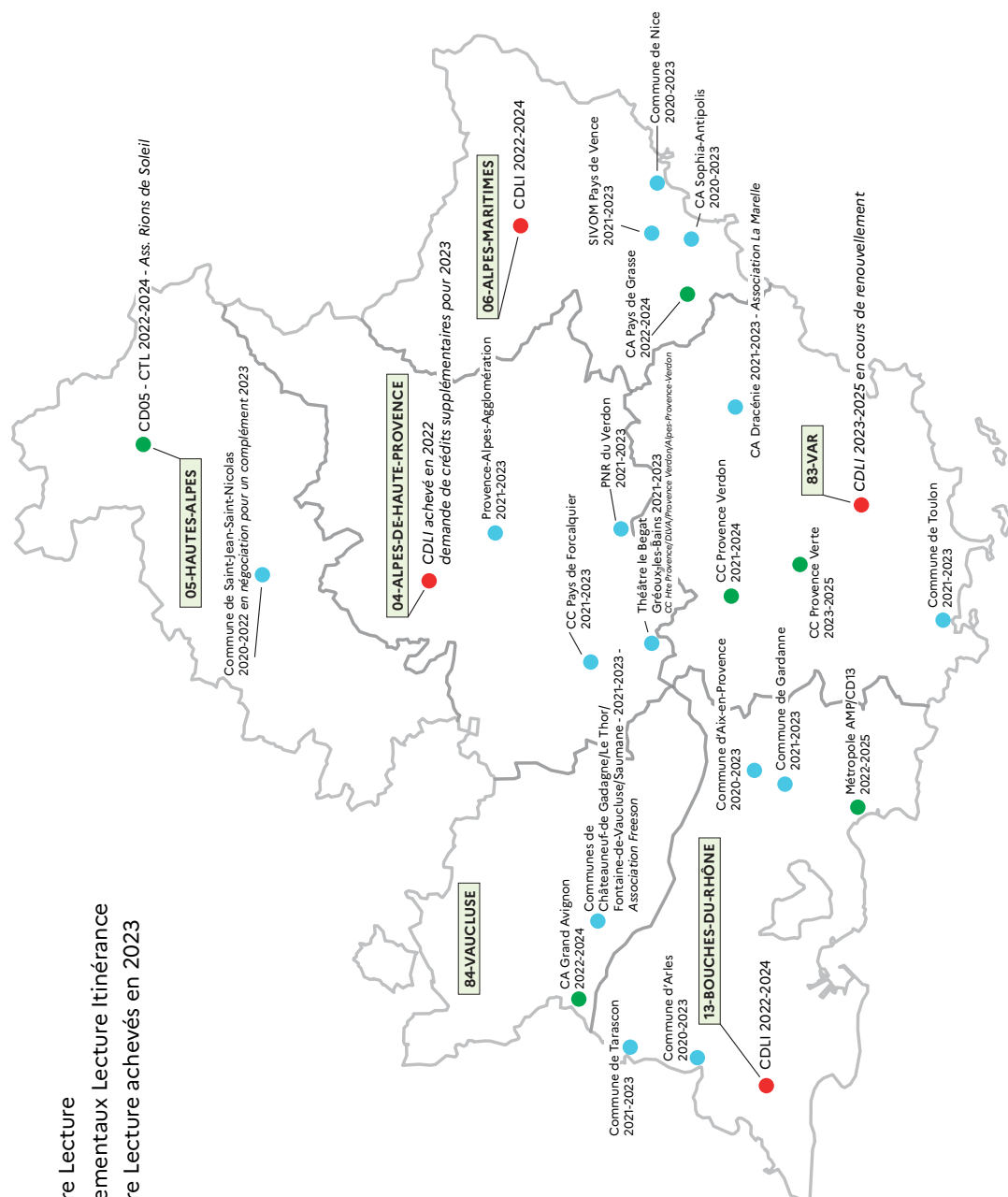
Direction régionale des affaires culturelles

CONTRATS TERRITOIRE LECTURE (CTL)
CONTRATS DEPARTEMENTAUX LECTURE ITINERANCE (CDLI)
en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Economie culturelle

CONTRATS TERRITOIRE LECTURE (CTL)
CONTRATS DEPARTEMENTAUX LECTURE ITINERANCE (CDLI)
en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Contrats Territoire Lecture
- Contrats Départementaux Lecture Itinérance
- Contrats Territoire Lecture achevés en 2023



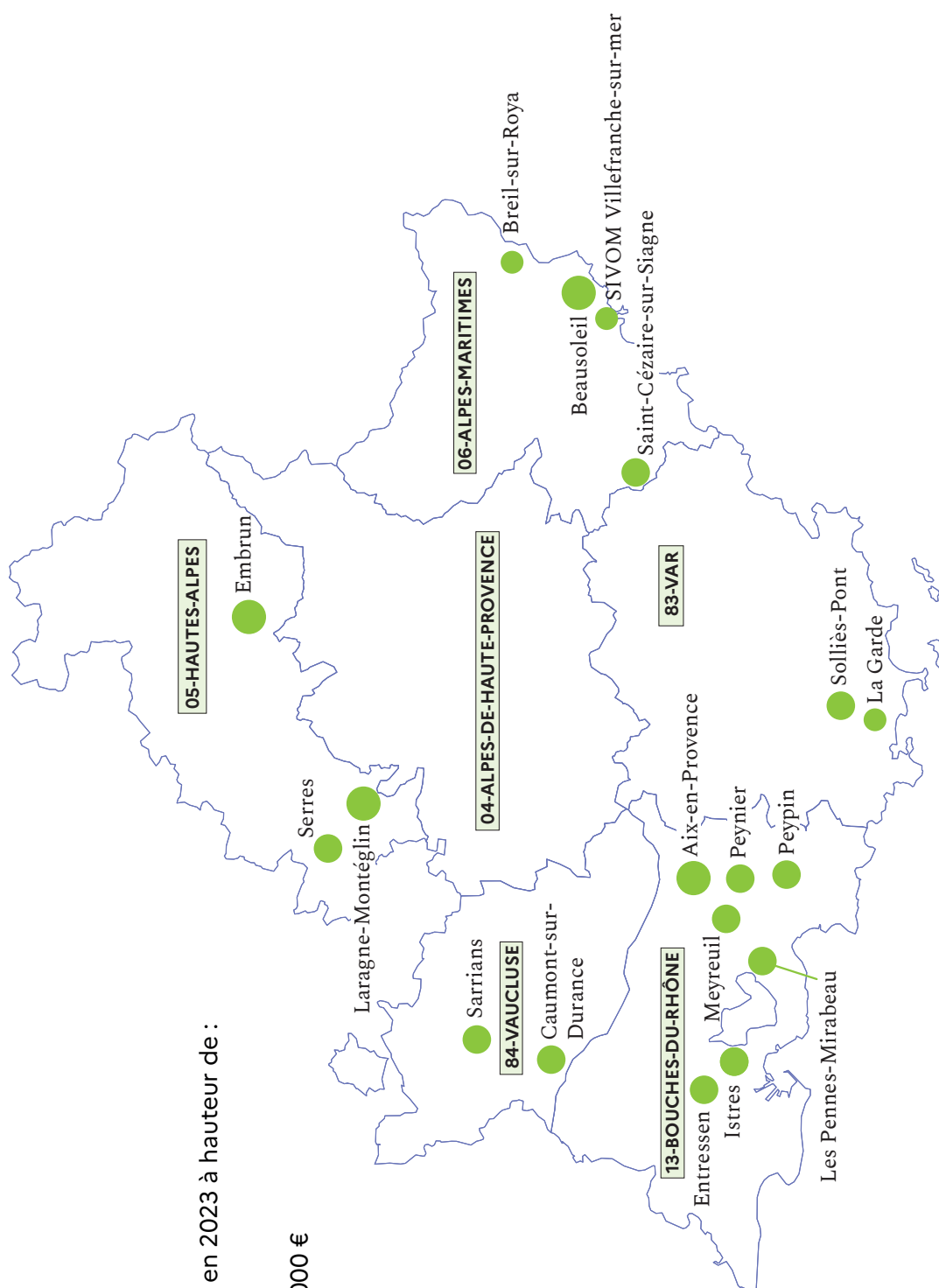
Direction régionale des affaires culturelles

Janvier 2024

DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION 2023
(CONSTRUCTION RÉNOVATION RESTRUCTURATION AMÉNAGEMENT EXTENSION)
en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Communes aidées en 2023 à hauteur de :

- 0 - 100 000 €
- 100 000 - 200 000 €
- > 200 000 €



Direction régionale des affaires culturelles

Janvier 2024

LES TIERS-LIEUX AIDÉS ENTRE 2020 et 2023 en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Transmission des savoirs et démocratisation culturelle

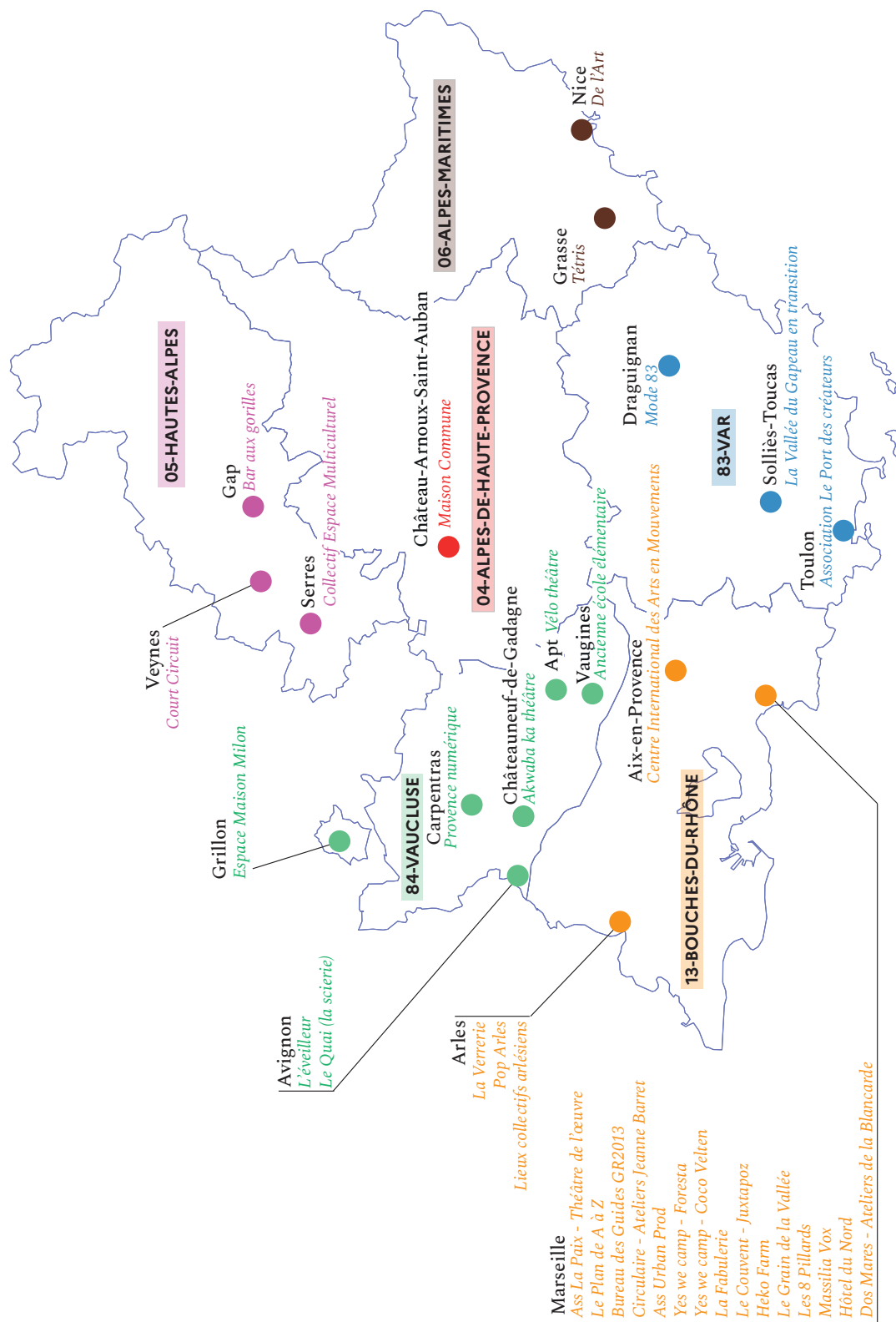


Février 2024

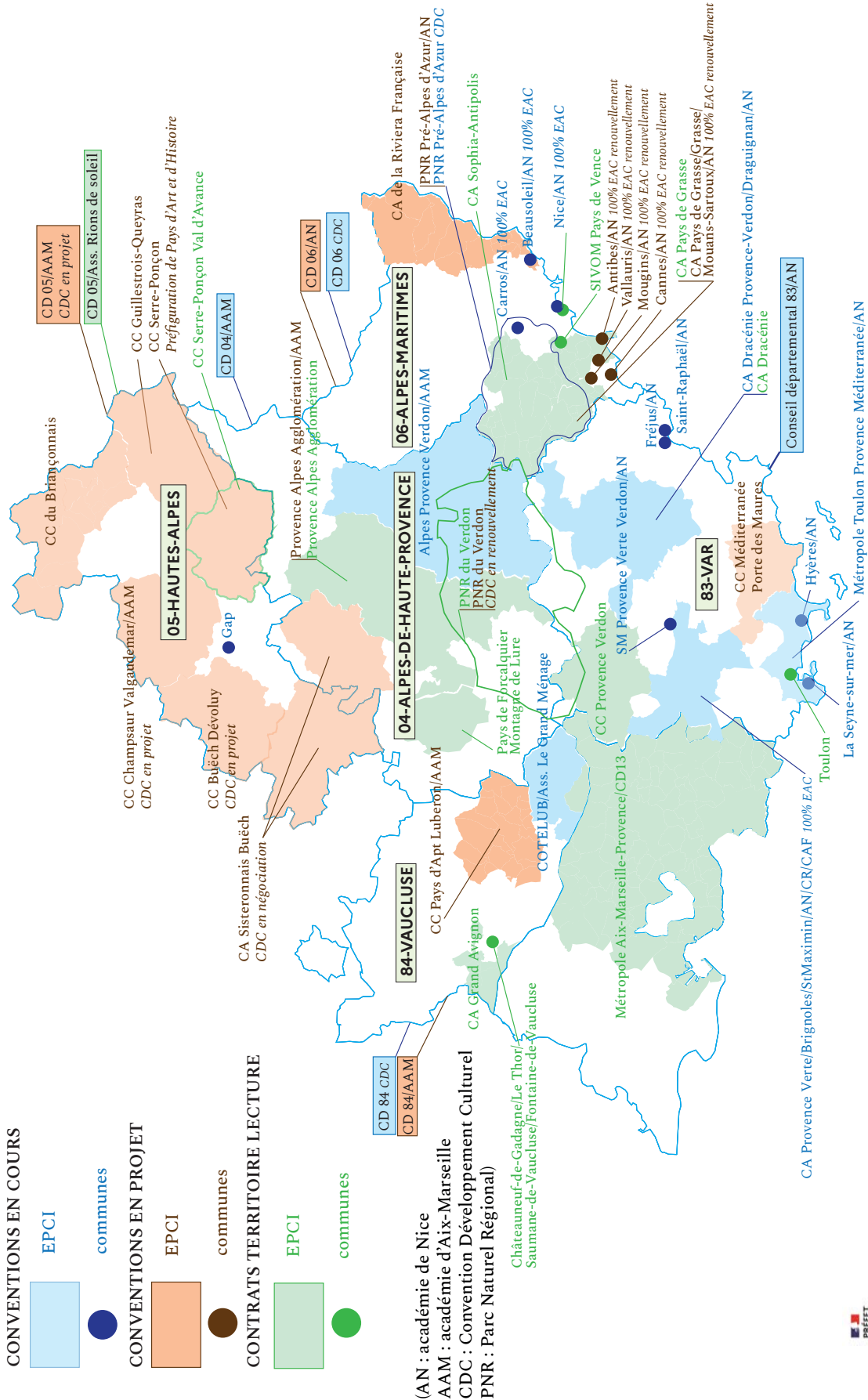
Direction régionale des affaires culturelles



LES TIERS-LIEUX AIDÉS ENTRE 2020 et 2023 en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



CONVENTIONS TERRITORIALES avec la DRAC PACA
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE/CONTRATS TERRITOIRE LECTURE
en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

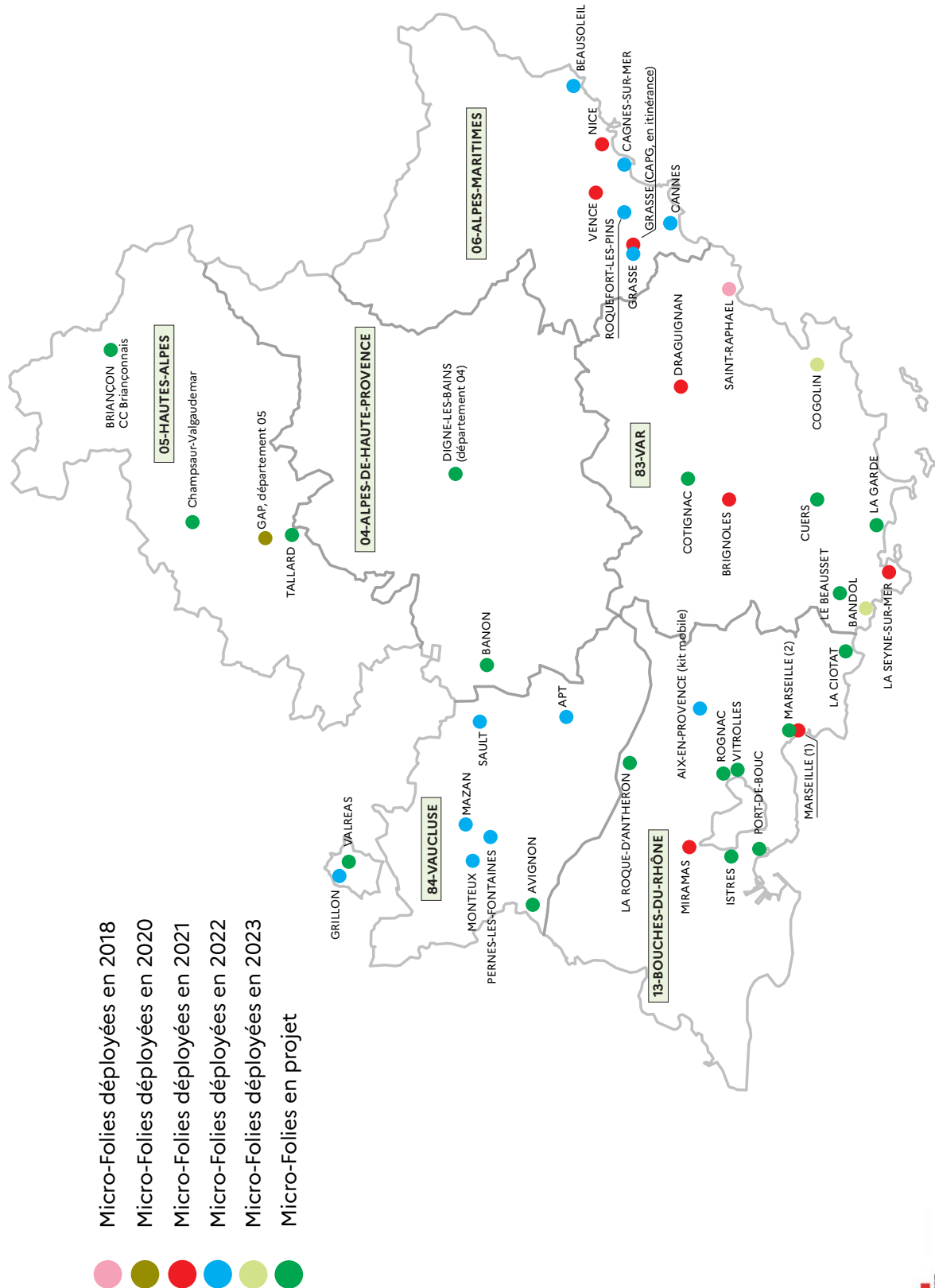


DÉPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Transmission des savoirs et
démocratisation culturelle

DÉPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Micro-Folies déployées en 2018
- Micro-Folies déployées en 2020
- Micro-Folies déployées en 2021
- Micro-Folies déployées en 2022
- Micro-Folies déployées en 2023
- Micro-Folies en projet



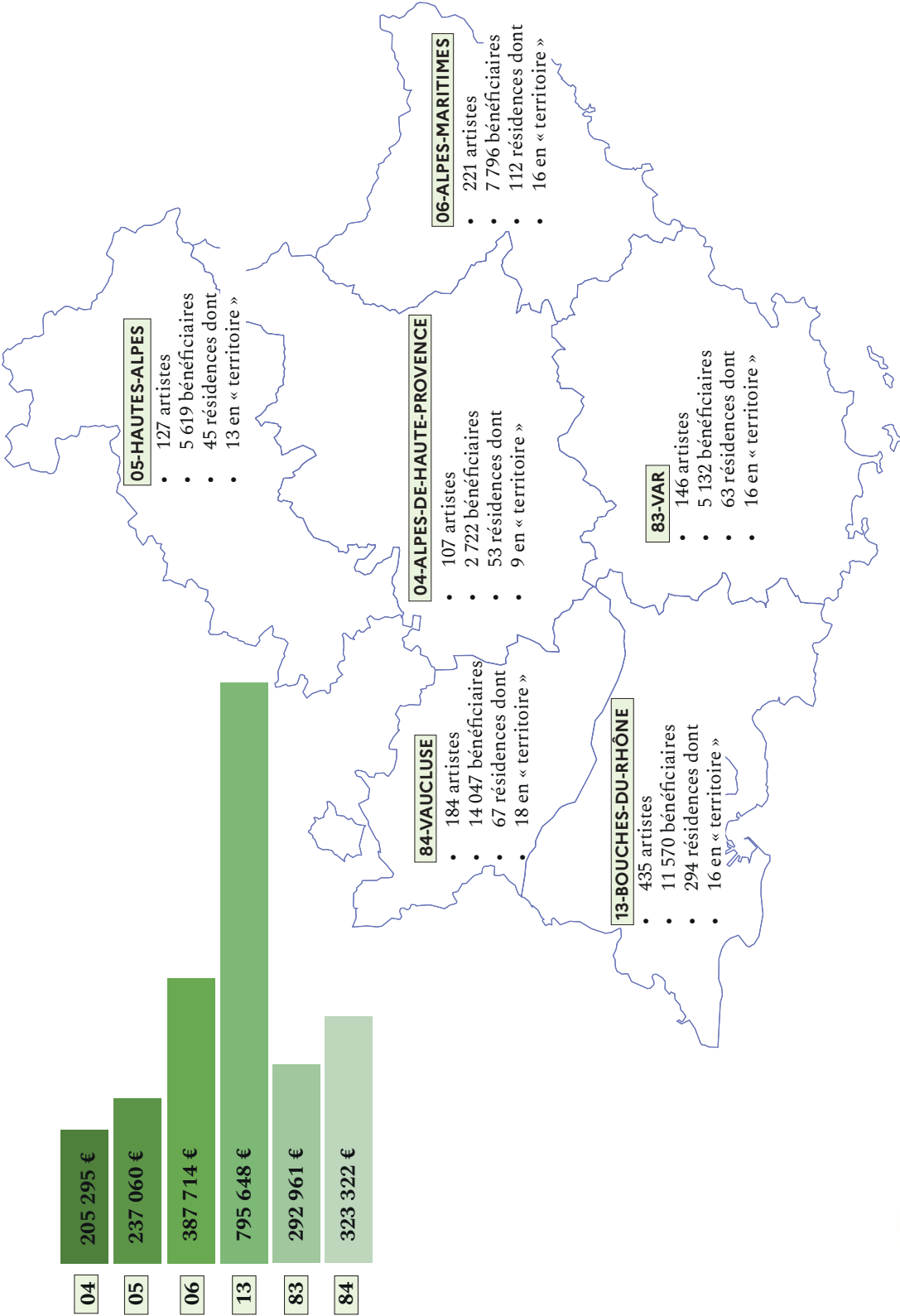
Direction régionale des affaires culturelles

Octobre 2023



Février 2024

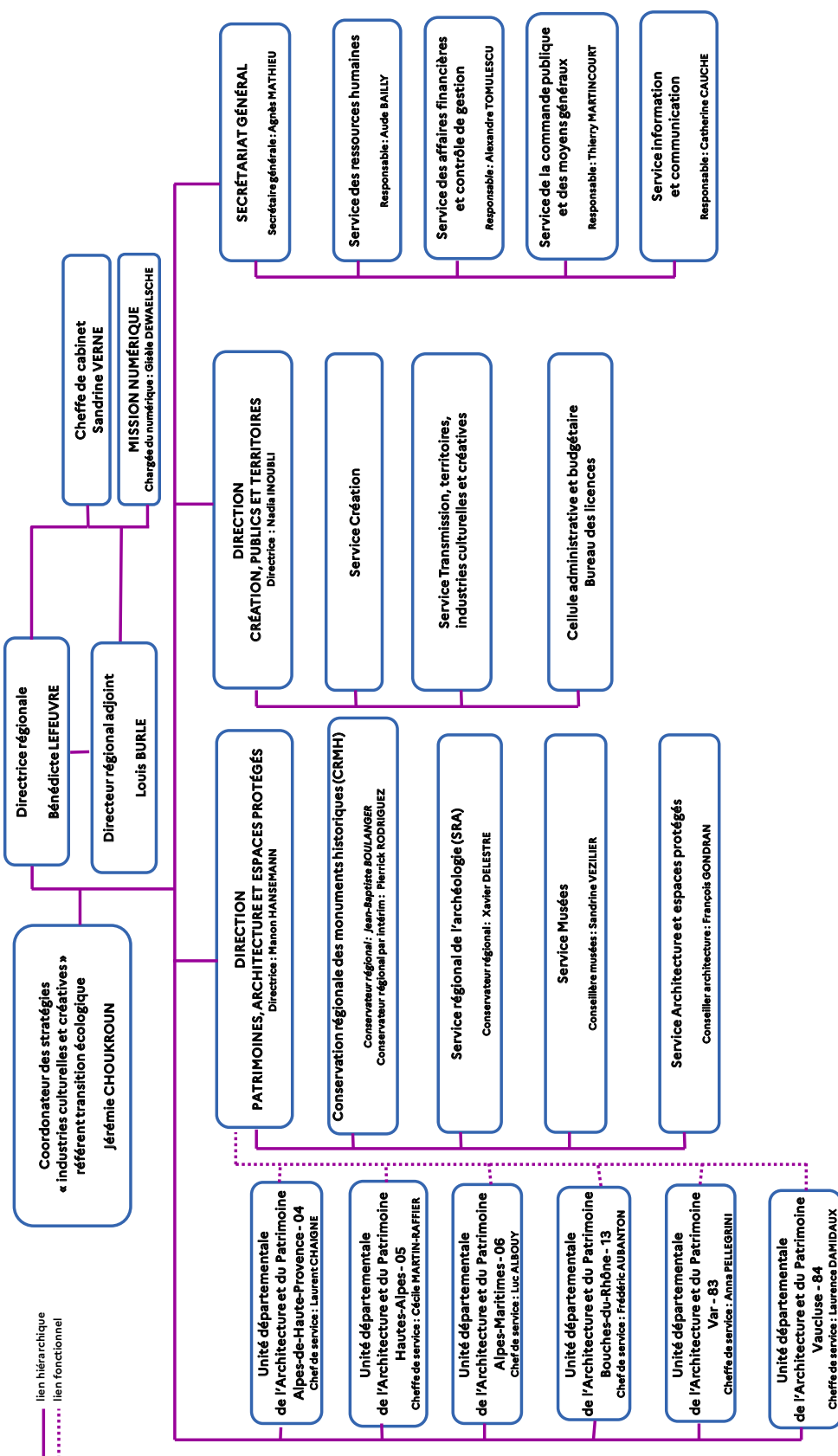
L'ÉTÉ CULTUREL - ROUVRIR LE MONDE 2023 en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



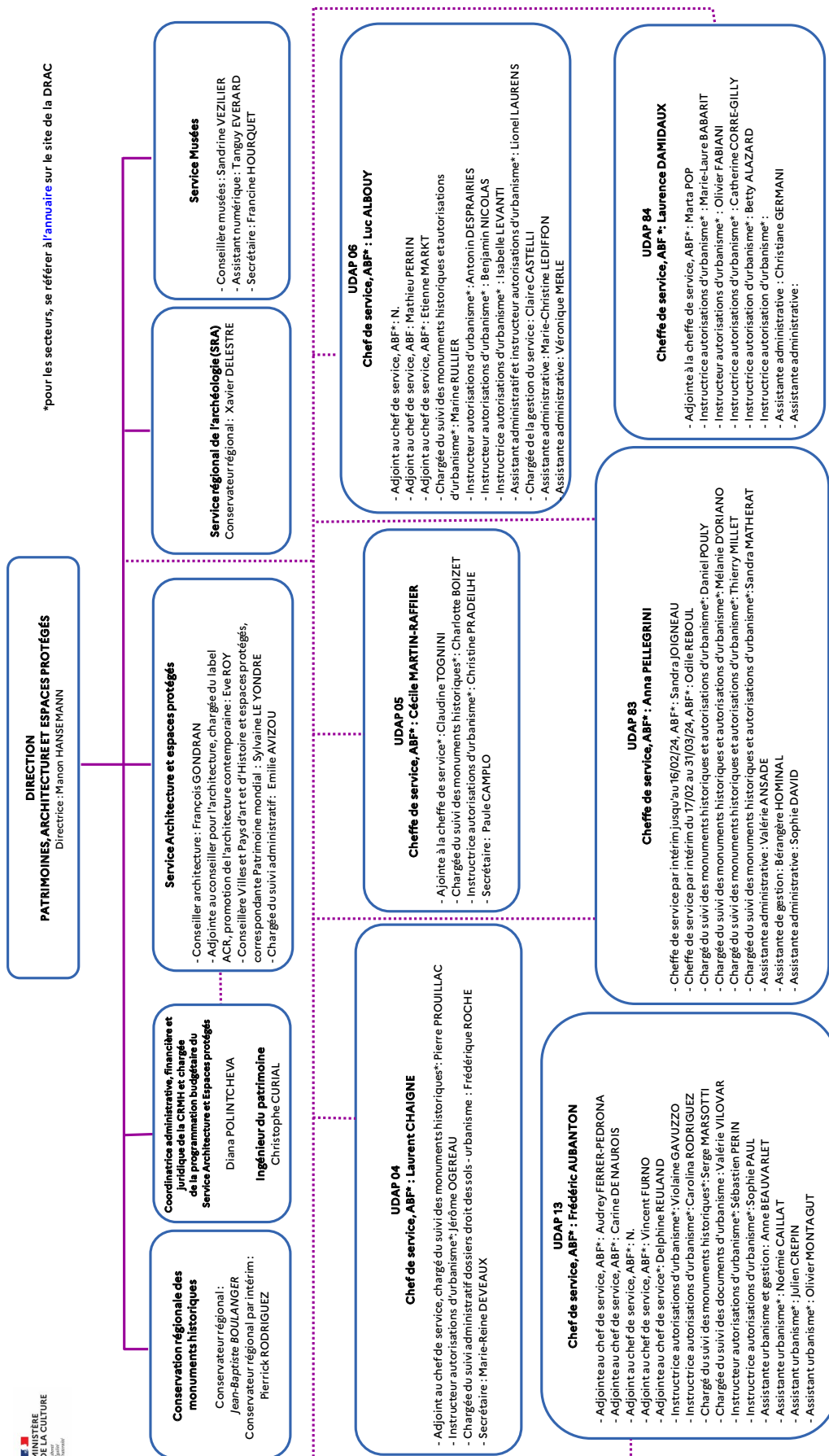
Direction régionale des affaires culturelles

Organigramme général

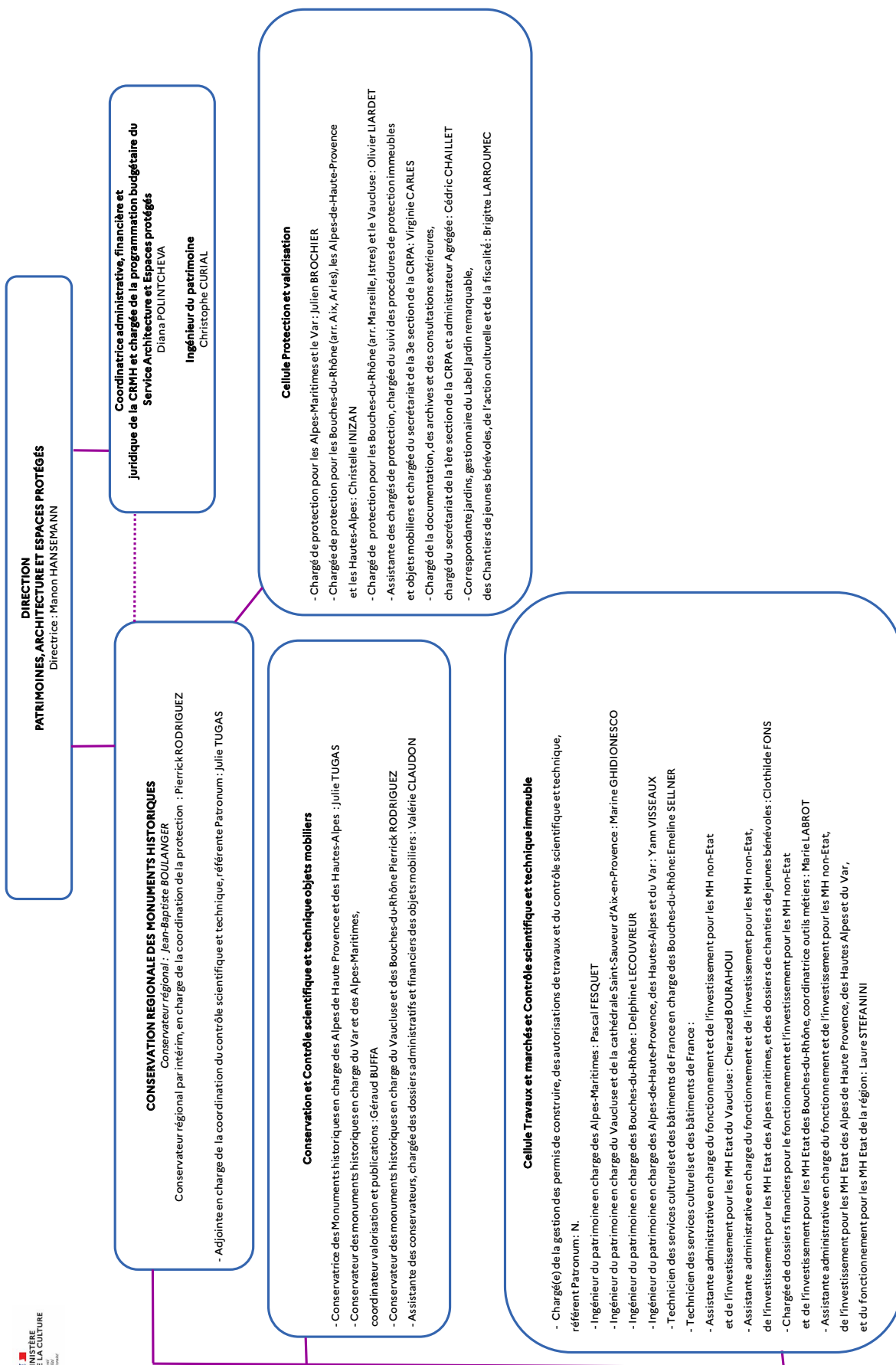
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



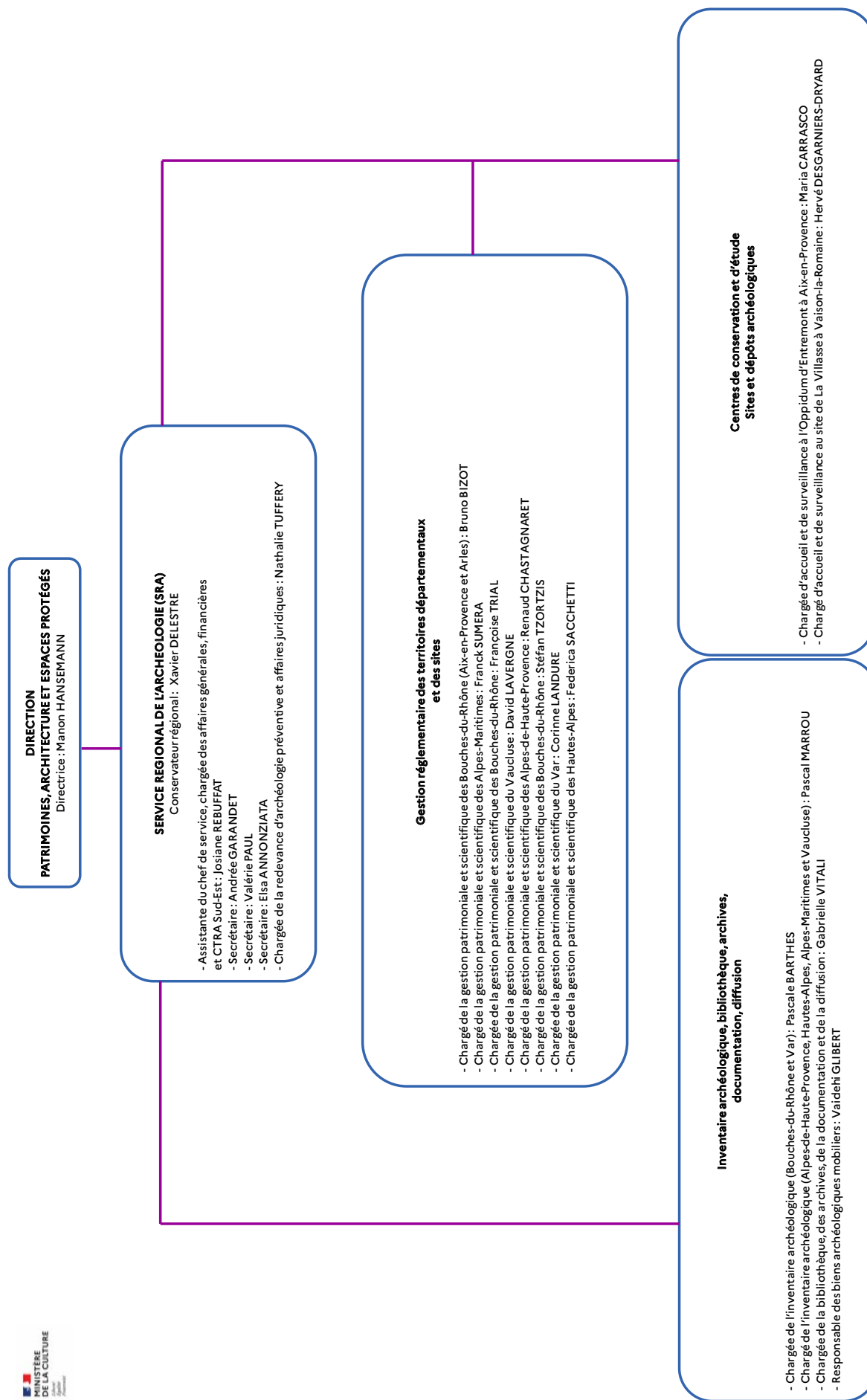
Direction Patrimoines, architecture et espaces protégés



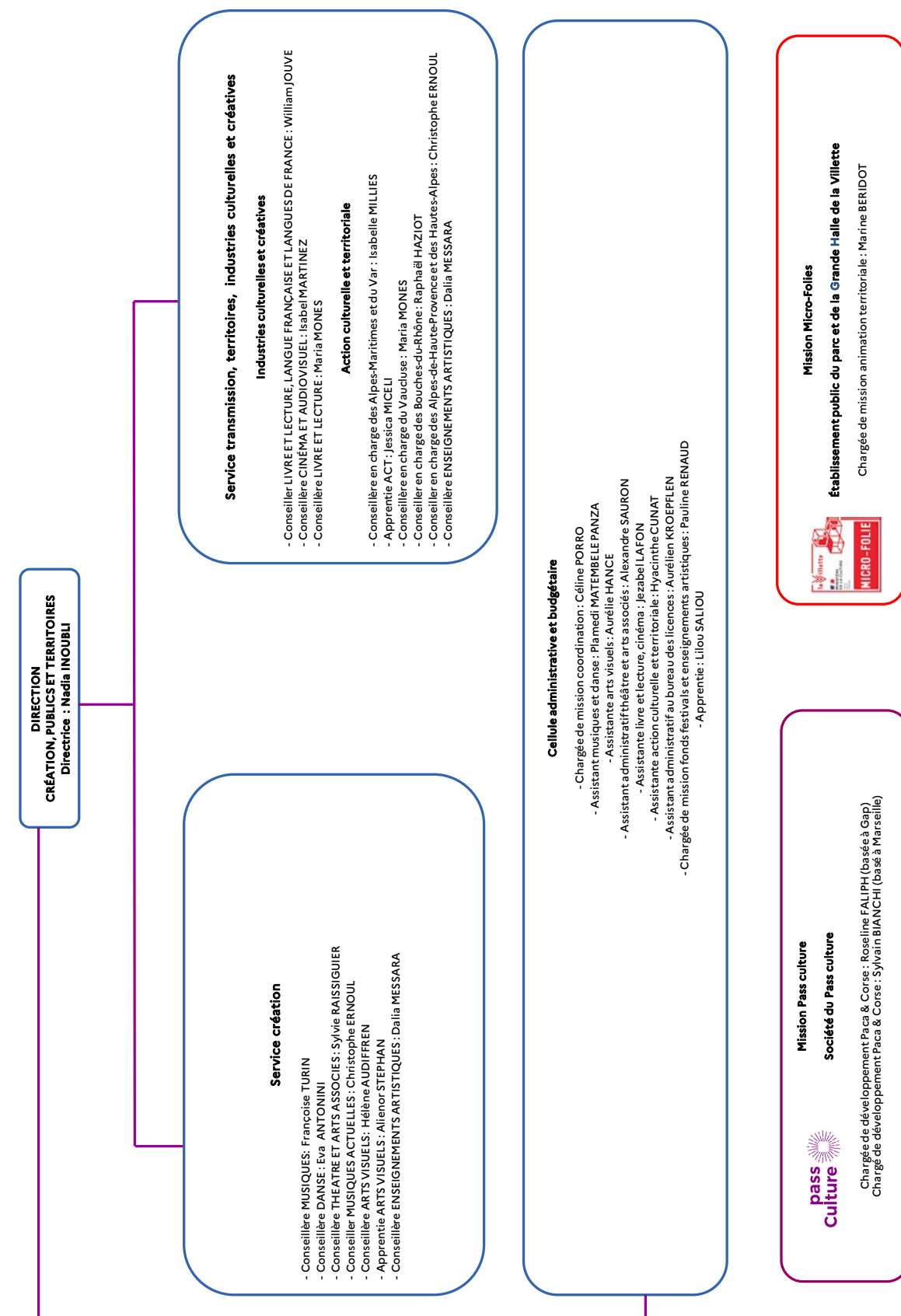
Conservation régionale des monuments historiques



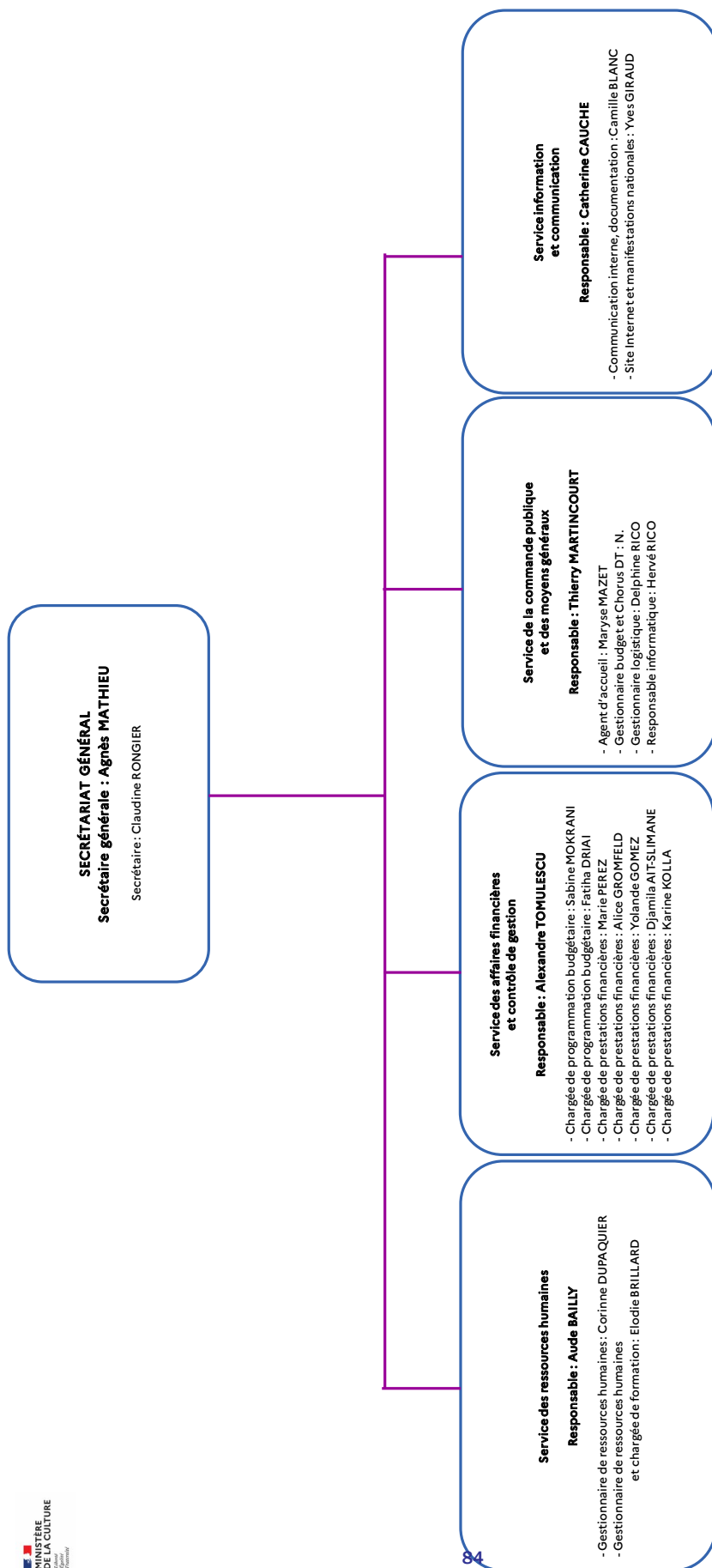
 **MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
Liberté
Égalité
Fraternité



Direction Création Publics et Territoires



Secrétariat général



Les dispositifs de subvention pilotés par la DRAC PACA

La Drac PACA gère des crédits issus de 5 programmes : les Patrimoines (175), la création (131), la transmission (361), les industries culturelles et créatives (334) et la DGD dédiée au bibliothèques (122).

Ces crédits sont répartis en une quinzaine d'actions et en près de 110 dispositifs.

En 2024, la quasi-totalité des dispositifs sera accessible via la plateforme «Démarches simplifiées».

Les tableaux reprennent le budget et les modalités d'attribution de chaque dispositif géré par la DRAC à l'exception des crédits destinés aux monuments de l'Etat.

Les dispositifs présentés se répartissent entre des appels à projets régionaux et des subventions de droit commun auxquels les usagers peuvent répondre via la plateforme «Démarches Simplifiées».

Programme 175 – Patrimoines

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/ Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Archéologie	Soutien à la création de CCE	Collectivités territoriales	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Financement de Centres de conservation et d'étude afin de conserver les objets issus des fouilles dans le cadre des opérations d'archéologie préventive.
	Label EIN - Financement	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à candidatures annuel	Dispositif permettant la labellisation et le financement d'une "Exposition d'intérêt national" en région.
	Soutien à la diffusion scientifique en archéologie	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Dispositif visant à favoriser la diffusion de la recherche scientifique en archéologie en région.
	Soutien à l'archéologie programmée	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Dispositif permettant de financer les programmes de recherche scientifique dans le cadre des conventions passées avec les universités, les laboratoires et les organismes de recherche.
	Soutien à la constitution des dépôts archéologiques	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant d'entretenir les dépôts archéologiques dans les différents départements.
	Soutien aux opérations de chantier des collections archéologiques	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant d'entreprendre les chantiers relatifs aux collections archéologiques, notamment dans les différents dépôts archéologiques départementaux.
	Soutien aux opérateurs de fouilles agréés portés par les CT	Collectivités territoriales	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Financement permettant d'engager les opérations de fouilles préventives portées par les services des collectivités territoriales agissant en tant qu'opérateurs agréés.
Architecture	Dispositif de financement des travaux en espaces protégés	Associations, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Soutien permettant l'accompagnement de projets de petite envergure au sein des espaces protégés, notamment pour les communes rurales et les propriétaires nécessitant un soutien public.
	Soutien aux structures de promotion du patrimoine architectural	Associations, collectivités territoriales	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant d'engager des programmes de restauration des Objets mobiliers inscrits et classés du territoire régional.
	Soutien aux travaux réalisés dans le cadre des VPAH	Associations, collectivités territoriales	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Dispositif permettant d'accompagner les travaux engagés dans le cadre du label VPAH, notamment la réalisation des CIAP.
	Dispositif de financement des études en amont de la labellisation ACR	Associations, collectivités territoriales, établissements publics, syndicats et particuliers	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Financement auprès des collectivités, des associations ou des propriétaires privés des études amont permettant l'attribution du label "Architecture contemporaine remarquable" (ACR) aux bâtiments contemporains marqués par une architecture d'exception.
	Dispositif de financement des études SPR	Collectivités territoriales	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant de financer les études amont portées par les collectivités territoriales en vue d'établir un Site patrimonial remarquable (SPR).
	Dispositif de financement des études PDA	Collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Dispositif permettant de soutenir les études amont pour la définition des Périmètres délimités des abords (PDA) portées prioritairement par les collectivités territoriales.
	Financement des événements autour de l'architecture	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant le déploiement d'événements de promotion de l'architecture, notamment les JNA.
Archives	Soutien à la conservation et à la valorisation du patrimoine archivistique	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide ayant pour objectif d'assurer la conservation des fonds d'archives privés et publics ainsi que leur valorisation (expositions, publications, etc.).
	Soutien à la construction des bâtiments d'archive	Collectivités territoriales	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant le financement des travaux de construction, extension, réhabilitation et/ou rénovation des bâtiments d'archive portés par les collectivités territoriales.
	Soutien à la création de SAE	Collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - national	Financement visant prioritairement la constitution dans les archives des collectivités territoriales de Systèmes d'archivage électronique (SAE).

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/ Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Monuments historiques - non Etat	Dispositif de soutien à l'entretien des MH n'appartenant pas à l'Etat	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant l'entretien courant des Monuments historiques inscrits et classés du territoire régional.
	Dispositif de soutien pour la restauration des MH non Etat	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide visant à engager des programmes de restauration des Monuments historiques inscrits et classés du territoire régional.
Musées	Fonds régional d'acquisition pour les Musées	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Investissement	Subvention spécifique via Démarches Simplifiées	Fonds régional d'acquisition pour les Musées : dispositif cofinancé avec le Conseil régional permettant de soutenir les acquisitions majeures des musées de France de la région afin d'enrichir de façon concertée les collections régionales.
	Soutien à la construction de Musées de France	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Financement en investissement à destination de projets de construction, d'extension, de réhabilitation et/ou de rénovation des Musées de France (portés par une association ou une collectivité territoriale).
	Soutien au CICRP	GIP CICRP	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Subvention de fonctionnement pour le Centre interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine
	Dispositif de financement des programmes de restauration des œuvres muséales	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant d'assurer les programmes de restauration d'œuvres engagés par les Musées de France de la région.
	Dispositif de soutien aux programmes d'exposition des Musées de France	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant de soutenir les expositions remarquables portées par les Musées de France de la région.
	Soutien aux programmes de conservation préventive des Musées de France	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant de soutenir les programmes de conservation préventive engagés par les Musées de France de la région.
	Soutien aux programmes récolement des Musées de France	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant de soutenir les opérations de récolement des collections engagés par les Musées de France de la région dans le cadre du récolement décennal.
	Financement des études amont - projet de construction	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant d'engager des études amont pour les projets de construction, d'extension ou de réhabilitation/rénovation portés par les Musées de France de la région.
	Soutien aux programmes d'activité des Musées de France	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant de soutenir les programmes d'activités portés par les Musées de France de la région, notamment en matière de développement des publics.
	Soutien - renforcement des personnels scientifiques des Musées de France	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées à partir de 2024.	Aide permettant de soutenir les projets de renforcement des équipes de personnels scientifiques portés par les Musées de France de la région.

Programmes 122/334 – DGD et industries culturelles

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/ Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Concours particulier pour les bibliothèques	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - bibliobus	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour l'acquisition de bibliobus ou de véhicules pour les réseaux des bibliothèques publiques.
	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - collections	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour l'acquisition de documents tous supports lors d'un projet de construction d'une bibliothèque publique.
	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - construction/rénovation	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour la construction de leurs bibliothèques publiques.
	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - extension des horaires d'ouverture	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour l'extension des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques publiques.
	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques -	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour le déploiement d'outil et applicatifs numériques dans les bibliothèques publiques.
	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - patrimoine	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour la conservation du patrimoine de leurs
	DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - mobilier et aménagement intérieur	Collectivités territoriales (communes, EPCI, CD)	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien apporté aux collectivités territoriales pour l'aménagement intérieur de leurs bibliothèques publiques.
Livres	Soutien à la conservation du patrimoine écrit	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant l'entretien et le signalement des collections patrimoniales des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales.
	Soutien à la formation des bibliothécaires	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide à destination des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) ayant pour objectif de renforcer les propositions en matière de formation continue à destination des bibliothécaires territoriaux.
	Soutien à l'économie de livre - associations professionnelles	Associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide visant à favoriser l'émergence et l'activités des associations professionnelles dans le champ de l'économie du livre (librairies et éditions).
	Soutien à l'économie de livre - contrat de filière - aides aux librairies	Associations et entreprises	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Dispositif visant à soutenir l'implantation de nouvelles librairies ainsi que les projets d'amélioration et de transformation des espaces portés par les librairies de la région.
	Soutien à l'économie de livre - maisons d'édition	Associations et entreprises	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide visant à soutenir les projets de collection, l'acquisition de matériels ou encore un soutien ponctuel en trésorerie pour une maison d'édition n'entrant pas dans les dispositifs de soutien du Centre National du Livre.
	Soutien aux structures de coopération	Associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide visant à soutenir les centres régionaux pour le livre, associations interprofessionnelles œuvrant au développement du livre et de la lecture.
	Soutien aux festivals littéraires de proximité	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention spécifique via Démarches Simplifiées	Aide permettant de financer les festivals du livre de proximité en dehors des dispositifs du CNL.

Programme 131 – Création

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Arts visuels	Aide à la structuration et à l'organisation des réseaux d'arts visuels	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien visant à la structuration des réseaux des structures diffusant et valorisant les arts visuels en région.
	Aides aux résidences - arts visuels	Associations et artistes en nom propre	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement permettant le développement de résidences de création pour artistes plasticiens.
	Soutien aux artistes - arts visuels	Associations et artistes en nom	Fonctionnement	Subvention spécifique via Démarches Simplifiées	Financement permettant le développement de projets artistiques précis pour artistes plasticiens.
	Soutien aux ateliers de fabrique artistique - arts visuels	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant à soutenir des lieux offrant aux artistes relevant des arts visuels des conditions idéales pour favoriser les processus de création.
	Soutien aux labels - arts visuels	Labels - associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux labels de la création dans le domaine des arts visuels pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux lieux hors labels et conventions - arts visuels	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux lieux tiers hors labels et conventions des arts visuels pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
Spectacle vivant	Aide à la création - théâtre et arts associés (Hors ADSV)	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide visant à soutenir des projets de création en dehors du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant.
	Aide à l'écriture musicale contemporaine	Aristes en leur nom propre	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant à soutenir les compositeurs de musique contemporaine du territoire régional dans l'écriture d'œuvre.
	Aide au compagnonnage	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide visant à favoriser les liens entre un artiste donné et une équipe artistique/ou une structure culturelle afin de favoriser l'émergence de projets de création.
	Aides aux résidences - spectacle vivant	Associations (compagnies et ensembles musicaux)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement permettant le développement de résidences de création pour les équipes artistiques (compagnies) et les ensembles musicaux.
	Soutien aux ateliers de fabrique artistique - spectacle vivant	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant à soutenir des lieux offrant aux artistes et équipes artistiques relevant du spectacle vivant des conditions idéales pour favoriser les processus de création.
	Soutien aux équipes artistiques - spectacle vivant (aides déconcentrées au spectacle vivant)	Associations (compagnies et ensembles musicaux)	Fonctionnement	Subvention spécifique via Démarches Simplifiées	Financement permettant le développement de projets artistiques précis pour les équipes artistiques (compagnies) et les ensembles musicaux.
	Soutien aux festivals (hors fonds festival) - spectacle vivant	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Accompagnement des festivals structurants dans le champ du spectacle vivant en région.
	Soutien aux labels - Musique	Labels - associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux labels de la création dans le domaine de la musique pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux labels - Danse	Labels - associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux labels de la création dans le domaine de la danse pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux labels - théâtre et arts associés	Labels - associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux labels de la création dans le domaine du théâtre des et des arts associés pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux labels - lieux pluridisciplinaires - Scènes nationales	Labels - associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux labels de la création pluridisciplinaires - scènes nationales pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux lieux conventionnés - Spectacle vivant	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux lieux conventionnés du spectacle vivant pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux lieux hors labels et conventions - spectacle vivant	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux lieux tiers hors labels et conventions du spectacle vivant pour leur fonctionnement courant et les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux opéras en région	Collectivités territoriales	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement apportés aux opéras en région pour les projets artistiques qu'ils portent.
	Soutien aux orchestres non permanents	Associations (opérateurs culturels)	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement ponctuel à destination des orchestres non permanents et non labellisés.
	Soutien exceptionnel - surcoût énergie - Labels du spectacle vivant	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention spécifique via Démarches Simplifiées	Accompagnement exceptionnel en fonctionnement de structures fragilisées par la hausse des prix de l'énergie.
Spectacle vivant/Arts visuels	Soutien aux petits équipements	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Investissement	Subvention spécifique via Démarches Simplifiées	Accompagnement des structures de la création afin qu'elles se dotent de matériels adaptés notamment dans le cadre de la transition écologique.
	Soutien en investissement des structures de la création (labels et hors labels)	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Accompagnement en investissement des projets structurants dans le champ de la création (labels et hors labels).
	Fonds Festivals	Associations, collectivités territoriales	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement permettant le développement et la structuration des festivals et reposant sur trois types d'aide : une aide ponctuelle, une aide triennale et une aide transversale.

Programme 361 – Démocratisation culturelle et transmission des savoirs

1/3

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Démocratisation culturelle	Aide au développement de manifestations littéraires	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant à assurer l'émergence et le développement de manifestations littéraires de proximité en dehors des manifestations d'importance dont le soutien est assuré par le CNL.
	Déploiement des Contrats territoire lecture (CTL)	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif permettant le financement auprès des collectivités territoriales de "Contrats territoire lecture" dans l'objectif de favoriser la mise en réseau des bibliothèques et le déploiement de projets favorisant le développement du livre et de la lecture.
	Développement de l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif permettant le financement de projets d'éducation artistique et culturelle, dont des résidences d'artistes, dans tous les champs disciplinaires, durant le temps scolaire.
	Développement de l'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif permettant le financement de projets d'éducation artistique et culturelle, dont des résidences d'artistes, dans tous les champs disciplinaires, en dehors du temps scolaire.
	Dispositif "Culture et lien social"	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Le dispositif Culture et lien social a pour but de développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en milieu rural dans les Bouches-du-Rhône.
	Dispositif de financement des centres de ressources livre et lecture	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant le financement de centres de ressources pour le développement du livre et de la lecture.
	Dispositif de formation - EAC	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant de financer la formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle.
	Dispositif de soutien à destination de projets territoriaux	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement de projets de territoire portés principalement par des collectivités territoriales ou des équipements notamment dans le cadre de conventions territoriales.
	Financement d'actions pour le développement du livre et la lecture - hors temps scolaire	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien permettant de déploiement de projets variés assurant le développement du livre et de la lecture en dehors du temps scolaire.
	Financement d'actions pour le développement du livre et la lecture - temps scolaire	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien permettant de déploiement de projets variés assurant le développement du livre et de la lecture en temps scolaire.
	Fonds accessibilité	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Aide visant à financer l'aménagement de travaux d'accessibilité et de dispositif favorisant l'accessibilité sous toutes ses formes dans les bâtiments culturels.
	Fonds d'Entraide aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - national	Aide visant à favoriser les initiatives associatives en faveur du développement des pratiques amateur.
	Fonds d'innovation territoriale (FIT)	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - restreint	Dispositif visant à soutenir des projets culturels innovants ne rentrant pas dans les cadres d'intervention habituels, notamment les projets portés par les tiers lieux, en lien étroit avec les collectivités territoriales.
	Opération "C'est mon patrimoine"	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Dispositif visant à sensibiliser le jeune public résidant prioritairement en QPV au patrimoine sous toutes ses formes.

Programme 361 – Démocratisation culturelle et transmission des savoirs

2/3

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Démocratisation culturelle	Opération "Plan Fanfare"	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Dispositif visant à accompagner l'émergence, le soutien et le développement des fanfares amateur.
	Soutien à la formation pour réaliser des projets culturels à destination des publics spécifiques	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Soutien permettant le financement des projets de formation pour la prise en compte des projets culturels à destination des publics spécifiques
	Soutien à l'éducation aux médias et à l'information (résidences de journalistes)	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Dispositif visant à financer des projets d'éducation aux médias à destination de publics jeunes dans un but de lutter contre la désinformation, principalement en direction des publics en QPV.
	Soutien aux pratiques amateurs	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositifs permettant l'accompagnement territorial des projets assurant le développement des pratiques culturelles amateur.
	Soutien aux projets artistiques et culturels des conservatoires	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement des conservatoires classés communaux et intercommunaux visant au développement de projets d'éducation artistique et culturelle.
	Soutien aux projets culturels favorisant la cohésion sociale	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide visant à favoriser le développement de projets culturels favorisant la cohésion sociale.
	Soutien aux projets dans le cadre du protocole Culte/Justice	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Aide permettant le financement de projets culturels dans tous les champs disciplinaires à destination des publics sous main de justice, notamment dans les lieux de privation de liberté.
	Soutien aux projets dans le cadre du protocole Culte/Santé	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Aide permettant le financement de projets culturels dans tous les champs disciplinaires dans les hôpitaux, les établissements de santé et les lieux d'accueil pour les handicapés.
	Soutien aux projets de développement culturel en direction des publics en milieu rural	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif permettant le financement de résidences d'artistes et de projets culturels à destination des publics adultes résidant en milieu rural.
	Soutien aux projets de développement culturel en direction des publics en QPV	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif permettant le financement de résidences d'artistes et de projets culturels à destination des publics adultes résidant en QPV.
	Soutien aux projets de partenariats entre établissements culturels	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant d'accompagner des projets de partenariats entre des établissements culturels et avec des collectivités.
	Soutien aux projets d'éducation à l'image et aux médias en temps scolaire	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant à financer des projets d'éducation à l'image et à l'information à destination de publics jeunes sur le temps scolaire.
	Soutien aux projets d'éducation à l'image et aux médias hors temps scolaire	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant à financer des projets d'éducation à l'image et à l'information à destination de publics jeunes en dehors du temps scolaire.
	Soutien aux structures de la formation professionnelle	Associations	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif permettant le financement de structures concourant à la formation professionnelle continue dans le champ du spectacle vivant.
	Soutien aux tiers lieux	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Dispositif visant à assurer le développement d'un réseau régional de tiers lieux culturels ou portant un projet culturel.

Programme 361 – Démocratisation culturelle et transmission des savoirs

3/3

Action	Nom du dispositif	Attributaires	Typologie : Investissement/Fonctionnement	Mode d'attribution	Objet - description
Education artistique et culturelle	Été culturel - Rouvrir le monde	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets régional formulaire spécifique démarches simplifiées	Financement de résidences d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle en dehors du temps scolaire, avec une priorité sur les territoires ruraux et les QPV.
Langue française et langues de France	Dispositif "Action culturelle et langue française"	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Appel à projets - régional	Aide permettant le financement de projets favorisant l'apprentissage et la maîtrise du français via des projets d'action culturelle à destination prioritairement des publics allophones ou ne maîtrisant pas bien le français.
	Soutien au développement de la langue française	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant de financer des projets culturels assurant le développement et la promotion de la langue française.
	Soutien au développement des langues régionales	Associations, collectivités territoriales, établissements publics	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant de financer des projets culturels assurant le développement et la promotion des langues régionales.
Transmission des savoirs - enseignement supérieur	Bourses sur critères sociaux et aides à la mobilité	Associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant le versement des bourses pour les étudiants en conservatoire notamment.
	Frais de jury	Associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant la prise en charge des frais de jury pour l'organisation des diplômes des écoles de l'enseignement supérieurs culture.
	Frais d'examen	Associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant la prise en charge des frais d'examen pour l'organisation des diplômes des écoles de l'enseignement supérieurs culture.
	Soutien à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle des étudiants	Associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide permettant le financement de projets favorisant l'insertion professionnelle en sortie d'études des étudiants relevant de l'enseignement supérieur culture.
	Soutien aux écoles d'art	Associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement permettant le fonctionnement des écoles d'art territoriales structurées en EPCC.
	Soutien aux structures de l'enseignement supérieur Culture - spectacle vivant	Associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Financement des écoles de l'enseignement supérieur culture formant les étudiants dans le champ du spectacle vivant.
	Soutien des conservatoires adossés aux pôles d'enseignement supérieur	Collectivités territoriales	Fonctionnement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Dispositif visant le financement de conservatoires liés aux pôles d'enseignement supérieur culture dans l'objectif de créer un parcours spécialisé depuis l'enseignement initial jusqu'au supérieur.
	Soutien en investissement pour la construction et l'aménagement de bâtiments relevant des écoles de l'enseignement supérieur	Collectivités territoriales, associations et EPCC relevant de l'enseignement supérieur culture	Investissement	Subvention de droit commun via Démarches Simplifiées	Aide en investissement permettant la construction, l'aménagement, la rénovation/réhabilitation de bâtiments relevant des écoles de l'enseignement supérieur.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Bilan d'activité 2023